

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR THE
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

Les conflits agropastoraux dans la localité de Bébedja, au Sud du Tchad : sources, configurations et impacts des confrontations

Mémoire présenté comme requis partiel en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sociologie

Option : population et développement

Par :

Eloi KOUMANTOLYOGOTO

Licencié en Sociologie

Sous la direction de :

Hugues Morell MELIKI

Sociologue, Chargé de cours



JANVIER 2024

DEDICACE

A

ma mère, Louise DEMIAN ;

ET

mon père, Laurent BAOGUEL.

REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude au **Dr Hugues Morell MELIKI** qui a accepté de diriger ce mémoire malgré ses multiples occupations. Outre ses précieux conseils et orientations, il a toujours su faire preuve d'une grande patience et d'une certaine perspicacité qui m'ont permis de venir à bout de ce travail.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au chef du Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, le **Pr ARMAND LEKA ESSOMBA** et à son corps enseignant du Département qui ont œuvré à notre formation scientifique.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'égard du Gouverneur de la sous-préfecture de Bébédjia pour sa collaboration et ses orientations durant ma recherche. Un grand merci aussi à tous mes informateurs de cette localité pour leur disponibilité.

J'aimerais aussi adresser un clin d'œil à tous mes camarades de promotion du Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I pour leurs encouragements. A tous les autres camarades et amis que je n'ai pas pu citer nommément, j'exprime un sentiment de reconnaissance en raison de leur assistance, solidarité et considération.

Je remercie bien évidemment mes parents et toute la famille, particulièrement **Roger MOTANG DATAMBAYE, Jérôme BEKAINYOGOTO, ALLADOUM TOGNDI, Yvette DENEHINGATAR, Frédéric MENDIGUELEMBAYE DIORANG, Danielle Christelle NDZESSE, Jean-Baptiste MENGA YOUNON, Philomène DJENOMGOTO, Claire MONMBAIDJE, Alex NDILMAYE, Augustine DORGUELNODJI, Madeleine IRIMBAYE, Marie MEKONDENE** et bien d'autres qui m'ont toujours soutenu, encouragé, et grâce à qui j'ai pu finaliser ce travail, sans avoir trop à me soucier des aspects financiers et matériels.

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

- AMECET** : Association de Médiation entre éleveurs et Cultivateurs du Tchad
- ACTT** : Associations des Chefs Traditionnels du Tchad
- ATNV** : Association Tchadienne pour la Non-Violence
- ADH** : Association des Droits de l'Homme
- AJP** : Association Justice et Paix
- ADRB** : Association pour le Développement Rural du Batha
- AFD** : Agence Française du Développement
- ANADER** : Agence National du Développement Rural
- BELAC** : Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines
- CNS** : Conférence Nationale Souveraine
- CPPSA** : Cercle-Philo-Psycho-Socio-Anthropologie
- CEFOD** : Centre d'Etude et de Formation pour le Développement
- CDE** : Comité du Dialogue et d'Entente
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- DERA** : Direction de l'Elevage et des Ressources Animales
- IFORD** : Institut de Formation et de Recherche Démographiques
- IRIC** : Institut des Relations Internationales du Cameroun
- MAEP** : Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
- ONG** : Organisation Non-Gouvernementale
- ORSTOM** : Office de recherches et techniques d'outre-mer
- ONDER** : Office National de Développement Rural
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PAPC** : Plan Agropastoral de Prévention des conflits
- PV** : Procès-Verbal
- RCA** : République Centrafricaine
- RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- SN** : Séminaire Nation
- SECADEV** : Secours Catholique pour le Développement
- SODELAC** : Société pour le Développement du Lac

SC : Société Civile

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

UGGB : Union des Groupements Greniers de Bédjondo

VDP : Voix Du Paysan

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: répartition des personnes interrogées	23
Tableau II : pluviométriques de six dernières années dans la sous-préfecture de Bébédjia	
Relevés	33
Tableau III: Niveau de scolarisation des cultivateurs.....	36
Tableau IV: causes des conflits dans 5 villages au sud-ouest du Tchad	65
Tableau V: champ de maïs dévasté par les bétails	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de localisation de la zone d'étude	28
Figure 2: Répartition par tranche d'âges de la population de la localité de Bébédjia	35
Figure 3 : La profession des personnes impliquées dans le secteur agricole	36
Figure 4: Revenu moyen annuel dans la sous-préfecture de Bébédjia	37
Figure 5: tronçon des couloirs de transhumance	41
Figure 6 : le principe d'héritage des terres	43
Figure 7: le principe d'accès au foncier agraire	45
Figure 8 : les facteurs de conflits.....	48
Figure 9: Evolution de la moyenne décennale des pluies (1930-1990).....	50
Figure 10: Evolution de la population (1918-1993).....	55
Figure 11 : Evolution du cheptel dans le Logone Oriental (1990-1999).....	56

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: les sols du Nord.....	52
Photo 2: les sols du sud	52
Photo 3 : Champ d'arachide sur la piste à bétail	57
Photo 4 : la tente d'un éleveur dans un terrain qui n'est pas le sien.....	64
Photo 5: champ de maïs dévasté par les bétails.....	91

SOMMAIRE

DEDICACE	
REMERCIEMENTS	
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES FIGURES	
LISTE DES PHOTOS	
SOMMAIRE	vi
RESUME	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GENERALE	
I MISE EN CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- PROBLEME DE RECHERCHE	5
III- PROBLEMATIQUE	7
IV- QUESTIONS DE RECHERCHE	14
V- HYPOTHESES DE RECHERCHE	14
VI- OBJECTIFS DE RECHERCHE	15
VII- INTERETS DE L'ETUDE	15
VIII- METHODOLOGIE DE L'ETUDE	16
XIII- TRAITEMENT ET L'ANALYSE QUALITATIVE DES DONNES	25
XIV- DEFINITIONS OPERATOIRES DES CONCEPTS	26
PREMIERE PARTIE : ENJEUX DE RESSOURCES ET PLURALITE D'ACTEURS	
CHAPITRE I : ENJEUX DE RESSOURCES ET PLURALITE D'ACTEURS	
I. MILIEU PHYSIQUE DE BEBEDJIA	31
CONCLUSION	58
CHAPITRE II : FORMES ET DYNAMIQUES DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS	

I- TYPOLOGIE DES CONFLITS AGROPASTORAUX.....	59
DEUXIEME PARTIE : ACTEURS ET STRUCTURES DE GESTION DES CONFLITS	
CHAPITRE III : ACTEURS ET STRUCTURES DE GESTION DES CONFLITS.....	
I- STRUCTURES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS	77
CHAPITRE IV : LES OBSTACLES A UNE GESTION DURABLE DES CONFLITS AGROPASTORAUX.....	
A- LA NÉGOCIATION COMME PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS	94
CONCLUSION GENERALE	
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES.....	
TABLE DES MATIERES	124

RESUME

La structure réflexive de ce mémoire portait sur les crises socio-spatiales entre les agriculteurs et les éleveurs dans la localité de Bébédjia au Sud du Tchad. Or les sources secondaires qui ont traité jusqu'ici sur la question n'ont mis l'accent que sur la terre, à la limite, la disponibilité des ressources en effet éléments indispensables pour la réalisation des activités agropastorales. Selon la revue de littérature obtenue, ces éléments sont directement indexés lorsqu'on parle de conflits agropastoraux. Pourtant l'observation menée dans cette localité a permis de se rendre compte que le conflit qui oppose ces deux protagonistes ne se limite pas uniquement au foncier et ses ressources. Car, les crises socio-spatiales qui opposent les agriculteurs et éleveurs peuvent également être perçues comme l'effervescence sociale alimentée par un ensemble de facteurs dont naturels et anthropiques.

Il faut à défaut noter que les conflits agropastoraux relevés au Tchad et plus précisément dans la localité de Bébédjia ont fait l'objet d'une prédisposition étatique dans l'optique d'assouplir la cohésion sociale. Ainsi la préoccupation liée à cette étude est de savoir comment expliquer la perdurance des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la localité de Bébédjia. La réponse temporaire apportée à cette interrogation appuie que ces conflits sont prolongés à cause de l'absence d'une politique de suivi des lois édictées et du rejet des couloirs de transhumance. Cette situation tend à aggraver de plus en plus le malaise social, qui s'exprime par les violences et les meurtres. Afin d'infirmer ou de confirmer cette réponse, la méthode mobilisée est qualitative et la grille théorique servant d'analyse est l'interactionnisme et le multiculturalisme, dans le but de mesurer le fondement d'une relation entrecroisée.

Le résultat obtenu de la collecte des données révèle que les conflits agropastoraux persistent à cause de deux facteurs dont l'un exclut l'implication directe des acteurs et l'autre est relative à l'interrelation des acteurs. L'analyse laisse entendre que les tensions surviennent à cause du non-respect des normes établies autour de la délimitation des espaces d'activités. Cette situation induit inéluctablement à la dévastation des champs et de plus les litiges sur le foncier alimenté par l'accaparement des terres puis par les ventes fallacieuses. Dans ce même ordre d'idées, la résolution de ces conflits demeure en instance du fait que certains facteurs qui régissent ces deux activités notamment les variations climatiques qui conditionnent la disponibilité des ressources. L'insuffisance des ressources aboutit à la transhumance qui conduit de ce fait à la menace de l'activité agricole.

ABSTRACT

The reflexive structure of this dissertation focused on the socio-spatial crises between farmers and herders in the locality of Bébédjia in southern Chad. However, the secondary sources that have dealt with the issue to date have focused only on land and, to a limited extent, the availability of resources, which are indeed essential elements for carrying out agro-pastoral activities. According to the literature review obtained, these elements are directly indexed when we speak of agropastoral conflicts. However, observation in this locality revealed that the conflict between these two protagonists is not limited solely to land and its resources. Indeed, the socio-spatial crises that pit farmers and herders against each other can also be seen as social effervescence fuelled by a range of factors, including natural and man-made.

It should be noted that the agropastoral conflicts observed in Chad, and more specifically in the locality of Bébédjia, have been the subject of state predisposition with a view to easing social cohesion. So the concern of this study is how to explain the persistence of conflicts between herders and farmers in the locality of Bébédjia. The temporary answer to this question is that these conflicts are prolonged because of the absence of a policy of following up the laws enacted and the rejection of transhumance corridors. This situation tends to aggravate social unrest, which is expressed in violence and murder. In order to refute or confirm this response, the method used is qualitative, and the theoretical grid used for analysis is interactionism and multiculturalism, with the aim of measuring the basis of an intertwined relationship.

The results obtained from the data collection reveal that agropastoral conflicts persist because of two factors, one of which excludes the direct involvement of actors, and the other relating to the interrelation of actors. The analysis suggests that tensions arise because of non-compliance with established norms concerning the delimitation of activity areas. This situation inevitably leads to the devastation of fields, as well as land disputes fuelled by land grabbing and misleading sales. In the same vein, the resolution of these conflicts remains pending due to certain factors governing these two activities, notably climatic variations which condition the availability of resources. Insufficient resources lead to transhumance, which in turn threatens agricultural activity.

INTRODUCTION GENERALE

Le Tchad, de par son environnement naturel, sa composition humaine et sa culture, est un pays à vocation agricole et pastorale. Son économie repose exclusivement sur ces deux secteurs qui participent à hauteur de 40 % au PIB¹. La dégradation des écosystèmes s'est fortement accentuée ces dernières années sous les effets conjugués de plusieurs facteurs dont les plus marquants sont : la baisse de la pluviométrie et l'accroissement rapide de la démographie. Cette dégradation s'est traduite pour la plupart des situations par une stagnation, voire une réduction du rendement agricole et une diminution de la quantité des ressources fourragères. L'agriculture et l'élevage sont les deux composantes essentielles du système de production au Tchad, maintenues jusqu'ici par des pratiques traditionnelles basées sur une forte utilisation d'espace, s'adaptent mal aux restrictions qui leur sont imposées. Cette situation a des dimensions géographiques internes au Tchad. Elle pousse les éleveurs de la zone septentrionale à intensifier leur transhumance vers la zone méridionale du pays. Cette migration des personnes et du bétail vers le sud, zone à vocation agricole ne s'effectue pas sans poser des problèmes sociaux. Confrontés à l'hostilité du climat social et à la pression foncière, les agriculteurs et les éleveurs ont développé au fil de temps un comportement de moins en moins pacifique. La cohabitation entre ces deux communautés est émaillée d'affrontements aux issues parfois sanglantes et meurtrières. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs se sont multipliés depuis 1990 dans le Logone Oriental et se déclenchent toujours avec le même point de départ : un animal dévaste le champ de mil, de coton, de manioc etc.

Les couloirs de transhumance naguère définis en 1959 pour faciliter les mouvements du bétail sont aujourd'hui occupés par les agriculteurs ou simplement abandonnés à cause du manque de points d'eau ou puits pastoraux². Face à cette crise qui compromet la promotion de ces deux secteurs clés de l'économie du pays, le gouvernement tchadien tente de restaurer la paix entre les différents acteurs en conflits. Suite aux recommandations de la conférence nationale tenue à N'Djaména en 1993, laquelle s'est largement appesantie sur les conflits agriculteurs/éleveurs et le séminaire national tenu à N'Djaména en 1999 sur le même thème, le gouvernement favorise l'autogestion des conflits en suscitant la création des commissions paritaires (formées d'un nombre égal d'agriculteurs et d'éleveurs) en vue de régler eux-mêmes leurs différends. En effet, on note une certaine décrispation dans certaines zones depuis

¹ Agence National du Développement Rural (ANADER)

² Idem

quelques années avec la mise en place de ces Comités d'Entente et de Dialogue. Par ailleurs, les comités qui se sont créés sur la base d'un dialogue entre les différents protagonistes semblent être pour le moment un moyen efficace de négociation et de médiation.

I MISE EN CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad fait face depuis trois décennies, sur l'ensemble de son territoire et plus spécifiquement dans la zone soudanienne, à un fait particulier : les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il faut signaler qu'avant les années 90, les grands propriétaires des troupeaux, notamment les Missériés, ne venaient pas jusqu'à l'extrême sud du pays. Les agriculteurs font une différence en soulignant : « *avant, nous vivions en harmonie avec les éleveurs, mais c'est dès l'arrivée des Missériés que nous avons commencé par avoir des problèmes* »³. Il faut préciser que l'agriculture et l'élevage représentent 40% du PIB du pays, mais ces deux secteurs entretiennent depuis toujours et le plus souvent des relations conflictuelles⁴. Ce phénomène est plus observé dans la partie méridionale, notamment dans la zone saoudienne du pays. Car, celle-ci est exposée à un climat très favorable qui attire les éleveurs dont les zones de résidence d'origine sont souvent perturbées par des changements climatiques. Ainsi, la transhumance vers le sud de leurs innombrables troupeaux pour les cours d'eaux et pâturages génère des problèmes. Les bêtes saccagent tout sur leur passage y compris les champs des cultivateurs. Ainsi, naît-il des affrontements qui s'accompagnent parfois de morts d'hommes, de blessés et de dommages collatéraux.

Ainsi, en se référant à l'histoire, le conflit agriculteurs et éleveurs qui a fait le plus de victimes, 120 morts en moins de trois semaines, s'est déroulé au Nord entre les Missériés et les Rattanins à Oum-Hadjer au Batha en 1947⁵. De même, le 13 décembre 2020, à l'occasion du message de Noël, les évêques du Tchad se sont exprimés sur des conflits qui ont eu lieu dans le Mayo-Kebbi Est, au sud du pays. Ces affrontements ont fait une cinquantaine de morts en moins de cinq semaines⁶.

Le 08 août de l'année suivante, c'est-à-dire en 2021, un autre affrontement opposant les agriculteurs et les éleveurs survient à l'Est du pays. Le bilan était de 22 morts et 18 blessés graves. Cet affrontement a vu le jour suite à un contentieux foncier entre les deux entités⁷. Car, les éleveurs nomades installaient leurs ferriques pour y séjourner dans ladite localité et les cultivateurs sédentaires essayaient de les en empêcher. Cette situation était devenue ingérable par les autorités locales en l'occurrence le sous-préfet, les chefs coutumiers, les chefs de cantons

³ DJEDANEM, Mathias, Bébédjia, le 10 juin, 2023

⁴ Jean-Pierre, HUGOT, *La transhumance des Arabes Missérié et les batailles interminables d'Oum-Hadjer*, Paris, Harmattan, 1997.

⁵ Ibid.

⁶ Angelo, BONFIGLIOLI, *Le bâton et la houe, une introduction à l'agropastoralisme du sahel tchadien*, N'Djamena, 1990.

⁷ <https://www.facebook.com/2160289707525025/posts/3501294306757885/?mibextid=rS40aB7S9Ucbxw6v>

etc., qui ont fait appel aux plus hautes autorités de la république⁸. Ces dernières ont déployé les forces de l'ordre pour faire régner le calme dans cette localité.

Dans la même lancée, un autre conflit fait irruption le 10 février 2022. L'on apprend qu'il a fait 10 morts dans le village Sandana situé dans le Moyen-Chari. Selon cette source, un éleveur aurait été retrouvé mort à quelques kilomètres de ce village suite à un accident de circulation, mais sa communauté accuse les cultivateurs de l'avoir assassiné malgré l'expertise du médecin légiste qui confirme le caractère accidentel du cadavre retrouvé tout près du village⁹.

En outre, en date 11 juillet 2022, les groupes antagonistes se sont affrontés dans le canton de Leo dans le département de Gounou-Gaya. Cet accrochage a fait une quarantaine de morts et plusieurs blessés dont le chef du village et un journaliste qui couvrait les événements. Le Phénomène décrit a interpellé les institutions de l'Etat. Ces dernières ont cherché des solutions pour éviter ces litiges récurrents ; des foras ont été organisés pour en débattre et surtout un certain nombre de lois coercitives ont été édictées visant à la réglementation de ces deux secteurs que sont l'agriculture et l'élevage. Ainsi, l'Etat a pris des résolutions qui traçaient les couloirs de transhumance pour les éleveurs. Ces résolutions disposent que tout éleveur qui n'aura pas respecté le tracé va écoper de sanctions sévères¹⁰.

Le couloir de transhumance est une piste précise que doivent emprunter les éleveurs pour faciliter leur passage dans les zones cultivées sans causer des dégâts. Dans la même lignée, le gouvernement a tenté de rétablir la paix entre les différents acteurs en conflits en organisant une Conférence Nationale Souveraine (CNS). Tenue en 1993, elle s'est attardée sur les conflits agropastoraux. Le séminaire national (SN) tenu à N'Djamena en 1999 sous le thème « *conflits intercommunautaires* » va dans le même sens. Le gouvernement a initié une autogestion des conflits en mettant sur pied des organismes paritaires formés d'un nombre égal d'agriculteurs et d'éleveurs. Elles rendent les protagonistes à mêmes de régler leurs différends.

De manière spécifique, la loi n°04 du 31 octobre 1959 qui régit le nomadisme et la transhumance a été promulguée¹¹. Cette loi supervise les mouvements des éleveurs, elle est conçue comme un instrument de réglementation de l'activité pastorale et la garantie d'un accès équitable aux ressources, ainsi que la circulation des hommes et leurs biens. Un autre texte

⁸ <https://www.VoaAfrique.com/live/audio/50>

⁹ Ibid.

¹⁰ Idem⁸

¹¹ Tchad, Constitution du 31 mars 1996 révisée par la loi constitutionnelle de 2005

réglementant le foncier est la loi n°23 du 22 juillet 1967, portant statut des biens domaniaux et des droits coutumiers¹².

Toujours dans le sens de règlement pacifique des conflits, le décret n°78-263 voit le jour en date du 03 septembre 1978. Il fixe les modalités de règlement des litiges agropastoraux. Soulignons aussi les comités nommés sous le vocable « *Comité de Dialogue et d'Entente* » de Kyabé et « *Comité de Dialogue et d'Entente* » de Bédjondo. Il repose sur une politique du dialogue et de l'entente en cas de conflits¹³.

Allant toujours dans la même logique du règlement pacifique des conflits, plusieurs ONG, notamment l'association de méditation entre éleveurs et cultivateurs du Tchad (AMECET), word vision, association des chefs traditionnels du Tchad (ACTT), association tchadienne pour la non-violence (ATNV), secours catholique pour le développement (SECADEV), association des droits de l'homme (ADH), association justice et paix (AJP), société pour le développement du lac (SODELAC) ; l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Ces structures sont intervenues de manière formelle et informelle dans la gestion des conflits entre les agriculteurs et éleveurs. Leur rôle appuie celui des autorités publiques et traditionnelles en charge de prévention et de gestion des conflits¹⁴.

II- PROBLEME DE RECHERCHE

Comme souligné, la cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs fait débat au Tchad dès lors que ces acteurs sont appelés à partager un commun espace vital. C'est dans ce sens que l'Etat, les ONG et les associations locales présentent des mécanismes de prévention et de résolution visant à contenir ces tensions agropastorales. Ainsi, des lois ont été décrétées par l'Etat, notamment celle n°4 du 31 octobre 1959¹⁵. Elle régit le nomadisme, la transhumance en contrôlant les mouvements des pasteurs et en promouvant leur sédentarisation. La mobilité pastorale fait ici l'objet d'une autorisation renouvelable chaque année par les autorités régionales. De même, la loi n°31/61 du 20 mai 1961 organisant des secteurs à vocation agropastorale autour de chacun des forages du Chari-Baguirmi a été éditée. Selon l'article 2 de cette loi, les secteurs à vocation pastorale sont : « *destinés à être utilisés comme terrain de pacage et de passage pour les troupeaux. Ils sont créés autour de 16 forages en exploitation au Chari Baguirmi* »¹⁶.

¹² Tchad, La loi n°23 du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux.

¹³ <https://www.Droit-de-lenvironnement-pour-lafrique.com>

¹⁴ <https://www.fao.org.LEX-FAOC185223.com>, consulté sur internet.

¹⁵ Tchad, La loi du 31 octobre 1959 relative à la transhumance.

¹⁶ Tchad, La loi n°31/61 du 20 mai 1961.

Par ailleurs, une lettre circulaire n°27/MIS/SE/DG/DERA/ du 27 novembre 1996, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique recommandait aux préfets, sous-préfets et chefs de postes administratifs, chacun dans sa circonscription, « *d'appliquer rigoureusement la loi n°4 du 31 octobre 1959, notamment en ce qui concerne le recensement et les couloirs de transhumance, de procéder au désarmement systématique tant des éleveurs et des agriculteurs détenant illégalement des armes de guerres* »¹⁷.

C'est dans la même dynamique qu'il faut inscrire la mise sur pied de plusieurs associations locales qui veulent contenir les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs. L'Association de Méditation entre les Eleveurs et les Agriculteurs au Tchad (AMECET) a ainsi élaboré des initiatives visant à réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans les régions agricoles par la création des comités d'entente en promouvant une éducation à la paix dans les zones rurales concernées. Il en est de même pour l'Association pour le Développement Rural du Batha (ADRB). Elle s'active dans l'éducation de base dans un contexte de nomadisme en insistant sur la cohabitation pacifique. Dans le même ordre d'idée, l'Agence Française de Développement (AFD) a financé des projets allant dans le sens de résolution de ces conflits. Elle a introduit une nouvelle orientation dans le développement de l'hydraulique pastorale en fournissant des points d'eaux tout le long des couloirs de transhumance¹⁸.

Cependant, malgré toutes les mesures prises par l'Etat et les ONG pour amener les deux groupes antagonistes à cohabiter pacifiquement dans la localité de Bébédjia, les tensions et les affrontements persistent. Il suffit pour cela de se référer aux années 2021 et 2022. En effet, un conflit surgit le 08 août 2021. Il oppose les agriculteurs et les éleveurs et cause 22 morts et 18 blessés graves. L'année suivante en date du 11 juillet 2022, un autre affrontement surgit dans le canton de Leo, situé dans le département de Gounou-Gaya. Il fait une cinquantaine de morts et plusieurs blessés dont le chef de village et un journaliste qui couvrait les évènements¹⁹.

Ainsi, récemment, en date du 28 février 2023, un autre affrontement opposant les agriculteurs et éleveurs éclate entre les deux entités suite à un vol d'animaux. Les bouviers accusent les cultivateurs d'être les auteurs du vol desdits animaux, et cela a occasionné par la suite un combat après une dispute et faisant ainsi 11 morts et plusieurs blessés graves dans la localité de Mbikou²⁰.

¹⁷ Angelo BONFIGLIOLI, *op. cit.*

¹⁸ André MARTY, *La division des sédentaires nomades*, in. Le pouvoir du savoir de l'arctique aux tropiques, éd, Høltedahl, L, Kartala, 1999.

¹⁹ <https://www.VoAfrrique.com/live/audio/50>, consulté sur internet.

²⁰ <https://www.voaafrrique.com/amp/tchad-au-moins-11-morts-dans-des-affrontements-entre-%C3%A9leveurs-et-cultivateurs/6982613.html>, consulté en ligne.

En outre, un autre conflit surgit en date du 13 septembre 2023 en plein dialogue national inclusif (DNIS) en vue d'une réconciliation au Tchad qui s'est tenu N'Djamena. Ces violences ont éclaté à la suite du saccage du champ d'un agriculteur par un troupeau de bœufs, le propriétaire du champ, qui voulait chasser les animaux aurait été mortellement atteint par balle, déclenchant un affrontement entre les deux communautés. Plusieurs éleveurs sont venus prêter main-forte et ont chassé les agriculteurs. Ces conflits ont fait quatre morts, plusieurs blessés et des dizaines de déplacés²¹.

De ce qui est dit, un paradoxe majeur émerge. En effet, alors que l'Etat, les ONG et autres partenaires sociaux se déploient sur le terrain avec moult initiatives de pacification, les conflits agriculteurs-éleveurs deviennent récurrents. Un tel paradoxe fonde l'importance de cette recherche.

III- PROBLEMATIQUE

Tout travail de recherche nécessite une exploration documentaire pour avoir une orientation relative à la problématique que l'on souhaite traiter et les postulats posés. Dans le processus d'une recherche scientifique, la revue de la littérature permet au chercheur d'approfondir ses connaissances sur la thématique qu'il désire aborder. Ce travail s'appuie sur les études théoriques produites par nos devanciers, ces connaissances permettent au chercheur non pas de traiter le sujet en s'appuyant sur la même approche mais de l'aborder dans une perspective différente. Ceci étant, il est fondamental de signaler que certains auteurs nous ont déjà précédés sur la question liée aux conflits agropastoraux. Sans toutefois prétendre à une revue documentaire exhaustive, nous allons présenter l'essentiel de leur contenu, afin de mettre en lumière la perspective de traitement que nous privilégions.

Le principe d'une destruction des ressources motrices

Cette perspective va permettre de concevoir la logique selon laquelle certains auteurs estiment que les conflits agropastoraux proviendraient de l'épuisement ou de l'insuffisance des ressources nécessaires dans le processus de réalisation des activités à prépondérance vivrière ou commerciale. En général, les études empiriques plus détaillées des contextes écologiques de conflits sont nécessaires pour examiner de la dégradation de l'environnement sur l'évolution de la pression et de compétition sur les ressources naturelles. En effet, depuis les années 70, dans la zone soudano-sahélienne, les tensions et conflits entre agriculteurs et éleveurs ont toujours existé pour des raisons variées : remonter du front pionnier agricole en période de pluviométrie normale, colonisation des abords des nappes d'eau par les agriculteurs, destruction des récoltes

²¹ <https://amp.dw.com/fr/un-conflit-entre-%C3%A9leveurs-et-agriculteurs-fait-des-victimes-au-tchad/a-63186678>, consulté sur internet.

par les troupeaux nomades, mais également l'établissement des parcs naturels ou leur extension, le développement de l'irrigation²².

Avec la pression sur l'espace pastoral et la tendance à la sédentarisation, de nombreux éleveurs qui résident à la lisière d'un village pratiquent la transhumance du bétail bovin combinée avec l'agriculture céréalière de subsistance²³. Par conséquent, la coexistence entre les groupes d'agriculteurs et les agropasteurs peuls est devenue de plus en plus problématique depuis les années 1980. Les disputes, dues aux dégâts dans les champs, à l'accès aux points d'eau et aux passages des troupeaux, sont fréquentes, mais elles ne se limitent pas seulement à des causes matérielles. Selon HAGBERG, les identités ethniques et les droits des citoyens sont aussi des enjeux. Les disputes entre individus ou familles se sont transformées en conflits violents entre communautés villageoises et, ensuite entre groupes ethniques.

Dans ce cas, la distinction entre les « autochtones » et les « étrangers » s'accroît rapidement. D'autre part, les systèmes de mise en valeur de l'espace, tant pastoral qu'agricole, extensifs, les représentations sociales de l'espace antinomiques et surtout un interventionnisme de l'Etat en matière de gestion de l'espace sont évoqués comme causes des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans les zones de savanes d'Afrique Centrale²⁴. Ce qui montre que l'intégration territoriale entre élevage et agriculture n'est pas une réalité quand ces deux activités sont encore accomplies de façon dominante par deux communautés distinctes²⁵. Ainsi, les conflits d'usage de l'espace sont-ils caractérisés par une forte diversité d'expression en fonction des activités, des usages autour desquels ils prennent naissance, des territoires où ils se localisent, ainsi que des caractéristiques des acteurs qui les portent. D'autres auteurs analysent la place des autorités dans la gestion des ressources naturelles et des conflits. Moritz met ainsi en évidence un conflit entre les agriculteurs Tupuri et les pasteurs nomades Fulbé dans l'Extrême Nord du Cameroun pour montrer comment les autorités traditionnelles et autorités de l'Etat par leur « politique de conflit permanent » continuent à activer des conflits entre pasteurs et agriculteurs.

Natali koussoumna l'enseignant chercheur au département de la géographie à l'Université de Maroua se pose également dans la littérature la question de la classification des

²² Jean-Pierre HUGOT, op. cit.

²³ Sten HAGBERG, « A l'ombre du conflit violent. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs Karaboro et agropasteurs Peul au Burkina Faso », Cahiers d'études africaines, 2001.

²⁴ Guy-Florent ANKOGUI MPAKO, « Sociétés rurales, territoires et gestion de l'espace en RCA. La difficile cohabitation de l'élevage et de l'agriculture au Nord-Est de Bambari », Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux 3, 2002

²⁵ Georges SMEKTALA et Ryan PELTIER, « Parcs agroforestiers sahéliens : de la conservation à l'aménagement, Vertigo, 2005.

conflits agriculteurs-éleveurs : pourquoi et comment ces conflits se développent-ils ? Une étude diachronique de ces conflits montre la complexité des événements sociopolitiques qui évoluent dans le temps et dans l'espace. Ces interactions nous aident à comprendre pourquoi certains conflits s'intensifient et pourquoi d'autres s'estompent. Ce qui exige une approche approfondie et au cas par cas pour mettre en œuvre les modes de leurs résolutions. De ce point de vue, il est important de lier l'évolution des conflits agropastoraux selon les générations.

Les éleveurs et cultivateurs entrent en conflit dès qu'ils sont appelés à partager un même espace commun. Il est de ce fait presque impossible pour les deux acteurs d'entretenir des bonnes relations en étant sur une même dimension géographique. Leur coexistence pose problème, parce que quand les pasteurs passent avec leurs bétails à la recherche du pâturage et de l'eau, ces bêtes font des dégâts énormes sur leur passage. Il serait donc difficile que ces deux groupes puissent cohabiter sur un même foncier. C'est pourquoi Torre et Caron pensent que : « *le facteur qui met le plus souvent les agriculteurs et les éleveurs dans une situation de conflictualité est la proximité géographique* »²⁶. Pour eux, la proximité géographique des acteurs est l'élément déclencheur des tensions agropastorales.

Le principe de valorisation d'une activité agropastorale : comme source des conflits fonciers

Les conflits récurrents entre les éleveurs et les agriculteurs sont liés au fait que les deux groupes n'utilisent pas la terre de manière proportionnelle. Les éleveurs se sentent le plus souvent exclus et limités d'étendre leur activité lors de l'utilisation des terres. Car ils pensent qu'ils n'y ont pas suffisamment accès et que les agriculteurs sont plus privilégiés face à l'usage du foncier. Les agriculteurs utilisent considérablement l'espace en y faisant des cultures extensives, les autorités locales montrent leur partialité dans la gestion du foncier en s'accaparant de grands espaces pour les projets agropastoraux, c'est-à-dire la valorisation d'une activité de ces secteurs (l'agriculture ou l'élevage) par rapport à l'autre. C'est dans ce sens que Arditi convient en disant : « *les formes d'accès négociés aux ressources sont ignorées, ainsi que les configurations d'usagers et d'ayants droit ; les formes de gouvernances, leurs dynamiques et leurs recompositions dans des jeux d'échelles multiples sont passées sous silence* »²⁷.

²⁶ Georges SMEKTALA et Ryan PELTIER, Op. cit.

²⁷ Claude ARDITI, « les enfants bouviers au sud du Tchad, nouveaux esclaves ou apprentis éleveurs ? » *cahiers d'études africaines*, EHESS, 2005.

La migration des éleveurs comme vecteur des conflits agropastoraux

La migration des éleveurs nomades vers les espaces agricoles est l'une des causes qui engendrent les tensions avec les agriculteurs, lorsque ces pasteurs descendent vers les espaces agricoles, parfois par manque de compétence en matière de conduite du bétail lié à la pénurie de la main-d'œuvre, l'épuisement des bergers et le manque de savoirs spécialisés font à ce que les pasteurs ne parviennent pas à avoir le total contrôle sur les troupeaux. Ces derniers détruisent les champs des cultivateurs, dès lors le malentendu se crée entre les deux groupes et qui aboutit à des tensions violentes. C'est dans cette dynamique que KRATLI et TOULMIN affirment que : *la descente des éleveurs nomades vers les espaces agricoles pendant la période de non récolte est l'une des causes principales des affrontements entre agriculteurs et les éleveurs* »²⁸. Ces auteurs pensent que le déplacement des éleveurs vers les zones agricoles pendant les moments de non récolte est l'une des causes qui déclenchent les tensions entre les protagonistes.

Perspective climatique comme source des conflits

Cette partie va aider à comprendre comment les bouleversements du climat contribuent à l'expansion des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet, la rareté des pluies dans le nord oblige les pasteurs et leurs animaux un retour vers les espaces agricoles avant la récolte des champs, l'insuffisance des ressources a encore rendu plus aigus les conflits latents relatifs à leur gestion.

D'abord les conflits autour des points d'eau : d'un côté les éleveurs entre eux-mêmes (qui va abreuver le premier ?) et de l'autre côté, entre les éleveurs et les villageois, par rapport à la redevance à payer pour abreuver le bétail, ou du fait des coupes d'arbres pour alimenter le bétail par manque d'herbe (l'arbre se trouve au milieu des champs). Ce dernier aspect outre les conflits qu'il génère, a des répercussions néfastes sur les ressources ligneuses qui sont surexploitées. L'arrivée prématurée des éleveurs avant les récoltes engendre également des conflits par rapport à la gestion des ressources. C'est dans ce cadre que la direction des ressources animales affirme que : « nous avons observé un mouvement de migration précoce vers le sud. Cela est dû au manque d'eau dans les mares et des pâturages en zones pastorales, alors que les agriculteurs n'ont pas encore fini de récolter »²⁹. Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles surviennent quand les pasteurs viennent vers les espaces agricoles pendant les récoltes.

²⁸ Saveiro KRATLI et Camilla TOULMIN, *conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne*, IIED, 2003.

²⁹ Mahaman MOHA, les relations entre les agriculteurs et éleveurs en contexte de crise alimentaire à ROUMBOU-SAKABAL, <http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-1-page-137.htm>

La zone septentrionale est menacée par des perturbations climatiques qui obligent les éleveurs à migrer vers l'extrême sud, pour faire paître leurs bétails et profiter des résidus des récoltes du pays, les éleveurs pratiquent en plus de leur activité traditionnelle, l'agriculture. C'est à ce moment que naissent entre eux les disputes concernant le foncier qui occasionnent parfois des affrontements violents.

C'est dans cette même perspective que Lieugong Médard et Sama Ozias affirment que : « le nord est marqué par une saison sèche plus longue (octobre à mai) que celle des pluies, le paysage est formé de dunes de sables, de palmiers, d'oueds et d'oasis. Ces périodes difficiles obligent les éleveurs à aller chercher du pâturage dans les régions sahéliennes du sud »³⁰. Ces auteurs entendent par-là que les changements écologiques sont des raisons qui expliquent l'arrivée des pasteurs dans les régions agricoles. Sougnabé s'inscrit dans la même dimension en affirmant que : « les causes profondes des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ont des dimensions géographiques intenses, qui se résument sur la variation des changements climatiques qui obligent les éleveurs nomades septentrionaux à émigrer vers le sud, créant ainsi une situation conflictogène entre les deux groupes sociaux »³¹.

Perspective d'une mauvaise gestion : comme source de perdurance des conflits

Cette perspective va permettre de comprendre comment la mauvaise gestion des affrontements contribue à la perpétuation de ces derniers. Les acteurs de cette gestion des conflits correspondent à l'administration civile et militaire, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit des gouverneurs, des préfets et des sous-préfets, des agents techniques des différents Ministères occupant diverses fonctions à différentes échelles du territoire national et des élus locaux. Ces services sont impliqués dans la gestion du foncier et en particulier dans les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Ces acteurs notamment, les administrateurs civils et militaires sont souvent accusés pour leurs implications partisans dans la gestion des conflits intercommunautaires, certains agents de la brigade, de gendarmerie sont corrompus et sont également impliqués dans gestion des conflits³². C'est cette catégorie d'acteurs qui cause la recrudescence des conflits de par leur négligence, la corruption, l'incompétence, ou encore parti pris. On retrouve dans cette catégorie, les autorités administratives et militaires, les chefs de cantons qui sont les auxiliaires de l'administration et les organisations de la société civile.

³⁰ Médard LIEUGONG et Ozias SAMA, « Bébédjia (sud du Tchad) un espace sous pression », CEFOD, 2005.

³¹ Sougnabé PABAME, « Le conflit agriculteurs-éleveurs dans la zone soudanienne. Le cas du Moyen-Chari au sud du Tchad », Mémoire de DEA, Université de Toulouse le Mirail, 2010.

³² Idem

Lorsqu'il y a un contentieux entre les éleveurs et les agriculteurs, et que les autorités doivent en juger, il y a de fois où une partie des groupes en conflits notamment les cultivateurs, se sentent lésés. Parmi les autorités qui tranchent l'affaire, il y a celles qui sont appelées les « nouveaux éleveurs » c'est-à-dire celles qui sont dans l'administration et pratiquent en même temps l'élevage, et donc par conséquent ces dernières prennent des décisions en défaveur des agriculteurs. C'est dans cette ligne que les cultivateurs affirment que « *nous avons l'impression d'être jugés par les éleveurs eux-mêmes* »³³.

La plupart des conflits étaient réglés au niveau des chefs coutumiers mais ces dernières années, le règlement des conflits ne donne toujours pas de satisfaction à l'une ou à l'autre partie. Au sud du pays, les éleveurs préfèrent s'adresser aux autorités publiques (sous-préfet, commandant de brigade) parce qu'ils estiment que les autorités traditionnelles sont partiales et prennent parti pour les agriculteurs. C'est dans ce cadre que souligne Bamba Gaye « *les chefs de cantons ont de moins en moins la capacité à résoudre les conflits et surtout à asseoir leur autorité. Il y a donc une crise de mécanisme de résolution des conflits et cela renforce les tentatives individuelles ou collectives à résoudre les différends, avec souvent l'usage de la violence* »³⁴.

En définitive, contrairement aux recherches menées précédemment, nous avons réalisé des caractéristiques analytiques autour de notre sujet, sur des conflits agropastoraux dans la localité de Bébédjia. Selon les approches qui sont évoquées ci-haut, les conflits agropastoraux ont des dimensions latentes et patentes. Nous allons tenter de proposer les mécanismes de solutions.

Dès son déclenchement, les conflits agropastoraux ont l'objet de plusieurs études visant à comprendre les facteurs qui les alimentent. Cependant, une littérature essentielle a été écrite sur lesdits conflits pour saisir les causes qui animent la perpétuation des affrontements entre ces deux secteurs que sont l'agriculture et l'élevage. Pour procéder à cette étude, il nous a semblé crucial de parcourir les écrits des autres parce que selon QUIVY et CAMPENHOULT,

Lorsqu'un chercheur entame un travail, il est peu probable que le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre auparavant, au moins en partie ou indirectement... Tout travail de recherche s'inscrit dans un continuum et peut être situé dans ou par rapport à des courants de pensée qui précèdent et l'influencent. Il est donc normal qu'un chercheur prenne connaissance des travaux antérieurs qui

³³Mecondo BANHOUEDEL, « la gestion et le règlement des conflits au Tchad », *Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD)*, 2006

³⁴Gaye BAMBA, *conflits entre et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso*, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2017.

*portent sur des objets comparables et qu'ils soient explicites sur ce qui rapproche et sur ce qui distingue son propre travail de ces courants de pensée*³⁵.

La question de la logique conflictuelle a été examinée sous différents notamment au niveau des facteurs déclencheurs desdits conflits. Sur ce, certains auteurs avaient déclaré que son déclenchement est dû au fait que les éleveurs nomades détruisent les champs de cultivateurs pendant leur déplacement avec les troupeaux³⁶. C'est ce qui contribue à l'intensification des conflits avec les agriculteurs. D'autres ont par contre montré que les causes des conflits tirent leurs origines du fait que l'on valorise une activité agropastorale au détriment d'une autre³⁷. C'est-à-dire qu'on donne trop de projets à l'un des deux secteurs : agriculture ou élevage.

Cependant, d'autres ont dévoilé que l'une des causes majeures qui accouche les affrontements est due à la proximité géographique³⁸. Pour ces derniers, le fait que les protagonistes partagent un même espace vital est la source qui génère des conflits entre eux. Par contre, d'autres chercheurs ont démontré que ces conflits sont tributaires de la non sédentarisation des éleveurs nomades³⁹. Pour eux, c'est la migration des éleveurs qui donne naissance aux affrontements récurrents entre les deux groupes antagonistes.

Toujours dans un sens de comprendre ce qui rend compliqué la cohabitation pacifique entre les agriculteurs et les éleveurs, certains chercheurs ont découvert que les causes de ces combats sont liées aux changements climatiques⁴⁰. Pour ces auteurs, les irrégularités pluviométriques sont les grandes causes de ces oppositions.

Arrivé à la fin de cette partie où il était question de faire une archéologie littéraire sur les travaux ayant traité la question des conflits agropastoraux, cette séquence nous a permis de regrouper les travaux d'antan et de voir sur quelles approches se sont appuyés nos devanciers pour les aborder. Par rapport aux travaux antérieurs, la perspective de cette recherche sera de questionner les conflits agropastoraux comme aspects liés à la traçabilité des couloirs de transhumance et l'accès aux ressources en eaux et en pâturages.

³⁵ Moustapha Mohammed Moncher NSANGOU MBOUEMBOUE, « Les comportements sexuels et reproductifs des femmes vivant sous les antirétroviraux au Cameroun ». Mémoire du DEA en sociologie, Yaoundé I. 2010

³⁶ Thomsen MORITZ, *Mes deux guerres*, Phébus, 2002.

³⁷ Claude ARDITI. Op. cit.

³⁸ Jean-Pierre HUGOT, Op. cit.

³⁹ Saveiro KRATLI et Camilla TOULMIN. Op. cit.

⁴⁰ Mahaman MOHA et SOUGNABE PABAME. Op. cit.

IV- QUESTIONS DE RECHERCHE

Cette recherche est basée sur une question principale et deux questions secondaires.

1- Question principale

Qu'est-ce qui explique la perdurance des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la localité de Bébédjia ?

2- Questions secondaires

Qs1 : En quoi les couloirs de transhumance ne satisfont-ils pas les protagonistes ?

Qs2 : comment les stratégies individuelles d'accès aux ressources en eau et pâturage sapent-elles les efforts de pacification ?

V- HYPOTHESES DE RECHERCHE

- 1- Les hypothèses de recherche ne sont rien d'autre que des tentatives de réponses aux questions de recherche. L'hypothèse est, pour Claude Bernard, « *une explication anticipée de l'expérience* »⁴¹. C'est ainsi que Madeleine GRAWITZ définit l'hypothèse comme étant : « *une proposition de réponse à la question posée. Elle tend à formuler une relation entre des faits significatifs (...) Elle doit être vérifiable de façon empirique ou logique.* »⁴². Il faut aussi souligner avec Marcel JOLLIVET que :
 - 2- Une hypothèse forte cimente les analyses particulières, sur des thèmes précis, des sociologues traitant du monde rural : c'est qu'il existe des liens étroits entre les différents aspects de la vie sociale du monde rural, que ces aspects soient du ressort de différentes spécialités de la sociologie ou du ressort d'autres sciences sociales, l'économie, la géographie, l'ethnologie, et l'histoire, bien-sûr et qu'il faut donc veiller à considérer tous ces aspects ensemble pour comprendre les évolutions et en donner une interprétation véritablement sociologique. D'où la quête constante de transversalité au sein de la sociologie et d'interdisciplinarité avec les autres sciences sociales du monde rural⁴³. Ceci étant, nous aurons une hypothèse principale et deux hypothèses secondaires.
 - a. **Hypothèse principale**

La pérennité des conflits tient de l'absence d'une politique de suivi des lois édictées et du rejet des couloirs de transhumance.

⁴¹ Claude Bernard, *L'introduction à la médecine expérimentale*, Paris, Editions Garnier-Flamarion, 1865.

⁴² Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^e ed.2002, p.398

⁴³ Marcel JOLLIVET, « La vocation actuelle » de la sociologie rurale », *Ruralia*, 1997-01, Janvier 2003. Consulté sur internet <http://ruralia.revues.org/document6.html>.

b. Hypothèses secondaires

Hs1 : Les couloirs de transhumance ne satisfont pas les protagonistes en ce sens que les agriculteurs cultivent de manière grandissante et donc par ricochet, le passage devient restreint et de ce fait, parfois débordés par les bêtes qui détruisent alors les champs au passage.

Hs2 : les stratégies individuelles adoptées par les protagonistes sont opposées. Alors que les agriculteurs veulent mobiliser pour eux la terre et ses ressources en eau, des semailles à la fin des récoltes, les éleveurs par crainte du tarissement des sources d'eaux et d'une raréfaction du pâturage migrent avec le bétail avant la période indiquée.

VI- OBJECTIFS DE RECHERCHE

Définir les objectifs de recherche permet de répondre à la question suivante : Que voulons-nous atteindre en menant cette investigation ? Ainsi, visons-nous un objectif principal et deux objectifs spécifiques.

a. Objectif principal

Saisir les facteurs qui expliquent la pérennité des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs de la localité de Bébédjia.

b. Objectifs spécifiques

Os1 : Comprendre en quoi les couloirs de transhumance du bétail ne satisfont pas les protagonistes.

Os2 : comprendre en quoi les stratégies individuelles d'accès aux ressources en eau et pâturage sapent les efforts de pacification.

VII- INTERETS DE L'ETUDE

Cette étude est guidée par deux intérêts à savoir : intérêt scientifique et intérêt personnel.

a. Intérêt scientifique de l'étude

Depuis sa création, l'université de Yaoundé I poursuit trois (3) missions à mission à savoir : l'enseignement, la recherche et l'appui au développement. A travers ce mémoire, nous accomplissons la deuxième mission qui consiste à valoriser la recherche afin de contribuer au développement de la science. Cette étude vise à mettre à la disposition des chercheurs et des décideurs une base de données fiable et utile pour les recherches futures.

b. Intérêt personnel de l'étude

Tout travail de recherche vise à solutionner, à apporter éventuellement sa contribution à la science. En effet, constatant l'intensité et la gravité des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs au Tchad et dans la région de Bébédjia, au sud du Tchad en particulier. Cela a attiré notre attention, et nous avons jugé primordial de mener une étude sur cette question afin de proposer des voies et moyens visant à la solutionner de façon durable.

VIII-METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Dans tout travail de recherche, la méthodologie constitue le nœud. Car elle comporte, selon Ferdinand CHINDJI-KOULEU, « à la fois la structure de l'esprit et de la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme »⁴⁴. Cette partie est subdivisée en quatre parties à savoir : le cadre théorique d'analyse, le cadre empirique de l'étude et les techniques de collecte de données, l'analyse des données et enfin la définition de la population d'étude.

IX- POLE THEORIQUE DE L'ETUDE

Une théorie est une manière de concevoir et de percevoir les faits et d'organiser leur représentation. Elle sert à conceptualiser et à analyser un ensemble d'observations systématiques relatives à des phénomènes et à des comportements. Elle sert aussi à découvrir un fait caché. Il s'agit d'une construction de l'esprit élaborée suite à des observations systématiques de certains aspects de la réalité⁴⁵. Karl MERTON est plus spécifique en la désignant comme un ensemble de « conceptions logiquement reliées entre elles, et d'une portée non pas universelle, mais volontairement limitée (...) d'où l'on espère tirer un grand nombre de régularités du comportement social accessible à l'observateur »⁴⁶. Cette partie définit les modalités de déroulement de notre étude. Elle décrit, dans un premier temps les différents outils de collecte de données. Ensuite, elle précise les méthodes de traitement et d'analyse des informations.

1- Théorie de l'interactionnisme

L'interactionnisme désigne tous les modes d'analyse qui, en sociologie, privilégient les actions réciproques (interactions) entre les individus ou groupes. Il est né aux Etats-Unis, et plus particulièrement au sein de la seconde école de Chicago, l'interactionnisme est une microsociologie qui s'intéresse aux relations interpersonnelles. C'est en analysant « les rituels de la vie quotidienne » qu'Erving Goffman, considéré comme le représentant majeur de ce courant, a mis en évidence l'importance de la présentation de soi dans les relations de face à face et sa variation en fonction de la situation (au travail, en famille, entre amis ou ennemis...). Pour Goffman, si « l'ordre de l'interaction » pouvait être appréhendé de manière autonome, cela ne signifiait pas que les phénomènes sociaux globaux pouvaient être analysés comme « une agrégation et extrapolation d'éléments interactionnels »⁴⁷. Cette théorie va permettre dans

⁴⁴ Ferdinand. CHINDJI-KOULEU, *Mes premiers pas dans la recherche*, Yaoundé, Sagraaph, 2002.

⁴⁵ Gilles WILLET, « Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ? », *Communication et société*, n°10, 1996.

⁴⁶ Karl MERTON, *Elément de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

⁴⁷ Erving GOFFMAN, *Les rites d'interaction*, Paris, éditions Minuit, 1967.

ce travail de questionner le motif de l'interaction entre agriculteurs et éleveurs. En outre, il sera possible à travers cette grille de cerner les fondements relationnels qui permettent de lire le prime qui sous-tend cette interaction conflictuelle.

La théorie interactionniste est une perspective sociologique qui s'intéresse aux interactions sociales entre les individus et à leur influence sur la construction des réalités sociales. Cette théorie peut être appliquée pour comprendre les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, particulièrement en ce qui concerne les dynamiques sociales et les constructions de sens qui sous-tendent ces conflits. Ainsi, voici quelques postulats de la théorie interactionniste qui peuvent aider à saisir les conflits entre éleveurs et agriculteurs :

Les individus construisent leur réalité sociale à travers leurs interactions : Selon la théorie interactionniste, les individus ne sont pas simplement passifs face à la réalité sociale, mais participent activement à sa construction à travers leurs interactions avec les autres. Dans le contexte des conflits éleveurs-agriculteurs, cela signifie que les perceptions et les attitudes des individus à l'égard des autres groupes sont construites à travers leurs interactions quotidiennes.

Les conflits peuvent émerger de la perception de différences culturelles : la théorie interactionniste souligne l'importance des différences culturelles dans la construction de la réalité sociale. Dans le contexte des conflits éleveurs-agriculteurs, ces différences culturelles peuvent contribuer à la construction de stéréotypes et de préjugés qui alimentent ces derniers.

Les conflits peuvent être exacerbés par des processus de catégorisation sociale : la théorie interactionniste met en évidence le rôle de la catégorisation sociale dans la construction de la réalité sociale. Dans le contexte des conflits éleveurs-agriculteurs, cela peut se traduire par une tendance à classer les membres de chaque groupe dans des catégories sociales distinctes et à renforcer les différences perçues entre les deux groupes.

Les conflits peuvent être résolus par des processus de négociation et de communication : la théorie interactionniste met l'accent sur l'importance de la communication et de la négociation pour la résolution des conflits. Dans le contexte des conflits éleveurs-agriculteurs, celui-ci peut se traduire par la mise en place de mécanismes de médiation et de dialogue entre les deux groupes.

L'on peut retenir que, la théorie interactionniste va aider à comprendre les dynamiques sociales et les constructions de sens qui sous-tendent les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. En mettant l'accent sur l'importance des interactions sociales, des différences culturelles et des processus de catégorisation sociale, cette théorie va fournir des outils conceptuels pour analyser les sources des conflits entre ces deux groupes. Ainsi, ladite théorie

permettre donc d'analyser l'ensemble des perspectives sociales qui structurent le principe d'une relation conflictuelle entre les principaux protagonistes et outre interroger les causes de ces conflits.

2- Théorie du multiculturalisme

Le concept de multiculturalisme est apparu au cours du XXe siècle, et il n'y a pas seul auteur ou théoricien unique à qui on peut l'attribuer. Cependant, certains penseurs ont contribué de manière significative au développement de cette idée. Parmi eux on peut citer les sociologues et les philosophes tels que : Charles Taylor, Will Kymlicka, Bhikhu Parekh et d'autres. Ces penseurs ont élaboré des théories sur la coexistence des différentes cultures au sein d'une même société, mettant l'accent sur la reconnaissance et le respect des différences culturelles ainsi que sur l'égalité des droits pour tous les groupes culturels. Des théoriciens estiment néanmoins que les droits minoritaires peuvent, pour les membres de ces groupes, promouvoir les conditions culturelles de la liberté individuelle ou de la socialisation. Pour Michael WALZER, « *la communauté peut ainsi être le lieu d'apprentissage de la citoyenneté* »⁴⁸.

La théorie multiculturalisme est une approche sociologique qui s'intéresse aux relations interculturelles et à la coexistence des cultures au sein d'une même société. Cette théorie met l'accent sur la coexistence des différentes cultures et groupes ethniques, ainsi que sur la promotion de l'égalité des droits et des opportunités pour tous les groupes culturels. Ceci étant, voici quelques postulats de la théorie multiculturalisme :

La reconnaissance de la diversité culturelle : cette théorie met l'accent sur la reconnaissance et le respect des différentes cultures. Dans le contexte des conflits agropastoraux, cela pourrait signifier reconnaître les besoins, les pratiques et les traditions spécifiques des communautés agropastorales, ainsi que leurs droits sur les terres et les ressources.

Les droits culturels et territoriaux : elle met en avant l'idée que les groupes culturels ont des droits spécifiques liés à leur culture et à leur territoire. Dans le cas des conflits agropastoraux, cela pourrait indiquer de reconnaître les droits territoriaux des communautés agropastorales et de garantir leur accès aux pâturages et aux ressources nécessaires à leur mode de vie.

L'égalité des droits : cette théorie insiste sur l'égalité des droits pour tous les groupes culturels au sein d'une société. Appliqué aux conflits agropastoraux, cela pourrait indiquer

⁴⁸ Michael WALZER, *Pluralisme et démocratie*, Paris, Edition d'esprit, 1997.

garantir que les communautés agropastorales aient les mêmes droits que les autres groupes en ce concerne l'accès aux services publics, à la justice, à l'éducation, etc.

Le dialogue interculturel : le multiculturalisme encourage le dialogue et la compréhension mutuelle entre les différentes cultures. Dans le contexte de la logique des conflits agropastoraux, cela pourrait signifier favoriser le dialogue entre les communautés agropastorales et d'autres groupes ethniques ou acteurs impliqués dans les conflits de trouver les solutions pacifiques et durables.

En définitive, la théorie multiculturalisme met l'accent sur la reconnaissance de la diversité culturelle, l'égalité des droits et des opportunités, la promotion du dialogue interculturel, la lutte contre les discriminations et la valorisation de la diversité culturelle comme source d'enrichissement. Cette théorie peut aider à comprendre les enjeux liés aux relations interculturelles et à proposer des pistes de solutions pour favoriser la coexistence pacifique des différentes cultures dans une société donnée.

En intégrant ces postulats de la théorie du multiculturalisme, il serait possible de mieux comprendre les dynamiques sociales, politiques et culturelles qui sous-tendent les conflits agropastoraux, et d'identifier des approches plus inclusives pour leur résolution. Elle va permettre de lire les conflits en mettant l'accent sur le dialogue interculturel, la reconnaissance de la diversité culturelle et l'égalité des droits.

X- POLE EMPIRIQUE DE L'ETUDE

La matière empirique qui irrigue les analyses de ce travail, résulte de la combinaison de plusieurs techniques de collecte de données. Cependant, tous les outils élaborés se lient à une démarche fondamentalement qualitatifiste. Il s'agit de l'entretien, de l'observation directe, du *focus group discussion* et la recherche documentaire. Le travail a aussi opté pour des supports iconographiques qui vont jouer un rôle d'information ou d'illustration selon les cas. La présentation de chaque outil de collecte de données va de pair avec la justification de son usage et la manière avec laquelle il a été utilisé au cours de l'enquête.

Il fallait donc, d'une part, descendre sur les sites d'enquête choisis avec nos outils pour interroger directement les acteurs qui sont concernés par les conflits agropastoraux. D'autre part, il a fallu aller observer les lieux qui créent cette situation de conflictualité : lieux très propices pour saisir le type de rapport ayant cours entre les agriculteurs, les éleveurs et les représentants des autorités publiques. Pour les interviews individuelles, 30 personnes ont approché. On a fait recours à des personnes ressources ainsi que les leaders des deux protagonistes pour effectuer ces entretiens. Ces personnes étaient interrogées sur la base d'un listing bien élaboré relatif aux propositions de recherche. On a fait 2 groupes de discussion pour

un effectif total de 30 personnes comprenant 8 éleveurs, 15 agriculteurs, 2 personnes ressources et 5 autorités publiques. Telle est la démarche qui a donné corps à la perspective ethnographique de ce travail.

X-1- Perspective ethnographique limitée

Cette réflexion a privilégié l'enquête ethnographique. Elle est, en sociologie une méthode de recherche qualitative qui vise à étudier en profondeur les comportements, les interactions ainsi que les pratiques culturelles au sein d'une communauté ou d'un groupe social spécifique. L'objectif principal de l'enquête ethnographique est de comprendre les significations, les valeurs et les normes qui guident les comportements des individus au sein de leur contexte social et culturel. C'est pourquoi les outils de collecte de données qualitatives sont choisis. Ils donnent accès à des informations intensives et profondes dont, nous avons besoin pour essayer de saisir les structures et les significations parfois implicites, souvent cachées. Comme le souligne Pierrette MASSE, ces « *méthodes qualitatives visent à comprendre l'objet dans sa profondeur et sa totalité, à étudier le phénomène dans sa complexité, en tenant compte de son contexte, lui-même extrêmement divers* »⁴⁹.

De tout ce qui précède, et au regard des objectifs de saisie des sources des conflits agropastoraux récurrents, comme le démontrent nos propositions de recherche, il apparaît que l'usage du qualitatif est ici justifié.

XI- LES TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES

Dans le cadre de ce travail, le choix des techniques de collecte de données est porté sur les techniques essentiellement qualitatives qui visent la recherche, l'explication, l'analyse des phénomènes visibles ou cachés pour leur compréhension en profondeur⁵⁰. Car, pour Henri MENDRAS, une technique sociologique doit être congruente avec la réalité sociale qu'elle essaie d'étudier⁵¹. Ainsi comme techniques, nous avons mobilisé un ensemble de procédés purement qualitatifs qui nous ont permis de recueillir les informations relatives à notre thème à savoir : la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens et quelques récits de vie.

XI-1- La recherche documentaire

Elle a constitué un temps clé et une opération centrale de cette thèse à cause de l'immensité des données requises. Le document s'est présenté, selon les cas, comme une unité d'analyse, un objet d'analyse ou une source d'informations.

⁴⁹ Pierrette MASSE, *Méthode de collecte et d'analyse des données en communication*, Québec, Presses de l'Université, 1992, p.92 Cité par Valentin NGA NDONGO, *Plaidoyer pour la sociologie africaine*, Yaoundé, PUY, 2003.

⁵⁰ Alex MUCCHIELLI, *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? 1994.

⁵¹ Henry MENDRAS, *Éléments de sociologie*, Paris Armand Colin, 1967.

Pour mieux appréhender notre objet d'étude, nous avons au préalable procédé à une recherche documentaire, qui a consisté à recenser des mémoires, des ouvrages, des articles, des rapports, des revues consacrées aux conflits agropastoraux en général. Ainsi, nous sommes arrivés à constituer un corpus de textes, d'articles, d'émissions radiophoniques et télévisées sur les conflits agropastoraux au Tchad et dans la sous-préfecture de Bébédjia plus précisément. Ce qui nous a permis de fixer les circonférences de notre préoccupation.

De manière générale, la recherche documentaire est constituée des ouvrages généraux, des ouvrages spécialisés sur (les conflits agropastoraux), des thèses, des mémoires, des articles, revues et rapports scientifiques divers. Pour entrer en possession de ces documents suscités, nous avons tour à tour visité le Cercle-Philo-Psycho-Socio-Anthropologie (CPPSA) de l'Université de Yaoundé I, les bibliothèques d'IFORD, l'IRIC, CEFOD et les Archives de la Radio la Voix du Paysan (VDP).

XI-2- L'observation directe

Considérée comme l'une des techniques de collectes des informations les plus importantes en sciences sociales parce qu'elle permet l'entrée en contact direct avec la réalité sociale, de porter un regard attentif sur la situation sans la modifier, l'observation directe permet au chercheur de la vivre à partir de ses sens. C'est le préalable de toute activité scientifique comme l'affirme V. NGA NDONGO en ces termes :

*L'observation directe favorise l'accès immédiat aux comportements, aux actes et aux objets en tant que situation et contexte pratiquement réel dans lesquels interagissent différents acteurs*⁵².

Pour effectuer cette observation, nous nous sommes rendus au Tchad et plus précisément dans la localité de Bébédjia pour entrer en contact direct avec les acteurs concernés ; elle nous a pris au minimum deux mois (juin et juillet) 2023 auprès des acteurs concernés par la zone d'étude afin de noter les interactions, les comportements de ces derniers.

Lors de notre descente de terrain concernant la logique des conflits agropastoraux dans la localité de Bébédjia en juin 2023, nous avons observé un certain nombre de phénomènes et de comportements. Voici quelques éléments observés pendant cette enquête :

L'utilisation des terres par les communautés agropastorales, y compris la gestion des pâturages, les pratiques agricoles, l'accès aux ressources naturelles et les conflits potentiels liés aux revendications territoriales, les différends fonciers ainsi que les tensions historiques. Nous avons observé le processus de communication et de négociation entre les différentes parties

⁵² Valentin, NGA NDONGO, « L'opinion camerounaise », thèse de Doctorat d'Etat en sociologie, Université de Paris x Nanterre, 1999.

prenantes impliquées dans les conflits agropastoraux, des interactions formelles, des réunions communautaires, des médiations et des tentatives de résolution desdits conflits.

Toujours dans le même sens, nous avons observé attentivement comment ces conflits impactent les structures sociales et économiques des communautés y compris les modèles d'occupation du territoire, les systèmes de production agricole, l'évolution des modes de vie et les stratégies d'adaptation. Ainsi, nous nous sommes imprégnés de comment les institutions locales, régionales et nationales répondent aux conflits agropastoraux y compris les politiques publiques, les mécanismes de résolution des conflits, l'application des lois et l'intervention des organismes de développement. Enfin, nous avons regardé comment les dynamiques culturelles et identitaires influent sur les conflits agropastoraux ainsi que les normes sociales, les systèmes de parenté et la construction de l'identité communautaires.

Ces observations nous ont permis d'obtenir une compréhension approfondie des conflits agropastoraux en nous appuyant sur des dimensions sociales, culturelles, économiques et politiques qui sous-tendent ces phénomènes complexes.

L'objectif de cette observation a été de recueillir des données concrètes et détaillées sur des comportements et phénomènes dans leur contexte naturel. Cette observation peut être utilisée pour approuver ou désapprouver les hypothèses de recherche, pour explorer de nouvelles pistes de recherche, pour obtenir des données qualitatives ou quantitatives, pour évaluer l'efficacité d'une intervention, ou pour identifier des facteurs qui favorisent ou qui entravent la collaboration et la communication entre les agriculteurs et éleveurs de la zone de Bébédjia. Cette observation fut faite pour atteindre les objectifs en fonction de la question de recherche et des hypothèses formulées ci-haut

XII- LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

1-Les entretiens semi directifs

L'entretien est une technique de collecte des données en sciences sociales qui est défini par LABOV et FANSHEL cités par BLANCHET et GOFFMAN comme étant « *Un speech évenement (Évènement de parole) dans lequel une personne A obtient une information d'une personne B, information qui était contenue dans la biographie de B* »⁵³. Ainsi, plusieurs entretiens ont été faits aux deux catégories d'acteurs qui constituent les composantes de notre échantillon. Ils nous ont permis d'entrer en profondeur pour dégager la réalité, à travers la semi-directivité des questions et aussi retirer les informations riches et nuancées auprès des personnes ressources. Cette étude a été effectuée auprès des agriculteurs et les éleveurs ainsi que les

⁵³ Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*, Paris, Nathan, DL 1992.

personnes ayant assisté aux conflits mais également celles ayant de l'expérience et de l'expertise relative sur cette problématique.

Cette étude est menée dans l'optique de connaître les raisons qui animent les conflits entre les agriculteurs et éleveurs de manière régulière. Ces entretiens sont faits sur un échantillon de 30 personnes, 15 personnes du côté des agriculteurs, 8 du côté des éleveurs, 2 du côté des personnes ressources et enfin 05 du côté des autorités administratives et traditionnelles. Bref, les personnes ressources y ont été incluses.

Tableau I: répartition des personnes interrogées

Agriculteurs	Eleveurs	Personnes ressources	Autorités administratives	Chefs traditionnels	Total
12	8	3	4	3	30

Source : Enquête de terrain, juin 2023 à Bébédjia

Pour effectuer ces entretiens, sommes-nous allés au Tchad et plus particulièrement dans la sous-préfecture de Bébédjia pour nous imprégner des réalités agropastorales auprès des agropasteurs ainsi que des personnes ressources.

Pour ce faire, une grille d'observation a été élaborée au préalable, tels que des questionnaires, des listes de contrôle ou des enregistrements audio ou vidéos qui nous ont aidés à collecter les données nécessaires et de manière structurée auprès des acteurs ainsi que les personnes ressources ayant un âge entre 25 et 90 ans.

Pour effectuer ces entretiens, l'on s'était rendu au Tchad et plus spécifiquement dans la localité de Bébédjia pour entrer en contact direct avec les acteurs concernés ; elle nous a pris deux mois au maximum c'est-à-dire la période allant de juin à juillet auprès des acteurs de la zone d'étude afin de noter les interactions, les comportements desdits acteurs.

L'objectif de ces entretiens a été de collecter des données concrètes et détaillées sur des comportements et phénomènes dans leur contexte naturel. Cette observation peut être utilisée pour confirmer ou infirmer des hypothèses de recherche, pour explorer de nouvelles pistes de recherche, pour obtenir des données qualitatives ou quantitatives, pour évaluer l'efficacité d'une intervention, ou pour identifier des facteurs qui favorisent ou qui entravent la collaboration et la communication entre les agriculteurs et éleveurs de la zone de Bébédjia.

2-Les récits de vie

Le récit de vie est un instrument de collecte de données qui permet au chercheur d'établir une conversation avec l'enquêté dans le but d'avoir les éléments de sa biographie et son expérience vécue. Pour WILLIAME R, « *L'étude des faits passés est indispensable à*

l'explication ou la compréhension des faits sociaux actuels »⁵⁴, car pour comprendre les faits sociaux actuels, il faut entrer dans leur historicité. Cette technique est utilisée dans l'optique de comprendre les sources des conflits agropastoraux.

Cette étude a été effectuée auprès des agriculteurs et les éleveurs ainsi que les personnes ayant assisté aux conflits ou ayant une connaissance sur le sujet en question. Etudier comment les agriculteurs et éleveurs interagissent entre eux. Ces récits nous ont aidés à comprendre les mobiles qui incitent les protagonistes à entrer en conflits de manière récurrente. Ces récits sont faits sur un échantillon de 2 personnes, 1 personne du côté des agriculteurs et 1 personne du côté des éleveurs.

Pour effectuer ces entretiens, nous sommes allés au Tchad et plus particulièrement dans la localité de Bébédjia pour entrer en contact direct avec les acteurs concernés ; ils nous ont pris deux mois au maximum c'est-à-dire la période allant de juin et juillet auprès des acteurs de zone d'étude concernés afin de noter les interactions, les comportements de ces derniers.

L'objectif de ces entretiens était de collecter des données concrètes et détaillées sur des comportements et phénomènes dans leur contexte naturel. Cette observation peut être utilisée pour convenir ou disconvenir les hypothèses de recherche, pour explorer de nouvelles pistes de recherche, pour obtenir des données qualitatives ou quantitatives, pour évaluer l'efficacité d'une intervention, ou pour identifier des facteurs qui favorisent ou qui entravent la collaboration et la communication entre les agriculteurs et éleveurs de la zone d'étude.

3- Focus group discussion

Le focus group est une méthode de recherche qualitative dans laquelle un petit groupe de personnes est réuni pour discuter d'un sujet spécifique sous la direction d'un modérateur. L'objectif de cette méthode est d'obtenir des informations détaillées sur les opinions, les attitudes, les expériences et les perceptions des participants par le biais de discussions ouvertes et de questions ciblées.

Cette technique a permis qu'on puisse collecter les informations groupées concernant l'historique du peuplement, l'organisation sociale, les bases de l'économie, la culture, les fondements et l'évolution des pratiques agropastorales, les différents modes d'accès à la propriété foncière, ainsi que l'appréhension des acteurs sur la problématique des conflits agropastoraux. Elle nous a permis donc d'avoir un portrait exact de la réalité telle que vécue, d'aller en profondeur dans les réponses, mais aussi de fouiller le "pourquoi" et le "comment" des phénomènes susceptibles d'apporter un éclaircissement sur les questions de recherche. Plus

⁵⁴ Moustapha Mohammed NSANGOU MBOUEMBOUE, « Les comportements sexuels et reproductifs des femmes vivant sous antirétroviraux au Cameroun », Mémoire en sociologie, Université de Yaoundé, 2010.

concrètement, deux (2) *focus group discussion* ont été réalisés avec une population constituée d'hommes, de femmes et de jeunes dont la tranche d'âge varie entre 25 ans et 65 ans, disponibles au moment de l'enquête, et exerçant directement ou indirectement la terre. Chaque groupe est constitué d'un minimum de 10 personnes.

XIII- TRAITEMENT ET L'ANALYSE QUALITATIVE DES DONNES

Après la phase de collecte des données, nous avons procédé à la phase de traitement et d'analyse des données recueillies sur le terrain. Cette phase est subdivisée en trois moments à savoir : la transcription, la catégorisation et l'analyse proprement dite.

La transcription

Cette rubrique nous a permis de reproduire et de saisir les données ou les informations collectées sur le terrain, enregistrées sur cassette ou dans le journal de terrain sur un support papier. Sur le terrain, un magnétophone a été utilisé pour couvrir certains entretiens individuels approfondis et récits de vie récoltés. Quant au journal de terrain, il a nous permis de noter tous les éléments, détails et attitudes des agriculteurs et éleveurs observés sur le terrain notamment dans la localité de Bébédjia. Cette phase a commencé juste après le début de la collecte. Ainsi, après cette épreuve de transcription, une autre phase est entamée : celle de regroupement ou de la catégorisation.

La catégorisation

Dans le processus d'analyse de ce travail, la catégorisation est l'étape qui a suivi la transcription. Elle a consisté à regrouper les données allant dans le même sens en vue de permettre leur meilleure analyse. Après la transcription des données sur des papiers, nous avons procédé à un regroupement des données en fonction de leur sens pour non seulement permettre leur saisie en profondeur, mais aussi pour relever les occurrences dans les propos et les attitudes des agropasteurs interrogés car, l'utilisation des techniques qualitatives n'exclut pas le retour à la mathématisation des faits. Après cette étape, s'en est suivie l'étape d'analyse proprement dite.

L'analyse

Etant donné que, l'entretien ne parle pas de lui-même, il faut pour parvenir aux résultats de la recherche, effectuer une opération essentielle, qui est l'analyse du discours. Elle a consisté à sélectionner et à extraire des données susceptibles permettant la confrontation des hypothèses aux faits⁵⁵.

⁵⁵ Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, Op. cit.

De ce fait, l'enquête qualitative repose sur cette analyse de contenu et contextuel puisque l'action sociale n'a de signification que dans une situation particulière. Ceci, nous a amené à prendre en compte les lieux où se sont déroulées nos enquêtes, le temps et les acteurs mêmes dans cette analyse sociologique qui repose sur la description et l'interprétation des conduites, des comportements afin de les comprendre pour mieux les expliquer sans les juger. Ainsi, nous avons fait avoir recours à l'interdisciplinarité⁵⁶. Nous avons également pris en compte les occurrences qui ont un sens et une puissance dans cette étude. Occurrences qui dans une certaine mesure avaient un retour à la mathématisation du social.

XIV- DEFINITIONS OPERATOIRES DES CONCEPTS

Pour Emile DURKHEIM, la définition préalable des catégories conceptuelles utilisées est un impératif sociologique. Elle permet au chercheur et aux lecteurs de cerner exactement ce de quoi il est question afin d'éviter toute confusion. Une telle prudence vient du fait que, « *les mots de la langue usuelle, comme les concepts qu'ils expriment sont toujours ambigus, et le savant qui les emploierait tels qu'il les reçoit et sans leur faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions* »⁵⁷.

1- Conflits agropastoraux :

Etymologiquement, le mot conflit emprunté du latin *conflictus* est apparu au XIIe siècle qui signifie « lutte, combat », de *configere*, « heurter, se heurter ». Si l'on s'en tient à la définition donnée par le Robert, le conflit est une guerre ou une contestation entre les Etats, (conflits internationaux, conflits armés. Il est la rencontre d'éléments, de sentiments contraires qui s'opposent⁵⁸.

Les conflits auxquels nous nous intéresserons se distinguent par leur caractère localisé (c'est-à-dire superposition territoriale d'intérêts contradictoires, rivalités entre espaces contigus ou proches), par la matérialité de leur support ou de leur objet d'intérêt, ainsi que par le fait qu'ils naissent à propos d'usages différenciés de l'espace⁵⁹. Il s'agit ici des conflits ouverts dont l'existence est connue et reconnue par les acteurs sociaux. Il s'agit par exemple d'une dispute entre deux individus ou d'une bagarre entre deux villages⁶⁰. L'agropastoralisme quant à lui est une forme d'agriculture qui combine à la fois des activités agricoles et d'élevage. Cela signifie que les agriculteurs pratiquent à la fois la culture des plantes et d'élevage d'animaux sur leurs

⁵⁶ George GURVITCH, *la vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1950.

⁵⁷ Emile DURKHEIM, *le suicide*, Paris, PUF, 1981.

⁵⁸ Le Robert, Dico en ligne.

⁵⁹ André TORRE et Dominique VOLLET, *Partenariat pour le développement territorial*, Edition Quae, 2015.

⁶⁰ Sten HAGBERG, *A l'ombre du conflit violent*, Cahiers d'Etudes africaines, 2001.

terres. Cette combinaison permet une utilisation plus efficace des ressources disponibles, car les déchets provenant de l'élevage peuvent être utilisés comme engrais pour les cultures.

En effet, depuis les années 70, dans la zone soudano-sahélienne, les tensions et conflits entre agriculteurs et éleveurs ont toujours existé pour des raisons variées : remontée du front pionnier agricole en période de pluviométrie normale, colonisation des abords des nappes d'eau par les agriculteurs, destruction des récoltes par les troupeaux nomades⁶¹. HAGBERG relève que les identités ethniques et les droits des citoyens sont aussi des enjeux⁶². Les disputes entre individus ou familles se sont transformées en conflit violent entre communautés villageoises et, pire, entre groupes ethniques.

Dans le cadre de cette étude, la définition des concepts conflits agropastoraux que nous privilégions est celle qui se réfère aux tensions, aux disputes et aux affrontements qui surviennent entre les agriculteurs et les éleveurs en raison de la concurrence pour l'utilisation des terres, de l'eau, de pâturages et d'autres ressources naturelles. Ces conflits peuvent être motivés par les changements climatiques, les pressions démographiques, les inégalités socio-économiques et les différences culturelles.

a- Délimitation du sujet

Cette délimitation va se faire sur trois plans : thématique, spatial et temporaire.

b- Délimitation thématique

La présente étude se propose d'abord d'identifier les déterminants des conflits agropastoraux dans la sous-préfecture de Bébédjia, de faire l'inventaire des conflits face à l'afflux des agriculteurs et des éleveurs. Ensuite, de montrer le rôle des différents acteurs dans la lutte contre les différents conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs. Définir les stratégies pour lutter contre les conflits agropastoraux. L'analyse de ce phénomène dans la localité de Bébédjia permet d'identifier le niveau des conflits agropastoraux. Il s'agit ici d'analyser la gestion des conflits agropastoraux en rapport avec le foncier.

c- Délimitation spatiale

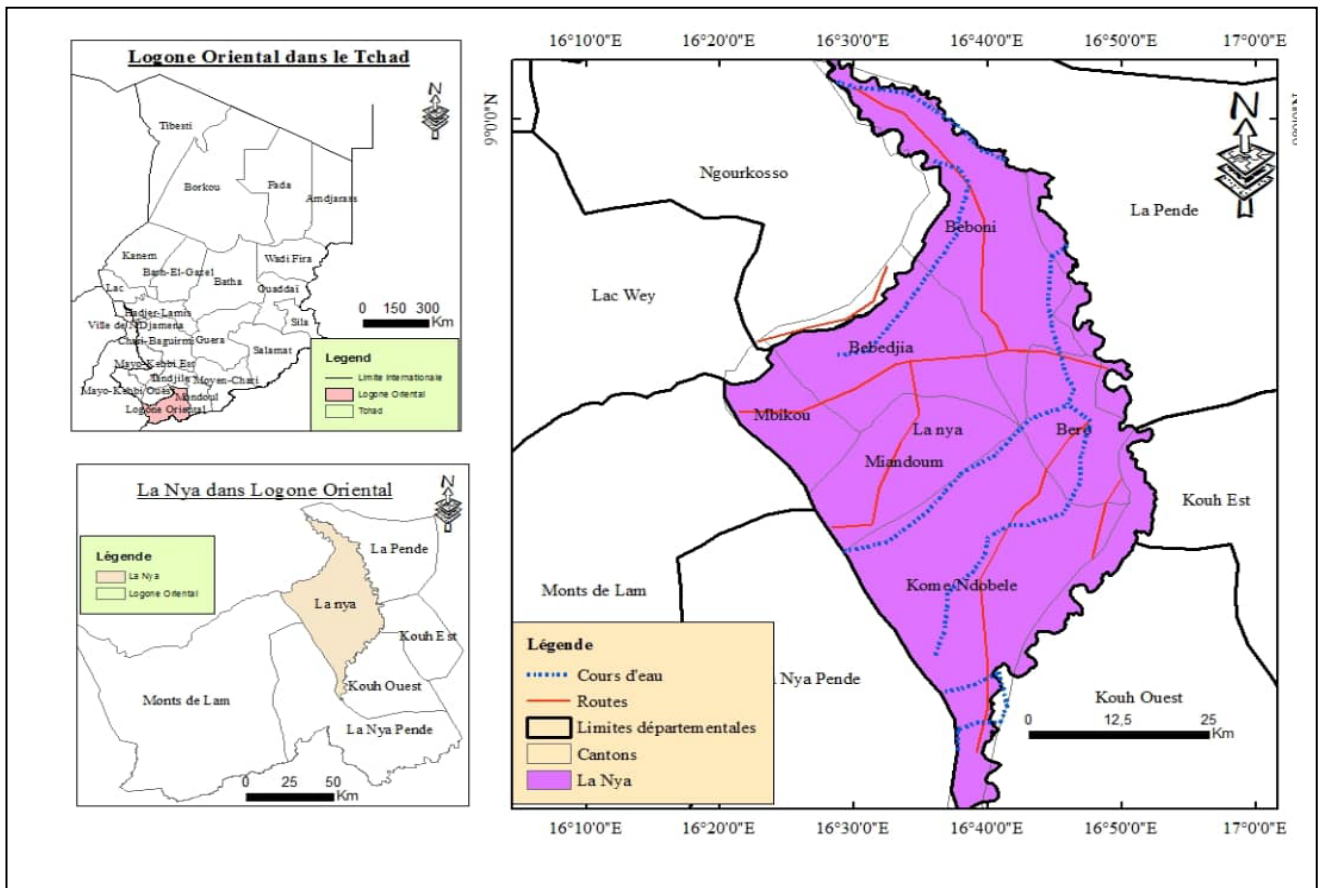
Située au centre-est du département du Logone Oriental, dans l'extrême sud du Tchad, entre 8°40'60 de latitude Nord, et entre 16°34'0 de longitude Est, Bébédjia fait partie du champ pétrolier de Doba. Avec une superficie de 2 954 km², elle représente 22,7% du département et seulement 0,23% du territoire national. Située dans l'extrême sud du Tchad, cette région jouit des conditions naturelles (climat et végétation) favorables aux activités agropastorales. La

⁶¹ Edmond BERNUS, « l'évolution récente des relations entre éleveurs et agriculteurs en Afrique tropicale : l'exemple du sahel nigérien », Cahiers ORSTOM. Série sciences Humaines, 1974.

⁶² Sten HAGBERG, Op. cit.

localité de Bébédjia compte une population de 109 666 habitants⁶³. Il est question de mentionner que notre étude porte les conflits agro-pastoraux dans la localité de Bébédjia au sud du Tchad qui a pour zone d'étude.

Figure i: Carte de localisation de la zone d'étude



Source : Archives de l'ANADER et réalisée par DOUMREMADJI Eloge

Cette zone d'étude couvre une superficie de 2954 km² où vit une population de 109 666 habitants (RGPH2, 2009). Aux latitudes tendant vers les régions équatoriales, sa situation géographique est favorable, ce qui fait que, la localité de Bébédjia bénéficie de bonnes conditions pluviométriques et des conditions physiques satisfaisantes (sols riches, réseau hydrographie dense, végétation assez abondante) qui font de cette localité, un milieu très convoité par les agriculteurs et les éleveurs.

d- Délimitation temporelle

Pour mieux cerner ce thème, il est important de le délimiter de façon temporelle. Pour cette étude, nous nous sommes proposé de travailler sur la période des années 2000 à nos jours.

⁶³Recensement Général de la population et de l'habitat, 2009

Cette délimitation tient compte de l'année où le phénomène conflictuel a commencé à se faire sentir un peu partout dans La sous-préfecture de Bébédjia. Cette recherche sur les conflits agropastoraux à Bébédjia au sud du Tchad dans un intervalle temporel qui est de 2000 jusqu'à nos jours, mais indéterminable.

PREMIERE PARTIE : ENJEUX DE RESSOURCES ET PLURALITE D'ACTEURS

CHAPITRE I : ENJEUX DE RESSOURCES ET PLURALITE D'ACTEURS

Le but de ce chapitre est de mettre l'accent sur les enjeux de ressources et la multiplicité des acteurs qui sont impliqués dans ce secteur, montrer l'accessibilité de la population aux terres et identifier les enjeux qui engendrent les conflits agropastoraux dans la localité de Bébédjia. Nous allons présenter premièrement le milieu biophysique puis analyser le cadre humain et économique et ensuite nous allons toucher du doigt les réalités socio-économiques et pour finir nous allons montrer le nombre des acteurs qui y sont dans la localité de Bébédjia.

I. MILIEU PHYSIQUE DE BEBEDJIA

Le relief est généralement plat et se caractérise par un plateau peu élevé par endroits et un bassin plat profond couvert de nombreuses plaines inondables. Le relief est relativement accidenté, formant des buttes s'ouvrant sur plusieurs bassins versants. Dans l'espace agricole, l'érosion hydrique est parfois importante sur les versants. Les environs des concessions des villages ciblés sont généralement cultivés.

La zone cultivée commence un peu après ou plus loin avec les champs de coton, arachides, sorghos blancs, sorghos rouges, maïs, sésames, pois de terres, haricots et de mils principalement. La zone pastorale débute sur le bassin versant après les champs⁶⁴. Dans les champs, on observe des bases de tiges de cultures qui sont des résidus de récoltes, produits organiques ayant un intérêt agronomique et participant ainsi à la constitution du sol agricole.

A. RELIEF ET SOL DE BÉBÉDJIA

Situé dans le sud du Tchad, le relief est principalement caractérisé par des plaines et des collines. La région est dominée par le bassin sédimentaire du Tchad, qui est une vaste dépression géographique entourée de plateaux et de montagnes. Les plaines sont souvent traversées par des rivières et des cours d'eau tandis que les collines offrent un relief varié. La topographie de la région peut être influencée par des facteurs géologiques, tels que la présence de formations rocheuses ou de dépôts sédimentaire⁶⁵

⁶⁴ Office national pour le développement rural(ONDER)

⁶⁵ Idem.

1. Climat

Située dans la zone soudanienne, Bébédjia est caractérisé par des fortes précipitations. C'est la partie la plus arrosée du Tchad. Elle a un climat relativement favorable aux activités agricoles. Selon les données de la station météo utilisée pour calculer le climat pour Bébédjia (située 35 km de Doba), la pluviométrie variant de 900 à 1200mm par an et une moyenne annuelle de 983mm. L'amplitude des températures tout au long de l'année est de 6.5°C. Les conditions climatiques de Bébédjia peuvent être extrêmes (inondations en saison des pluies, saison sèche avec plus 50°C)⁶⁶.

Tableau II : pluviométriques de six dernières années dans la sous-préfecture de Bébédjia Relevés

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (mm)
2014	0	0	1,5	15,7	101,1	200	200,9	300	280	123	10	0	1232,8
2015	0	0	0	15	147,5	254	300	303	250	65	6	0	1340,5
2016	0	0	0	38,9	13,5	119,7	153,5	289,5	175,5	84,6	12,6	0	887,8
2017	0	0	0	25,4	115,8	166,2	288,7	300,4	177,9	111,6	2	0	1188
2018	0	0	0	35,6	53,1	148,1	149,1	261,1	123	142,2	35,2	0	947,5
2019	0	0	0	58	99,5	216	248,5	2635	333	112,6	23,5	0	135 ;6

Source : Archives de l'ANADER/ Bébédjia 2019

La température moyenne annuelle tourne autour de 28,4°C. Les minimas moyens mensuels varient de 16°C à 24°C en Décembre-Janvier et les maximas varient de 30°C à 38°C en mars-avril. La saison sèche se caractérise par une chaleur intense et les amplitudes thermiques sont assez élevées le tableau 3 montre la répartition des températures mensuelles entre 2013 et 2018⁶⁷.

⁶⁶ Agence national du développement rural (ANADER), Bébédjia 2019

⁶⁷ Idem

2-Végétation

Drainée par le Logone, la Pandé, la Nya et la Loule, la région de Bébédjia bénéficie d'un climat tropical chaud et humide avec entre 800 et 1 200mm de pluies par an, d'une formation végétale soudanienne qui s'étale de la savane arbustive à la forêt claire et d'un relief de plaine. Ces conditions font de Bébédjia une région favorable aux activités agropastorales et l'une des régions les plus agricoles du sud, avec de fortes productions de céréales (mil, sorgho, maïs), de manioc, de divers légumes, de coton et d'arachide. L'élevage, surtout des bœufs, y est aussi en développement⁶⁸.

Mais ces pluies sont aussi irrégulières. Marquée par une saison sèche plus longue (octobre à mai) que la saison des pluies, la végétation est faite de savane boisée et arborée, avec plus au nord un paysage formé de dunes de sable, de palmiers, d'oueds et oasis⁶⁹.

Savane boisée : il s'agit de savane ou la formation boisée est dominante. Elle est formée de deux strates bien distinctes à savoir la strate basse et celle ligneuse. La strate basse est constituée d'herbacées dominées par *Andropogon 1*, *Andropogon 2* (Poaceae) et *Aframomum melegueta*, *Marantaceae*. La strate ligneuse haute d'environ huit mètres ; comporte les espèces comme : *Berlina grandiflora senegalensis* (Celastraceae) *Piliostigma thonnigii* (caesalpiniaceae) *Pleiocarpa mutica* (Apocynaceae).

Savane arborée : sont formées par un tapis herbacé uniforme avec présence d'arbres dont la hauteur est comprise entre quatre mètres et huit mètres. La strate herbacée est composée de trois espèces d'*andropogon* (Poaceae), d'*Aframomum melegueta* (Marantaceae), *Mitracarpus scaber* (Rubiaceae).

B- MONOGRAPHIE DE LA LOCALITÉ DE BÉBÉDJIA

Ici nous mettons l'accent sur la composition de la population de notre zone d'étude. L'accent sera mis sur la structure par tranche d'âges et les principales activités économiques de la localité de Bébédjia

1- Structure de la population

La structure d'une population nous amène à prendre en compte sa composition selon divers critères. Ces critères peuvent être spécifiquement démographiques (âge, sexe, état matrimonial, profession etc.) ou non (nationalité, religion, niveau d'instruction, activités économiques, etc.), considérés à part ou en association. Dans le cadre de notre recherche, trois

⁶⁸ Agence nationale pour le développement rural(ANADER)

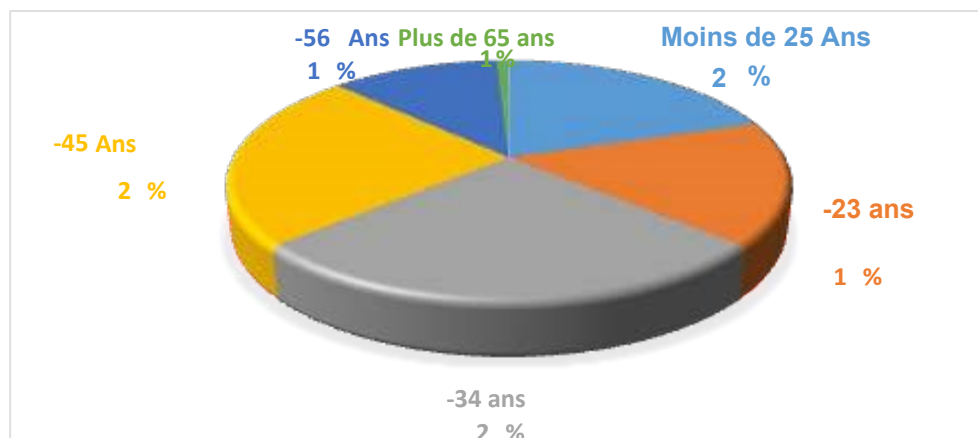
⁶⁹ Ozias SAMA, « Bébédjia, d'une de cohabitation à un espace disputé au sud du Tchad », Mémoire de Maitrise, Université de Ngaoundéré, 2003.

critères nous intéressent : la structure par âges, le niveau d'instruction et la profession de la population.

a- La structure par âges de la population

La population de Bébédjia est une population jeune. Sa structure est essentiellement jeune et dynamique, et cela constitue un atout pour l'agriculture. La Figure ci-dessous présente la répartition par tranche d'âges de la population de cette région.

Figure ii: Répartition par tranche d'âges de la population de la localité de Bébédjia



Source : Archives de l'ANADER, Op. cit.

La figure 2 présente les personnes qui constituent la tranche d'âge de moins de 25ans (20%), de 25-35ans (17%), de 35-45ans (27%), de 45-55ans (24%), de 55-65ans (11%) et de plus de 65ans (1%) sont plus représentées dans la population. Elles sont les plus actives dans l'agriculture compte tenu de leur force de travail plus capitale que les personnes issues d'autres tranches d'âges.

b- Le niveau d'instruction des cultivateurs

L'élément important qui permet d'analyser et comprendre la qualité des différentes techniques culturales et les stratégies d'adaptation adoptées par les paysans est le niveau d'instruction. Le nombre de la population paysanne instruite dans la région de Bébédjia est peu représentatif et comme on peut le constater dans le (tableau...

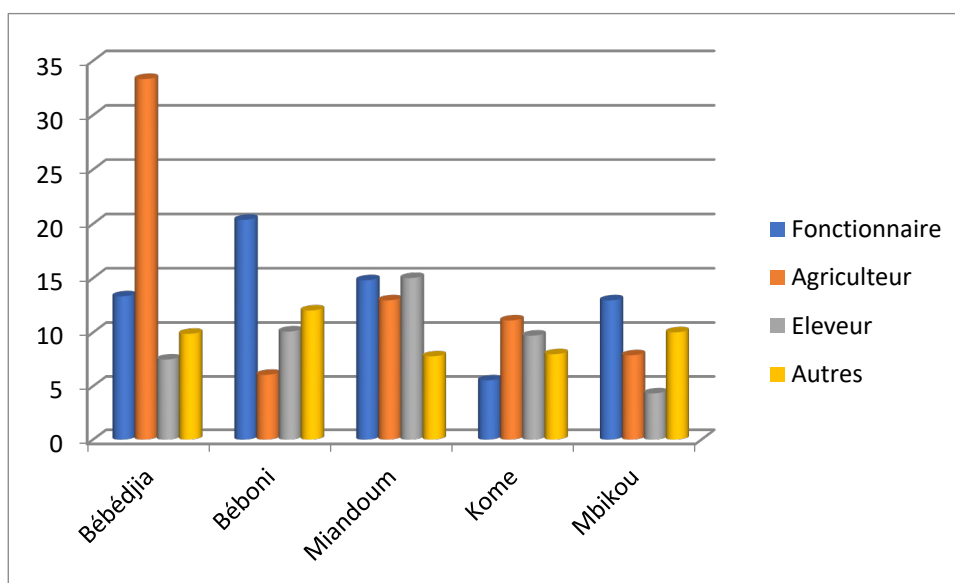
Tableau III: Niveau de scolarisation des cultivateurs

Villages	Aucun	Secondaire	Supérieur	Total
Bebedjia	0	4	6	10
Béboni	1	2	4	7
Miandoum	0	1	3	5
Komé	0	2	2	4
Mbikou	1	0	3	4
Total	2	9	18	30

Source : Enquete de terrain, juin 2023

Le tableau 2 présente le niveau de scolarisation de la population dans différents villages dans la sous-préfecture de Bébédjia. Sur 30 personnes enquêtées, 4 personnes n'ont aucun niveau d'études, 9 personnes ont le niveau d'études secondaires et 18 personnes ont le niveau d'études supérieures.

Figure iii : La profession des personnes impliquées dans le secteur agricole



Source : Enquête de terrain, Juin 2023

La Figure3 présente la fonction de toutes les personnes impliquées dans le secteur agricole. Il ressort dans ce tableau qu'il y a 67,02% de fonctionnaires, 71,37% d'agriculteurs, 46,64% d'éleveurs et 47,37% de personnes n'ayant ni pour fonction d'agriculteurs et d'éleveurs.

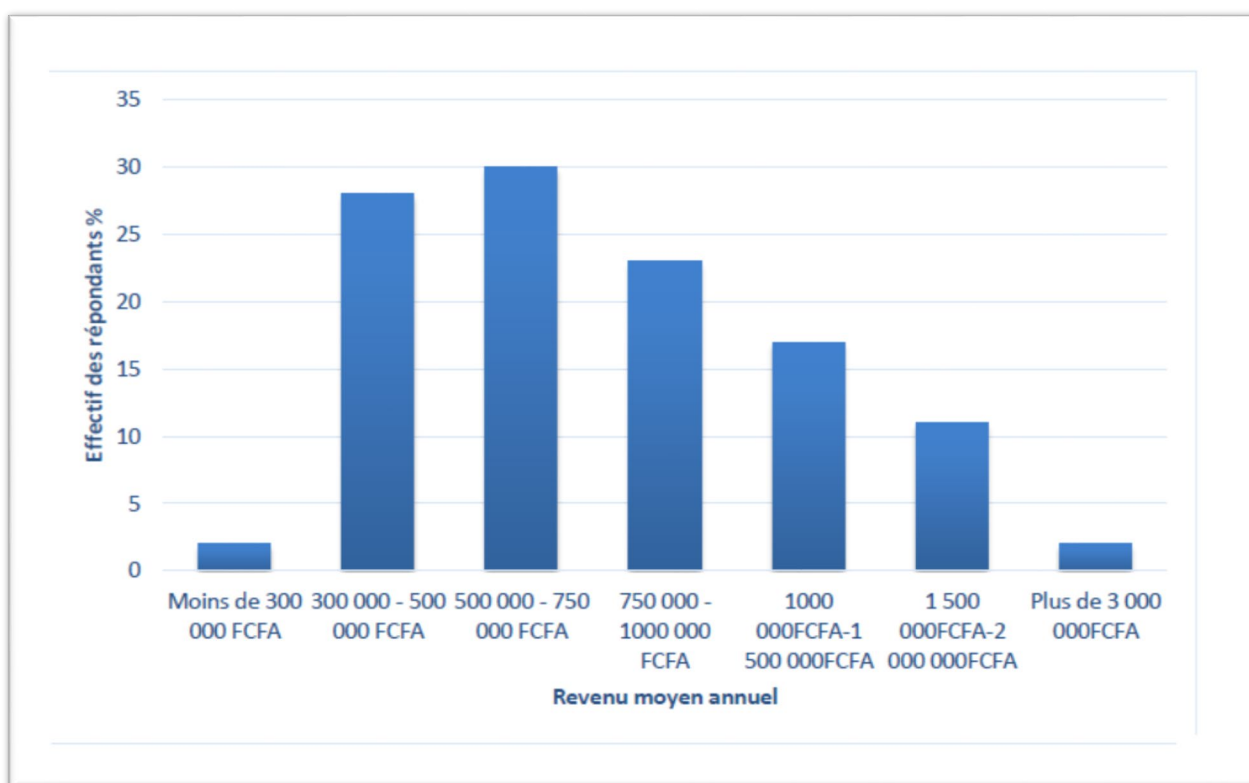
2- Les principales activités économiques de la sous-préfecture de Bébédjia

L'économie de la localité est totalement dominée par l'agriculture. Elle s'occupe prioritairement de l'agriculture et de l'élevage. Le commerce ne connaît pas un grand bond. Cependant, les butins issus des autres activités sont investis dans l'agriculture et l'élevage. Tous ces facteurs précités concourent au bon fonctionnement des activités agropastorales dans la localité de Bébédjia.

a- L'agriculture comme principale activité des paysans

La première activité économique dans cette localité est l'agriculture. Elle est pratiquée à 85% par la population, c'est grâce à cette activité que vit l'ensemble de ladite population, même si d'autres branches d'activités sont signalées, elles ont un pourcentage très négligeable : c'est le cas du commerce 9% et autres 8% et les revenus de l'agriculture annuelles varient de 30 000cfa à plus 3 000 000cfa. C'est ce qui fait que l'agriculture est le pilier de l'économie de cette localité comme on peut le constater dans les deux figures⁷⁰.

Figure iv: Revenu moyen annuel dans la sous-préfecture de Bébédjia.



Source : Archives de l'ANADER, Op. cit.

Cette figure permet de connaître les revenus annuels des paysans agriculteurs dans La localité de Bébédjia. Elle montre ce que l'agriculture peut rapporter pendant un an comme

⁷⁰ Direction de l'élevage et des ressources animales(DERA)

revenu. Les figures ci-dessus permettent de remarquer la grandeur de l'agriculture dans l'économie de Bébédjia.

b- Les oléagineux :

Ils sont surtout constitués d'arachides et de sésames. La culture de l'arachide (*Arachis hypogea*) est répandue dans toute la localité, mais plusieurs variétés sont utilisées (variété rampante, semi-dressée etc.) répondant soit à la nature du sol, soit au goût des paysans. Le sésame (*Sesamum indicum*), comme l'arachide est cultivé dans toute la localité.

Les deux servent essentiellement à produire l'huile. Réduire en farine ou en pâte, ils sont utilisés comme friandises ou comme compléments de la sauce devant accompagner la boule de mil. Les deux remplacent désormais le coton dans presque tout le département comme source de revenu pour les paysans⁷¹. Sa vente est très sollicitée en RCA.

c- Les légumineuses :

Elles sont constituées de haricot, courge et concombre, gombo, oseille et pois de terre. Le haricot ou niébé, les courges et concombres sont souvent cultivés en association avec les mils. On distingue deux variétés de haricot (précoce et tardif). Les courges et concombres sont également de deux variétés (douce et amère). Les fruits produits par ces plantes peuvent être consommés frais ou secs, mais le plus souvent les grains de courge et concombre servent à extraire de l'huile et à la préparation des sauces. Le gombo et l'oseille sont les deux légumineuses qui constituent la base de la sauce. On les cultive généralement à proximité des habitations, mais de plus en plus ils occupent les champs de brousse. Avant que les fruits ne se forment, on commence à utiliser leurs feuilles pour préparer la sauce. Les fruits peuvent être consommés frais ou secs. Dans ce dernier cas, on les découpe et les fait sécher au soleil. Compte tenu de la demande grandissante par les ménages, les fruits secs font l'objet d'un commerce très rentable pour les exploitants de ces produits

d- Les céréales :

Ce sont de plusieurs types et variétés ; mais on distingue en gros les mils des sorghos par la grosseur de leurs grains. De taille relativement petite, les grains de mil permettent de subdiviser ce type de céréale en deux principales variétés : le mil proprement dit aux grains rouges ou blancs (*Sorghum elegans* ou *membracecum*) et le petit mil appelé aussi mil chandelle (*Pennisetum thyphoidum*) aux grains plus petits de couleur verdâtre ou noirâtre. Les sorghos aux gros grains sont également de plusieurs variétés mais la différence fondamentale existe dans leur cycle végétatif que nous verrons dans le chapitre suivant. Cette gamme de céréales

⁷¹ ONDER, Op. cit.

est complétée par le maïs cultivé essentiellement derrière les cases. L'ensemble des céréales constituent la base de l'alimentation de la localité. Elles servent à préparer les pâtes alimentaires appelées « boules », les bouillies et les bières locales et c'est sous ces formes qu'on les consomme habituellement⁷².

e- Les tubercules :

Ce sont les principales plantes à tubercules cultivées dans cette localité sont le manioc (*Manibot esculens crantz*), l'igname (*Discorea dutbiera*) et le taro dans certaines localités (*Arum esculentum*). Le manioc, cette culture est très encouragée par le fait qu'elle constitue une véritable parade en cas de destruction de la culture des céréales par les oiseaux ou autres prédateurs. Mais le manioc est mal vu sous prétexte qu'il paupérise rapidement le sol. On distingue le manioc doux, souvent mangé cru ou cuit du manioc amer dont on se sert de la farine pour préparer la boule ou les galettes après rouissage et séchage. Cette culture constitue ces dernières années la paume de discorde entre agriculteurs et éleveurs. L'igname et le taro sont cultivés de façon isolée dans la localité et occupent des petites superficies autour des cases⁷³.

f- La patate :

Elle complète la culture des tubercules. Celle-ci est pratiquée sur des buttes, surtout autour des centres urbains et les produits sont destinés à la consommation familiale, mais de plus en plus ils alimentent les marchés urbains et font entrer des revenus substantiels aux propriétaires ou revendeurs. En milieu rural, les patates produites font souvent l'objet d'un troc contre le mil ou l'arachide. Cette liste n'est pas exhaustive car d'autres cultures secondaires existent mais moins importantes que celles décrites ci haut. Cette agriculture est d'autant plus renforcée par la pratique de l'élevage des bovins dans la localité avec l'introduction de la culture du coton. C'est pourquoi il est nécessaire de comprendre la pratique de l'élevage qui est un facteur contribuant aux activités agricoles dans la localité de Bébédjia⁷⁴.

g- L'artisanat

Bébédjia dispose une grande variété d'objets artisanaux, allant des poteries aux textiles en passant par la vannerie et sculpture sur bois. Les poteries sont particulièrement renommées pour leur beauté, elles sont souvent ornées de motifs traditionnels et colorés qui reflètent l'art et la culture de la région. Les artisans locaux confectionnent également des paniers en vannerie, des tapis tissés à la main, des bijoux en perles et des sculptures sur bois représentant des scènes de la vie quotidienne ou des figures symboliques.

⁷² Ibid. ⁶⁵

⁷³ DERA, Op. cit.

⁷⁴ Ibid. ⁶⁷

Il est un élément fondamental pour l'économie locale, et souvent transmis de génération en génération au sein des familles. Les objets artisanaux produits dans la localité sont appréciés tant sur le plan local qu'international, et contribuent à la préservation des traditions culturelles de la région⁷⁵.

h- L'élevage

L'élevage est une activité économique très importante à Bébédjia, au Tchad. La région est connue pour son élevage traditionnel de bovins, de dromadaires, de moutons et de chèvres. Les éleveurs locaux déplacent souvent leurs troupeaux à la recherche de pâturages et d'eau, suivant un mode de vie nomade qui est ancré dans la culture de la région depuis des siècles. Les animaux élevés dans ladite région fournissent non seulement de viande, du lait et d'autres produits dérivés mais ils sont également une source de richesse et de statut social pour les communautés locales. Il joue un rôle crucial dans l'économie de la région, et il est étroitement lié aux traditions culturelles des populations locales⁷⁶.

En plus de l'élevage traditionnel, certaines initiatives de modernisation et de développement de l'élevage ont été mises en place pour améliorer les conditions de vie des éleveurs et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles ces initiatives visent à renforcer les capacités des éleveurs locaux, à améliorer la productivité du bétail et à promouvoir des pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement⁷⁷.

II- L'ÉLEVAGE AUX PRISES AVEC UNE QUESTION DE RESSOURCES PLURIELLES

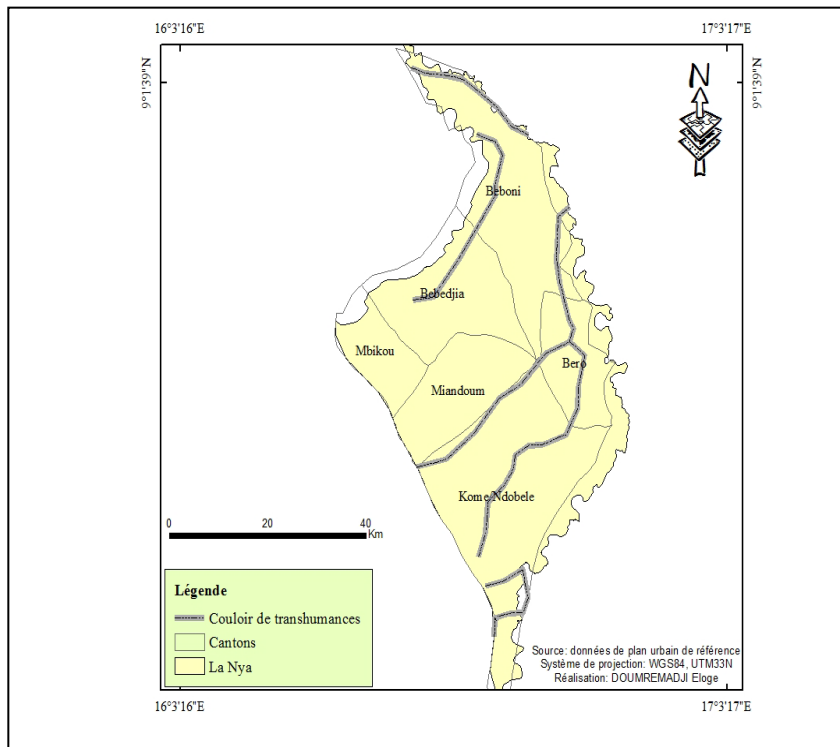
L'élevage traditionnel à Bébédjia est confronté à une question cruciale liée à la gestion des ressources plurielles, en particulier dans le contexte des couloirs de transhumance. Cette activité économique vitale pour la région repose sur l'utilisation durable des pâturages, de l'eau et d'autres ressources naturelles, tout en préservant les traditions culturelles séculaires des communautés locales. Ces couloirs permettent d'offrir une zone en faveur du passage des bétails.

⁷⁵ Tchad, Agence Nationale du développement rural (ANADER), consulté à Bébédjia le 27 juin 2023/

⁷⁶ Ibid. ⁶⁷

⁷⁷ Tchad : Office National de Développement Rural (ONDER), consulté à Bébédjia le 27 juin 2023.

Figure v: tronçon des couloirs de transhumance



Source : graphique réalisé par DOUMREMADJI ELOGE

La lecture de cette figure montre les différents villages périphériques à côté de couloir. Nous remarquons une forte concentration des plaines d'inondables dans la localité de Bébédjia, les rivières qui entourent le couloir de transhumance permettent aux bétails de voir lors de leur passage dans ce couloir, pour finir cette figure présentée aussi les pistes rurales.

A- LA QUESTION DE LA TERRE

La question de la terre est au cœur des enjeux de l'élevage traditionnel à Bébédjia. La gestion des ressources plurielles telles que l'eau et les pâturages revêt une importance capitale pour assurer la durabilité de cette activité économique essentielle.

Le transfert de la terre à Bébédjia de fait de père en fils, il n'existe plus de terre sans propriétaire dans cette localité. Tous ceux qui n'ont pas pu conquérir une propriété n'ont pas d'autres solutions de quitter le village ou de vendre leur force de travail. Bien que la vente des terres soit prohibée par la tradition, des propositions de location ou de vente sont courantes. C'est-à-dire à Bébédjia, les paysans peuvent accéder aux droits fonciers par achat. Cette transaction se fait sans recours au chef de village ou chef de terre⁷⁸.

⁷⁸ Sylvain DINGAMNODJI, Bébédjia, le 10 juin, 2023.

Le chef de terre ne gère plus la terre, son rôle s'est réduit seulement à faire des rites pour concilier les génies avec les hommes afin qu'ils puissent bénéficier de leurs bienfaits. Ce cas particulier de société Bébédjia semble être lié à son histoire. D'une part, cette localité n'a pas été conquise par ses habitants, mais le site leur a été donné par le chef de canton. Toute la population est plus ou moins apparentée (sauf une seule personne parmi la population autochtone qui n'est pas Bébédjia)⁷⁹.

1. Les modes d'accès aux terres dans la localité de Bébédjia

Les enquêtes sur le terrain nous ont permis de voir que les modes d'accès au foncier varient selon leur utilité. Ainsi nous évoquerons quelques modes d'accès aux ressources dans cette localité.

a- Acquisition du foncier par héritage

C'est un mode d'accès à la terre qui intervient dans la mesure où le doyen du lignage décède dans la hiérarchie gérontocratique social concerné. Ce mode d'accès donne le plein droit de faire des investissements durables sur les terres exploitées. Le mode de d'appropriation foncière par héritage garantit la sécurité de l'exploitant.

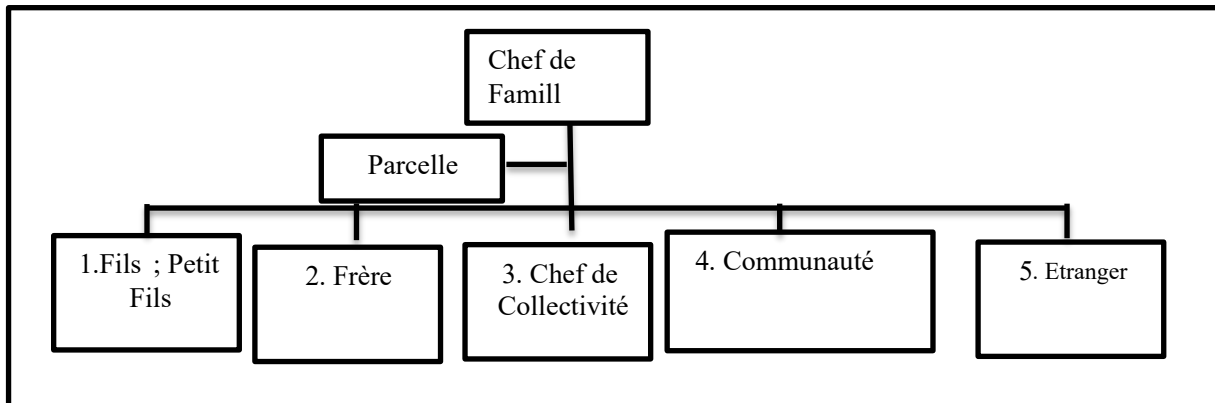
Il est le mode d'accès au foncier agricole le plus commun au sein des autochtones. Les terres héritées dans la localité de Bébédjia sont souvent toutes exploitées mais dans certains villages ces terres très amples restent sous exploitées pour des raisons surtout liées à des insuffisances d'argent. Il n'y a que les autochtones qui ont accès à la terre par ce mode d'appropriation par héritage. Les migrants éleveurs ne peuvent bénéficier de ce mode d'accès⁸⁰.

On entend par « héritage » tout ce qui est transmis par voie successorale et faisant actuellement partie du patrimoine matériel ou culturel d'une personne ou d'une communauté. Les notions d'héritage et de moyens d'existence sont utilisées pour cerner les aspects sociaux de la situation dans laquelle se manifeste un conflit foncier (dans un lieu précis, à un moment donné, en impliquant une population réelle et pour rappeler le rôle des facteurs culturels psychologiques dans les conflits fonciers et leur résolution). Pour un étranger, le traitement était presque similaire à celui appliqué à la communauté. Un membre de la communauté avec l'aval du chef peut céder gratuitement moyennant l'argent ou des biens en nature (vin, sel, etc.) une portion de son domaine à un étranger selon la figure d'héritage ci-dessous

⁷⁹ Raymond BETOUDJI, Bébédjia, Mercredi, 10 juin 2023.

⁸⁰ MADJIBAYE Claude, « Foncier et conflits agropastoraux dans le canton de Koumogo au Tchad », Mémoire en Géographie, Université de Yaoundé I, 2022.

Figure vi : le principe d'héritage des terres



Source : Agence National du Développement Rural (ANADER).

Elle présente le mode d'accès à la terre par la voie successorale. Ici particulièrement dans la localité de Bébédjia, toute personne peut entrer en possession d'un lopin de terre, ceci se faisant par ordre de priorité. Et comme on peut le constater à partir de cette modélisation, en matière d'héritage, la priorité est à la descendance directe du chef de famille.

b- Acquisition par Don

C'est un mode d'appropriation foncière qui s'appuie sur des réseaux relationnels variés et qui peuvent être religieux, ethniques, communautaires, politiques ou encore professionnels.

Chez nous, l'acquisition du foncier se fait souvent par don. Les terres sont transmises de génération en génération au sein d'une famille. Lorsqu'une personne souhaite s'installer et cultiver la terre, elle demande l'autorisation aux anciens et si ceux-ci sont d'accord, ils lui distribuent un lopin de terre. C'est une pratique ancestrale qui permet de maintenir l'unité et la solidarité au sein de la communauté⁸¹.

A en croire cet informateur, l'accès du foncier par don dans cette localité se fait de génération en génération au sein d'une famille et que les personnes qui ne font pas partie des membres de ladite famille ne pourraient y avoir accès. En effet, le don est le mode d'accès à la terre qui se fait comme une gratification par ces détenteurs après un loyal service rendu. Il exprime aussi les droits permanents d'exploitation déterminés par des conditions de cohésion sociale et des bonnes relations avec le propriétaire. D'après l'enquête de terrain, il ressort que seulement 4% de la population qui a accès par le biais de cette acquisition. Voir la figure...

L'accès à la terre par don dans cette localité se fait comme une gratification de son détenteur après un loyal service rendu. Le don de terre est souvent offert par le chef de canton

⁸¹Anicet DJERAKOULA, Béboni, Mercredi 10 juin 2023.

ou par les chefs des villages. Ils donnent souvent ce don de terre pour la construction des églises, des écoles, des hôpitaux etc.

c- Acquisition du foncier par location

Dans la localité de Bébédjia les détenteurs des terres louent leurs terres aux autres, (Agriculteurs, éleveurs, etc.). Pour une contrepartie ce qui déclenche parfois les conflits fonciers. La location des terres dans la localité de Bébédjia consiste à céder des terres moyennant une contrepartie dans une période déterminée⁸².

d- Acquisition du foncier par achat

Les éleveurs venus du nord-Tchad ne disposent pas des terres dans la localité de Bébédjia. Pour avoir accès au titre foncier qui est indispensable pour les besoins d'habitation pour l'élevage de leurs bétails ou encore pour les exploitations agricoles, ils sont obligés d'en acheter⁸³. L'achat reste donc le principal mode d'accès à la propriété foncière par les éleveurs et certaines personnes venues d'ailleurs. Selon WARTENA cité par FANGNON, le processus de vente des terres a commencé depuis plus d'un siècle. Deux (02) catégories de vendeurs sont à noter dans la localité de Bébédjia :

- Une première catégorie qui prend en compte ceux qui pensent que la terre héritée constitue un bien inaliénable et qu'elle ne saurait être vendue parce qu'ils ont un attachement émotionnel à la propriété en raison de leurs histoires familiales, leurs souvenirs d'enfance ou de l'importance culturelle que revêt la propriété. Donc ils préfèrent mettre en location pour les personnes qui ont besoin des terres pour exercer des activités. La vente de cette terre héritée est envisagée en cas de force majeure (maladie, décès etc.)

- Une deuxième catégorie qui est constituée de ceux qui estiment que la terre héritée est vendue pour répondre aux exigences sociales (prise d'une deuxième ou troisième épouse, organisation et cérémonies funéraires, investir dans d'autres projets plus urgents). Cette vente peut surgir suite à des désaccords entre les cohéritiers sur la façon de gérer la propriété et peuvent donc décider de la vendre.

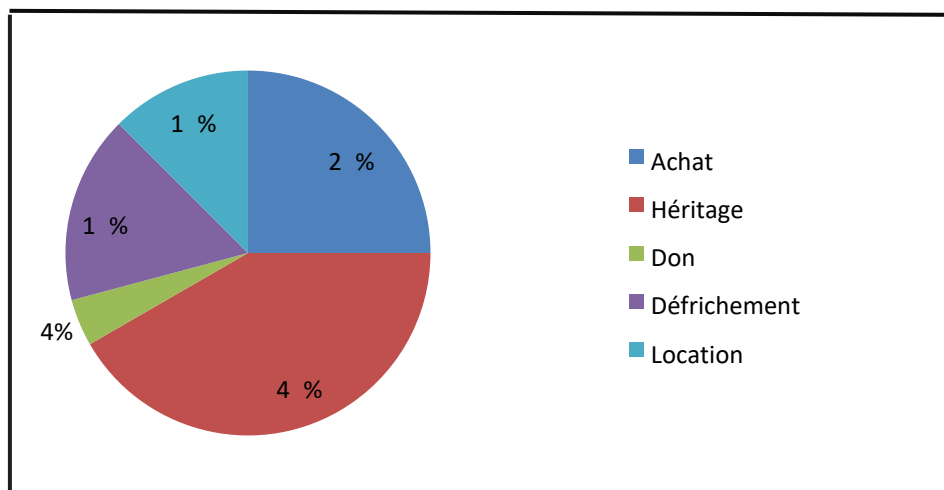
Le coût moyen d'appropriation des terres dans la localité de Bébédjia varie de 30 000 à 40 000 FCFA. Cette variation dépend de la position géographique du terrain et de la valeur des sols. Les recherches de terrain nous montrent que 25% des agriculteurs ont déclaré avoir acheté des terres agricoles⁸⁴.

⁸² Florent NDOUTAR, Béboni, le 11 juin, 2023.

⁸³ ONDER, Op. cit.

⁸⁴ DERA, Op. cit.

Figure vii: le principe d'accès au foncier agricole



Source : Office National pour le Développement Rural (ONDER)

En observant la figure (...), il ressort que l'héritage constitue le principal mode d'accès à la propriété foncière dans la localité de Bébédjia. Dès lors nous pouvons dire que l'appropriation de foncier par héritage domine les autres appropriations grâce à leurs ancêtres qui se transmettent de génération en génération.

2. Nature et typologie des ressources disputées

Les ressources disputées dans cette localité de Bébédjia sont entre autres : les pâturages sur parcours, l'eau, les réserves de terre, les arbres et bois morts dans les champs etc.

a- Les pâturages sur parcours

En réalité il n'existe pas de zone délimitée pour le parcours dans cette localité. L'ensemble du territoire appartient aux agriculteurs. Ils l'exploitent comme ils veulent et ne laissent comme pâturage les terres qu'ils ne veulent pas encore mettre en culture. Ce manque de concertation entraîne une mauvaise gestion de l'espace car certaines jachères qui auraient dû servir de pâturage en saison des pluies sont inaccessibles par les troupeaux.

Nous utilisons les pâturages sur parcours pour faire paître notre bétail pendant certaines saisons de l'année, cela nous permet de réduire nos coûts d'alimentation en utilisant la végétation naturelle comme source de nourriture pour nos animaux⁸⁵.

D'autres litiges surviennent à propos des feux de brousse. Bien que les feux de brousse soient interdits par les services des Eaux et Forêts, à la fin de la saison sèche quand l'herbe commence à sécher et reste encore verte, les éleveurs pratiquent des feux précoces pour permettre un regain pour leurs animaux. Ces feux coïncident avec la période des récoltes et détruisent souvent les champs. Quant aux agriculteurs, pour la chasse, ils mettent le feu au moment où l'herbe ne peut

⁸⁵ Mahamat Hassan, Béboni, Mercredi, 11 juin 2023.

plus repousser et détruisent ainsi les pailles qui pourraient encore servir d'aliments aux animaux.

b- Les arbres et des bois morts

Quand un paysan défriche un nouveau champ, il ne coupe pas tous les arbres, il laisse certains arbres qui fournissent des feuilles ou des fruits comestibles : c'est le cas de baobab (*Adansonia digitata*) et de karité (*Buhyospermum parkii*), etc. Certains arbres sont laissés pour la qualité de leurs bois ou de leur essence telle le kapokier (*Bombax costatum*).

Nous essayons de maintenir un équilibre entre la préservation des arbres morts pour leur rôle écologique et la gestion de la sécurité des lieux. Nous laissons généralement les bois morts sur place pour favoriser la biodiversité, mais nous retirons ceux qui présentent un danger pour nos animaux ou infrastructures. Nous veillons à sensibiliser notre personnel et nos visiteurs à l'importance des arbres et bois morts dans notre écosystème. De plus, nous suivons les recommandations des experts en gestion forestière pour garantir que nos pratiques respectent l'équilibre écologique de notre région⁸⁶.

Il est interdit donc à quelqu'un de cueillir les fruits, feuilles ou de couper les arbres qui ne sont pas dans son champ. Par contre les bois morts en dehors des champs sont des produits de cueillette non appropriés par un individu mais fait partie des biens collectifs au même titre que les terres vierges.

c- Les points d'eau

Il n'y a pas une gestion spécifique pour l'eau des puits. La population sédentaire et parfois les éleveurs transhumants utilisent l'eau des puits creusés dans les villages. L'accès à ces puits semble être libre, mais en certaines périodes de l'année, quand l'eau commence à tarir, le propriétaire met en place un système de rationnement. De même les eaux de surface sont accessibles à tous, mais restent toutefois sous la responsabilité des chefs coutumiers. Mais ces derniers temps les éleveurs se plaignent des voies d'accès à ces points d'eau « *les agriculteurs obstruent les voies d'accès aux points d'eau en installant des cultures de contre saison (jardins), une manière de nous chasser de la zone* »⁸⁷.

Chaque année, vers la fin de la saison sèche, les habitants organisent la pêche collective qui peut concerner les habitants des villages voisins (cas de Bébédjia-Béboni). Tant que le chef du village ou chef de terre ne donne pas le signal, la mare est interdite de pêche, sauf dans les fleuves dont la gestion relève actuellement de l'Etat. Ces pêches traditionnelles commencent déjà à générer des conflits dans certains villages (village Miandoum). Les éleveurs accusent les

⁸⁶ Elian LAOUKEIN, Béboni, le 11 juin 2023.

⁸⁷ Djibril Ali, Béboni, le 12 juin 2023.

villageois de troubler l'eau, car la pêche se passe au moment où la mare est presque tarie et parfois après la pêche il n'est plus possible d'y faire abreuver les animaux.

d- Les résidus de récoltes

Les résidus de récoltes servent de matière organique pour l'enrichissement du sol, de l'alimentation des troupeaux en saison sèche. Traditionnellement l'accès aux résidus est libre après la récolte pour les animaux du village et pour les transhumants, mais avec le développement de l'élevage sédentaire, la tendance est à l'appropriation individuelle.

Les résidus de récolte sont une partie importante notre écosystème. Nous les utilisons pour nourrir nos troupeaux, enrichir le sol et favoriser la croissance des cultures. De plus, ils servent de l'habitat pour de nombreux organismes du sol et contribuent à maintenir la biodiversité⁸⁸.

La plupart des agriculteurs préférant récolter les résidus de leurs champs pour leurs animaux de trait. C'est le moment où les conflits éclatent le plus souvent. Les éleveurs voient de mauvais œil cette nouvelle pratique et veulent faire respecter la règle ancestrale. Les habitants de leur côté se plaignent de l'arrivée précoce des transhumants dans leur terroir, ce qui ne leur permet pas de faire le stock de résidus pour leurs animaux « *les Missériés arrivent chez nous quand nos animaux ne sont pas encore libérés* »⁸⁹. Par contre le ramassage des tiges de mil pour la construction ou les feux de cuisine se fait sans tenir compte de l'appartenance du champ.

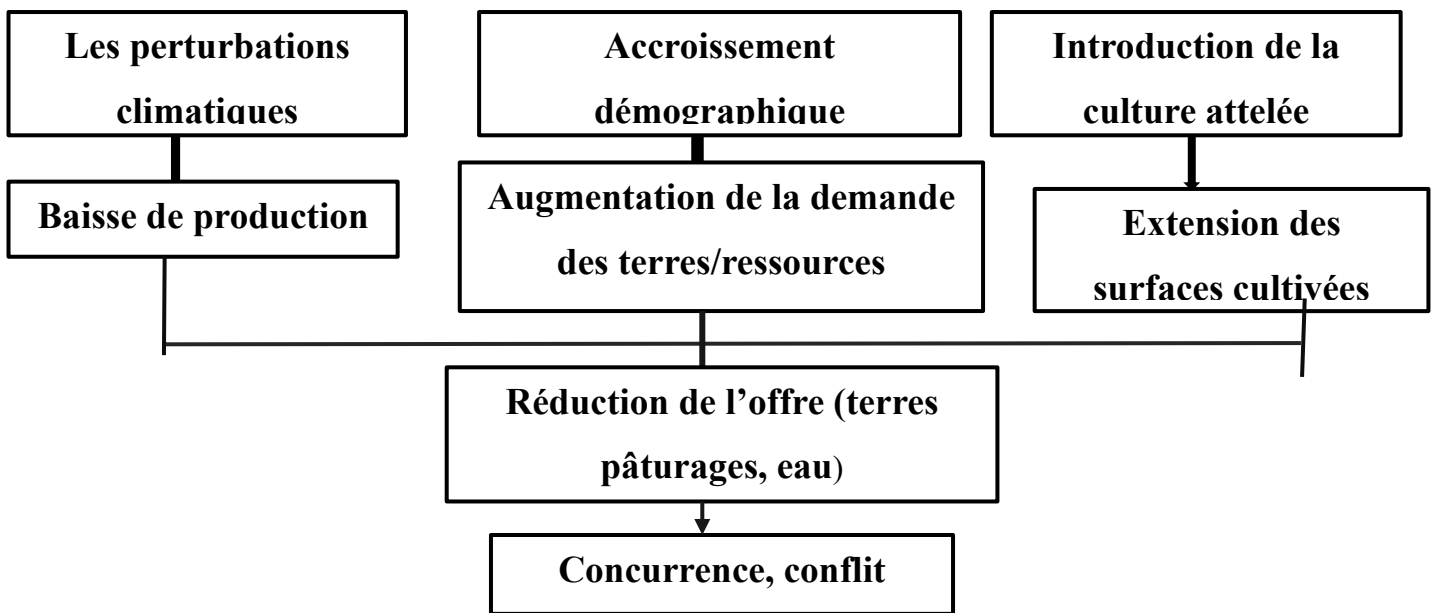
B- AUX SOURCES PLURIELLES DES CONFLITS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BÉBÉDJIA

La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs est un sujet délicat et complexe, on est loin de cerner l'ensemble des causes de ce conflit. Une grande confusion apparaît chaque fois qu'on tente de cerner l'ensemble pour en faire une synthèse globale des éléments du conflit. Outre la réalité d'une saturation foncière, s'ajoutent d'autres confrontations d'ordre idéologique et/ou politique. En réalité, il ne s'agit pas d'un conflit mais bien des conflits qui se superposent avec plusieurs dimensions. Nous tenterons d'en dégager celles qui nous paraissent les plus marquantes.

⁸⁸ Hervé, DIKOLOUM, Béboni, le 12 juin 2023.

⁸⁹ Constant, RONDOUMBA, Béboni, le 12 juin 2023.

Figure viii : les facteurs de conflits



Source : Direction de l'Élevage et des Ressources animales (DERA)

Cette figure montre les facteurs qui engendrent les conflits dans localité de Bébédjia. Les facteurs liés aux perturbations climatiques sont dus aux changements dans les schémas météorologiques qui peuvent affecter la disponibilité des ressources naturelles telles que l'eau et les terres cultivables. Cela peut entraîner une concurrence accrue pour ces ressources et potentiellement des conflits entre les communautés qui en dépendent. L'accroissement démographique peut conduire à une pression croissante sur les ressources naturelles, car une population plus nombreuse nécessite plus de terre pour l'agriculture et plus d'eau pour la consommation. Cela peut entraîner des conflits entre les différentes communautés ou groupes sociaux pour l'accès à ces ressources limitées.

L'introduction de la culture attelée peut également causer des conflits, car cela nécessiterait l'utilisation de terres supplémentaires pour la culture et la production de nourriture pour les animaux de trait, ce qui entraînera une concurrence pour les terres cultivables. La baisse de la production agricole est également un facteur de conflit, car elle entraîne une diminution de la disponibilité des denrées alimentaires, ce qui peut conduire à des tensions et conflits entre les communautés qui sont tributaires de ces ressources pour leur subsistance.

L'augmentation de la demande des terres et l'extension des surfaces cultivées peuvent également conduire à des conflits, car elle peut causer une concurrence pour l'accès des terres arables, en particulier dans les régions où les ressources sont limitées.

Enfin, la réduction des terres, des pâturages et de l'eau disponibles en raison de la croissance démographique et des changements climatiques peut également entraîner les

contentieux, car cela limite l'accès aux ressources essentielles pour la subsistance des communautés.

En somme, tous ces facteurs peuvent contribuer à des conflits liés à la concurrence pour les ressources naturelles, essentielles à la survie et au bien-être des populations.

1- Les perturbations climatiques

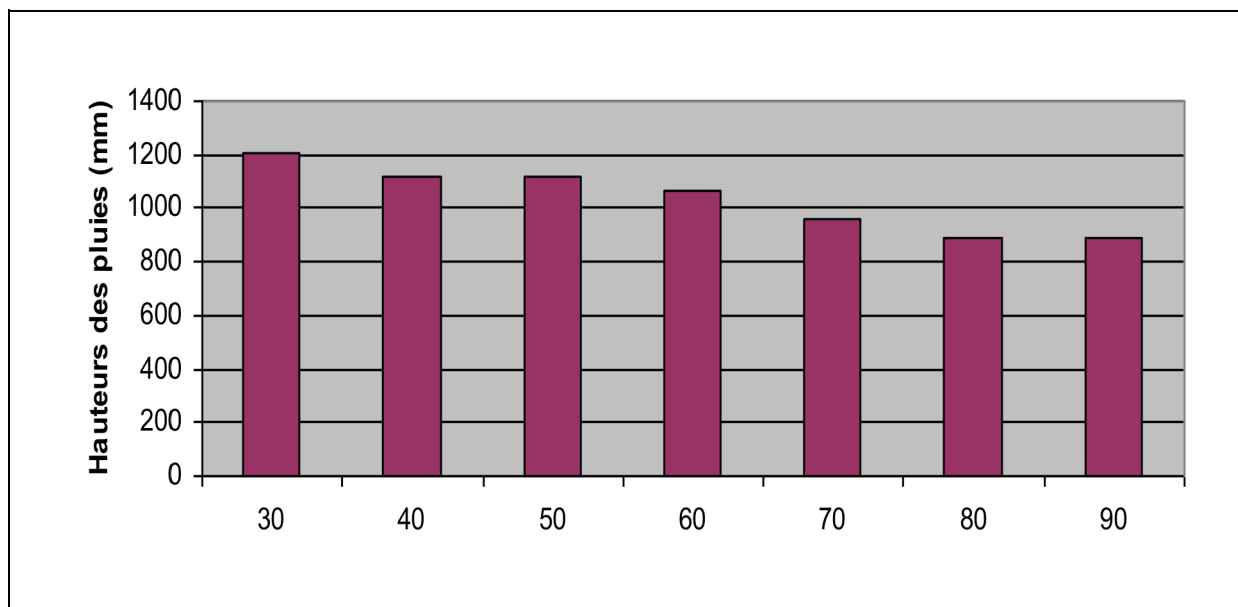
A partir des années 70, des graves perturbations se sont introduites dans le cycle pluviométrique se traduisant par des retards fréquents d'installation de l'hivernage, et d'une réduction substantielle des hauteurs des pluies. Ces modifications ont entraîné une baisse de la productivité primaire des pâturages, ont réduit les zones propices à l'agriculture et font des agriculteurs des nomades à la recherche constante des terres et cela sans grand changement du mode cultural. Ce mode de production extensive participe à la destruction de l'environnement et provoque des heurts dans la recherche des espaces qui se restreignent entre agriculteurs et éleveurs qui utilisent les mêmes ressources et les mêmes espaces. Agriculteurs et éleveurs ont adopté des stratégies à court terme par l'exploitation accélérée de leur capital de production (terre, végétation, eau...) sans pour autant prévoir sa génération à court terme et son amélioration pour assurer l'avenir.

Les perturbations climatiques ont eu un impact sur notre communauté. Nous avons observé des changements météorologiques imprévisibles qui ont affecté nos récoltes. La sécheresse a été particulièrement difficile, car elle a réduit la disponibilité de l'eau, pour nos cultures et nos animaux. Cela a entraîné une diminution de production agricole et une augmentation de la concurrence pour les ressources en eau⁹⁰.

Le Logone oriental est à présent fortement exploité, la rareté des ressources naturelles contraint les activités des agriculteurs et éleveurs et favorise l'émergence d'un esprit antagoniste entre ces deux groupes de producteurs. Cette compétition aux ressources est directe et est souvent à l'origine des affrontements entre les deux groupes sociaux.

⁹⁰ Honoré MBAINDIGUIM, Miandoum, le 14 juin 2023.

Figure ix: Evolution de la moyenne décennale des pluies (1930-1990)



Source : ONDER

Le service d'élevage estimait en 1970 le cheptel de bovins au Tchad à 4.5 millions. Plus grande partie se concentrait dans la zone sahélienne, la zone soudanienne comptait moins de 100 000 têtes. Mais en 1992, au moins 26% du cheptel national se retrouve dans cette zone. Selon Arditi : « Depuis une certaine année, la détérioration des conditions des précipitations a considérablement bouleversé les conditions climatiques et écologiques de la zone sahélienne (descente des isohyètes étalements restreint de pluies, etc.) »⁹¹.

Après les décennies de sécheresse de 1913-1915 et de 1983-1985, les éleveurs ont perdu une partie de leur bétail, parfois la plus importante. Ils s'installent sur le long des cours d'eau permanents de la zone sahélienne et vendent ce qui peut être vendu, afin de subvenir à leurs besoins essentiels (alimentation, santé, etc.) suite à la dégradation des sols et l'avancement du désert et des mauvaises conditions ils migrent vers le sud, attirés par les ressources naturelles (l'eau et le pâturage). Steven Brown remarque que :

*Poussés vers le sud dans les vingt dernières années de sécheresses qui ont détruit les herbages du nord, des éleveurs nomades Bororos et des transhumants peuls et arabes continuent à migrer, de manière saisonnière ou permanente, vers la zone des champs de pétrole et de l'oléoduc pour profiter des riches pâturages*⁹².

Ce changement climatique va provoquer la sécheresse et la rareté des ressources naturelles dans le nord du Tchad. La sécheresse et la rareté des ressources naturelles sont les causes de migration des éleveurs nomades du nord-Tchad vers le sud du Tchad à la recherche

⁹¹ Claude ARDITI, Op. cit.

⁹² Steven BROWN, *Methodology and Qualitative Research*, New Haven, CT: Yale University Press, 1996.

des ressources naturelles (eaux et de bons pâturages) plus particulièrement dans la localité de Bébédjia qui est située à l'extrême sud du Tchad plus précisément dans le département de la Nya, qui est un espace qui jouit de très bonnes conditions naturelles en saison pluvieuse et les ressources naturelles sont abondantes. Ce qui va attirer les éleveurs nomades venus du nord et leur installation définitive dans cette localité.

Les éleveurs migrent principalement vers Bébédjia en raison de la disponibilité de pâturages et de points d'eau. Dans certaines zones, la sécheresse et la dégradation des terres ont rendu l'élevage plus difficile, et beaucoup d'éleveurs cherchent des lieux où ils pourront nourrir leur bétail convenablement⁹³.

Cette installation définitive des éleveurs nomades venus du nord dans la localité de Bébédjia va entraîner de nombreux problèmes entre les autochtones et les éleveurs nomades.

a- Rareté des ressources naturelles

La rareté des ressources naturelles est l'une des causes de migration des éleveurs nomades du nord du Tchad vers le sud du Tchad. Ils sont à la recherche des eaux et de riches pâturages pour leurs bétails.

Le nord du Tchad est un vaste désert sablonneux couvrant environ 600 000km², soit la moitié de la superficie du pays, les précipitations de cette localité sont faibles (moins de 200mm/an), elles sont irrégulières. Dans le nord du Tchad la végétation passe de la savane à la steppe. L'on trouve un paysage formé des dunes sable, de palmiers, d'oueds et d'oasis. Pendant les saisons sèches presque tous les puits sont taris et à cela s'ajoute l'absence de pâturage, un grand problème pour les bétails et les éleveurs, les bétails tombent malades et meurent par la suite à cause de la malnutrition. Tous ces problèmes leur poussent à migrer vers le sud du Tchad là où il y a l'abondance des ressources naturelles (abondances des cours d'eau et abondances des pâturages), (voir planche 2).

La raison de notre migration dans la localité de Bébédjia : là où nous venons, nous ne pouvons pas nourrir nos bétails normalement, il y a certains jours que nos bétails ne broutent rien, ils tombent malades et meurent. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés parce que nous vivons grâce à nos bétails donc nous sommes obligés de migrer dans cette localité où il y a abondance des cours et des pâturages pour nourrir nos bétails⁹⁴.

⁹³ Nicolas RIMBAR, Miandoum, le 14 juin, 2023.

⁹⁴ Saleh MAHAMAT, Miandoum, 14 juin, 2023.

Photo 1: les sols du Nord



Source : enquête de terrain, juillet, 2023

La photo (A) montre que le sol du nord-Tchad est une dune de sable, ne produit rien d'autre que les oueds et les oasis cela dû aux faibles précipitations, les pluies sont inférieures à 50millimètre et atteignent 200mm et dépassent 1000mm dans la partie méridionale, ce qui explique parfois l'absence ou l'insuffisance de pâturage et à cela s'ajoute les tarissements de puits d'eaux Photo.

La photo (B) montre les animaux dans le pâturage au nord du Tchad, nous voyons dans cette photo l'insuffisance de pâturage pour faire paître les animaux, ce qui explique la migration des éleveurs nomades avec les animaux vers le sud à la recherche de bon pâturage. Mais au sud Tchad, la végétation et le pâturage sont abondants, et attirent les éleveurs du nord. (Voir Planche3)

Photo 2: les sols du sud



La photo (A) montre la végétation abondante dans la localité de Bébédjia, cette abondance de végétation est caractérisée par des fortes précipitations. La zone de Bébédjia est la partie la plus

arrosée de l'extrême sud du Tchad. Elle a un climat relativement favorable à l'environnement. La pluviométrie variant de 900 à 1200mm par an et une moyenne annuelle de 983mm⁹⁵. L'amplitude des températures tout au long de l'année est de 6,5°C⁹⁶. Les conditions climatiques de Bébédjia peuvent être extrêmes (inondations en saison des pluies). Sur une année, la température moyenne de cette localité est de 28,4°C et les précipitations moyennes sont de 8mm.

La photo (B) montre un terrain pâturage très pauvre en herbe, aride et avec très peu de végétation, des zones dénudées et des signes de sécheresse. Cette image montre le manque de nourriture disponible pour les troupeaux.

b- La sécheresse

La sécheresse est l'une des causes de migration des éleveurs avec leurs animaux vers le sud du Tchad plus particulièrement dans la localité de Bébédjia. Elle sécheresse entraîne certaines situations, l'insuffisance pluviométrique, sur de longues périodes durant lesquelles les précipitations sont anormalement faibles ou insuffisantes pour maintenir l'humidité du sol et de l'hygrométrie normale de l'air et à cela s'ajoute la baisse de niveau de la nappe phréatique, l'érosion et la dégradation des sols qui favorisent la rétention des eaux. La sécheresse peut détruire les récoltes (partiellement ou complètement) et tuer aussi les animaux d'élevage entraînant ainsi la famine au nord du Tchad. La sécheresse est un facteur qui favorise la migration des éleveurs nomades du nord Tchad vers le sud du Tchad.

c- Destruction des produits agricoles

Pendant les conflits agropastoraux, les éleveurs laissent délibérément leur bétail pénétrer dans les terres agricoles, endommageant ainsi les cultures et réduisant les rendements. Ces dommages peuvent avoir un impact significatif sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs, entraînant les pertes économiques et les tensions accrues entre les deux groupes.

Sur les 30 personnes enquêtées, 21 d'entre elles ont affirmé que leurs stocks de différentes variétés ont été saccagés par les éleveurs. Seulement 05 personnes parmi ces dernières affirment n'avoir pas été touchées par cette destruction des produits dans ladite localité. Cette destruction massive des produits peut provoquer la famine dans cette région et désorganiser son économie.

⁹⁵ Office National pour le Développement Rural (ONDER), Op. cit.

⁹⁶ Ibid.

Tableau VI : Destruction des sacs de récoltes

Villages	<u>Destruction des sacs de mils :</u>		Total
	<u>Non</u>	Oui	
Bébédjia	1	14	15
Béboni	0	4	4
Miandoum	1	3	4
Kome	2	0	2
Mbikou	1	4	5
Total	5	21	30

Source : Enquête de terrain, juillet 2023

Le tableau ci-dessus présente le nombre des personnes dont leurs différents stocks de semences ont été détruits par les éleveurs. Nous observons dans ce tableau que les villages qui étaient plus atteints par cette destruction des stocks sont : la localité de Bébédjia sur 15 personnes que nous avons interrogées, 14 personnes étaient touchées par destruction des produits agricoles ; sur les 4 personnes interrogées dans le canton de Béboni, toutes les 04 affirment que leurs stocks étaient détruits par les éleveurs ; sur les 04 aussi interrogées à Miandoum, 03 affirment être touchées par cette destruction ; sur les 02 personnes interrogées à Komé, les deux attestent ne pas être touchées et enfin sur les 05 personnes également interrogées à Mbikou, 04 d'entre elles affirment avoir été également touchées par cette destruction. Ce qui revient à dire que sur les 30 personnes interviewées, 21 d'entre elles ont perdu ainsi leur stock dans cette ruine.

d- Baisse de la production agricole

Les destructions des champs agricoles et celles des produits agricoles ont fait que les agriculteurs n'ont plus envie de faire l'agriculture parce que l'histoire se répète chaque année et surtout au moment de semences ou au moment des récoltes. Cité par le cultivateur enquêté.

Je n'ai plus envie de cultiver, parce que j'en ai assez marre, je préfère faire autre chose que l'agriculture parce que à chaque année que je cultive et qu'il y'a un conflit entre les éleveurs et moi, ce sont mes champs qu'ils détruisissent, à quoi sert de cultiver et ne rien récolter pourtant cultiver c'est le travail le plus dur je ne peux pas continuer avec cette activité⁹⁷.

L'on peut voir clairement dans les propos de cet agriculteur, un sentiment de désolation, de regret et de tristesse, ce cultivateur exprime son mécontentement vis-à-vis de la façon dont les éleveurs se comportent envers eux. Cette destruction des produits agricoles entraîne une baisse

⁹⁷ MBAINGUINAM Roger, Komé, le 15 juin 2023.

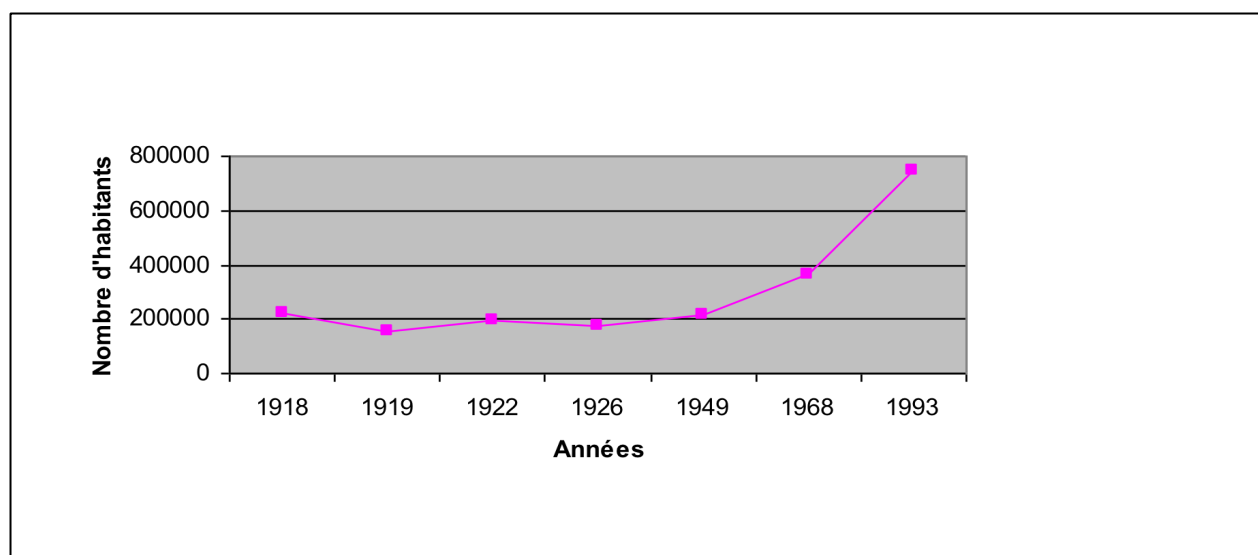
de la production agricole, de l'économie de la localité et créé ainsi une insécurité alimentaire pour les populations de la région.

2- Une démographie galopante et une croissance soutenue du cheptel bovin

La migration, le taux élevé d'accroissement de la population humaine interne ont favorisé une croissance démographique dans la région du Logone oriental. Ce phénomène, à lui seul renforce la pression sur la terre et les oppositions entre les différents usagers. En effet la population de la zone soudanienne a doublé en 30 ans, passant de 1.300.000 habitants en 1960 à 2.500.000 en 1993. Celle du Moyen-Chari a évolué au même rythme en cette période⁹⁸.

Cette pression démographique qui s'exerce de manière croissante au niveau des espaces villageois conduit à une fixation de plus en plus marquée de cultures. Dans le même temps, les périodes de jachères ont tendance à se raccourcir ou disparaître. La pression sur les terres et les ressources naturelles augmente, ce qui tend à les appauvrir davantage, agriculteurs et éleveurs entrent en compétition pour le même espace ce qui contribue au déclenchement des hostilités.

Figure x: Evolution de la population (1918-1993)



Source : Document CIRAD/SAR n°81/96

Cette figure détaille l'évolution de la population sur une période de 75 ans, de 1918 à 1993. Elle met en évidence les tendances de croissance et de décroissance de la population au fil du temps.

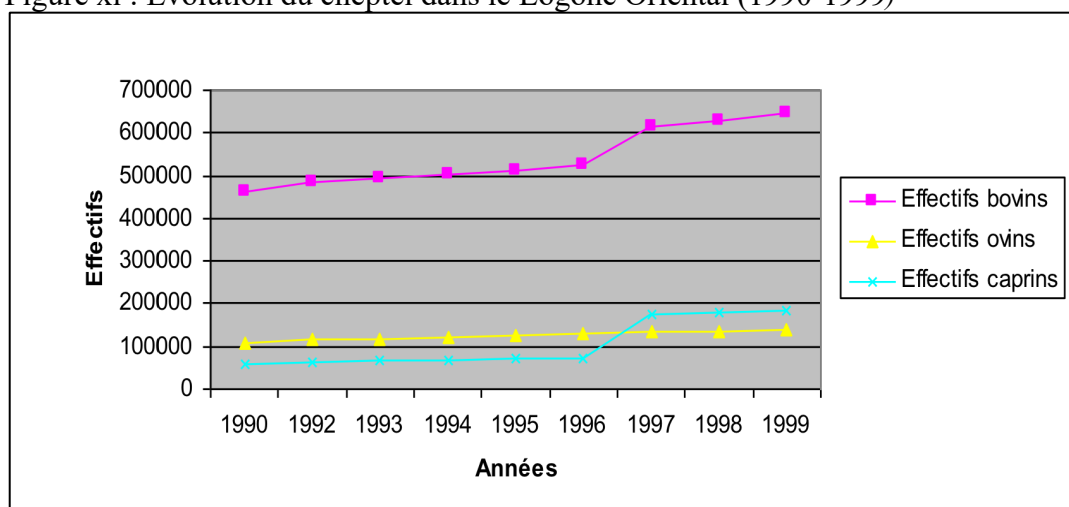
a- La population animale

La pression pastorale s'est parallèlement accentuée dans le Logone Oriental sous l'effet Conjugué du développement des troupeaux villageois, mais surtout de la forte descente des troupeaux fuyant la sécheresse du Sahel. La zone soudanienne qui représente 10 % de la

⁹⁸ CIRAD, Stratégies, exploitation et gestion des ressources naturelles dans la zone soudanienne, BEBEDJIA 1996, p.128.

superficie nationale renferme 17% d'effectifs bovins et 32 % d'effectifs des petits ruminants. Si l'on se réfère au Logone oriental, il semble qu'entre 1972 et 1993 le cheptel de cette sous-préfecture aurait connu une augmentation générale de 36%⁹⁹.

Figure xi : Evolution du cheptel dans le Logone Oriental (1990-1999)



Source : DERA

On estime officiellement 644.244 têtes de bovins, 139.585 têtes d'ovins et 181.757 têtes de caprins dans le Moyen-Chari en 1999. Ces chiffres sont à prendre avec réserve, car le Service Statistique de la Direction de l'Élevage (SSDE) a toujours estimé l'évolution de la population animale sur un taux de croissance fixé, calculé depuis 1980 sur la base de 2,4 % par an pour les bovins et de 3 % par an pour les petits ruminants. Il n'a pas tenu compte des flux migratoires des animaux durant les vingt dernières années vers cette zone. Selon Adam Souley (le chef de Circonscription d'élevage de ladite sous-préfecture), l'effectif bovin dans le Logone Oriental pourrait être estimé à un million de têtes en 1999.

b- Le non-respect des couloirs de transhumance par les agriculteurs et les éleveurs

Les pistes des bétails sont aménagées pour faire place aux bétails dans les espaces des cultures ou pour avoir accès aux points d'eau. Les agriculteurs et éleveurs reconnaissent-ils l'utilité des couloirs comme facteurs de paix à Bébédjia. Un couloir de transhumance est un espace de terre épargné pour le passage du bétail pour aller au pâturage, à un point d'eau, à un marché de bétail, à un parc de vaccination ou aller à une zone à une autre. Mais ces couloirs ne sont pas tant par les agriculteurs ainsi que les éleveurs. (Voir la photo 5).

⁹⁹ Office National pour le Développement Rural (ONDER), Op. cit.

Photo 3 : Champ d'arachide sur la piste à bétail



Source : enquête de terrain, juin 2023

La photo ci-dessus montre le champ d'arachide des agriculteurs sur le couloir de transhumance des éleveurs. (A) montre la limite de couloir de transhumances et (B) montre le champ d'arachide dans la piste à bétail. Sur cette, on aperçoit un couloir de transhumance qui est réservé pour le passage du bétail, mais cette piste est occupée par les champs de cultures de certains agriculteurs qui ne respectent pas lesdits couloirs. Comme cette piste est destinée pour le passage des animaux, les bergers passent par là pour chercher du pâturage pour leurs troupeaux, et parfois par manque de vigilance des éleveurs, les bêtes détruisent les champs et cela engendre des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Cité par un éleveur :

Certains agriculteurs savent bien que cette piste de bétail est réservée pour nous éleveurs, mais ils font exprès de cultiver sur cette piste et ils attendent lors de nos passages sur cette piste pour dire qu'on n'a pas le droit de passer sur cette piste parce que cette terre leur appartient, si on s'entête pour passer ça devient un conflit et pire encore si nos bétails détruisent leurs champs qui sont sur notre chemin alors là ça devient un gros problème. On a surnommé leurs champs qui sont sur nos pistes, des champs de pièges¹⁰⁰.

Selon cet éleveur, les agriculteurs font exprès en cultivant autour des pistes destinées pour les troupeaux. Pour eux, cela est une provocation, une manière de leur soutirer de l'argent en cas de dégâts sur les cultures. Ils pensent que ces champs sont simplement des pièges qui leur sont tendus par les cultivateurs.

¹⁰⁰ Issaka Oumar, Komé, le 15 juin, 2023.

CONCLUSION

Ce chapitre met en lumière les défis majeurs auxquels est confronté l'élevage dans la région de Bébédjia en termes de gestion des ressources et la pluralité des acteurs impliqués. L'élevage dépend de différentes ressources, notamment la terre, les pâturages, l'eau, et les résidus des récoltes pour son développement. Cependant, la gestion de ces ressources est complexe en raison de leur pluralité et la diversité des acteurs impliqués. La question de l'accès à l'eau est au cœur des enjeux de l'élevage à Bébédjia. Les différents modes d'accès aux terres tels que l'acquisition par héritage, par don, par location ou par achat soulèvent des interrogations importantes en matière de propriété foncière et d'utilisation des terres pour l'élevage.

Ces modes d'accès peuvent entraîner des disparités et des tensions entre les différents acteurs locaux, ce qui peut conduire à des conflits fonciers. En outre, la typologie des ressources des ressources disputées, telles que les pâturages sur parcours, les arbres et bois morts, les points d'eau et les résidus des récoltes sont sources de conflits locaux. La disponibilité et la qualité de ces ressources sont souvent affectées par les changements climatiques, notamment la sécheresse, ce qui aggrave les tensions liées à l'accès aux ressources pour l'élevage. De plus, la démographie galopante du cheptel bovin exerce une pression croissante sur les ressources disponibles, augmentant ainsi les risques de conflits.

Face à ces défis, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de gestion durable des ressources et de favoriser la concertation entre différents acteurs impliqués dans l'élevage à Bébédjia. La prise en compte de la diversité des réserves et des acteurs est cruciale pour assurer un développement durable de l'élevage dans la région. Il est également important d'intégrer les effets du changement climatique et de la croissance démographique du cheptel bovin dans les stratégies de gestion de ressources pour prévenir les conflits et garantir la pérennité de l'élevage à Bébédjia.

En conclusion, une approche collaborative et participative entre les éleveurs, les autorités locales, les organisations communautaires et les autres parties prenantes est nécessaire pour relever les défis liés à la gestion des ressources et à la pluralité des acteurs dans l'élevage à Bébédjia. En favorisant le dialogue et la coopération, il est possible de trouver des solutions durables qui bénéficieront à tous les acteurs impliqués dans cette activité vitale pour la région.

CHAPITRE II : FORMES ET DYNAMIQUES DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS

Nous allons dans ce chapitre explorer les différents types de tensions et confrontations qui peuvent survenir entre ces deux groupes d'acteurs du monde rural.

I- TYPOLOGIE DES CONFLITS AGROPASTORAUX

La terre est au centre des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Ces conflits ont des répercussions significatives sur les communautés rurales, l'environnement et l'économie. Comprendre la typologie de ces conflits est essentiel pour élaborer des stratégies de gestion efficaces. En effet, ces conflits peuvent prendre différentes formes en fonction des contextes locaux, des pratiques agricoles et enjeux socio-économiques spécifiques à chaque région. Dans cette optique, cette partie se propose d'explorer la typologie des conflits agropastoraux afin de mieux appréhender les dynamiques complexes qui sous-tendent ces conflits.

A- LES CONFLITS INTRACOMMUNAUTAIRES

Les conflits intra-communautaires apparaissent à deux niveaux et font intervenir les acteurs d'une même communauté. Les agriculteurs entre eux et les éleveurs entre eux. Ces conflits découlent souvent de la concurrence pour l'utilisation des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et les pâturages.

1- Conflits entre les agriculteurs

Dans les conflits internes à la communauté d'agriculteurs, les causes tournent le plus souvent autour de questions d'héritage, de revendication des champs prêtés ou de limites litigieuses de champs. Ces revendications sont nombreuses et se manifestent pour la plupart des cas en début de saison des pluies. Il arrive aussi que les conflits naissent au sein d'une même communauté sur deux terroirs distincts. Les causes de ce genre des conflits sont souvent liées aux limites de deux villages ou l'utilisation des sites sacrés communs à deux villages. Enfin, parmi les conflits en milieu agriculteur, on note aussi ceux qui opposent les autochtones aux allochtones sur les revendications des droits fonciers.

Les tensions entre agriculteurs sont malheureusement assez fréquentes par ici. La principale source de conflit est la concurrence pour l'accès aux terres cultivables. Avec la croissance démographique, la pression sur les terres agricoles est de plus en plus forte. Certains

agriculteurs veulent agrandir leurs exploitations et cela crée des frictions avec leurs voisins qui se sentent menacés dans leurs activités¹⁰¹.

Le plus souvent, les allochtones n'ont que des droits précaires sur la terre, octroyés par les autochtones qui s'estiment "propriétaires" des terres. Toute exploitation de ressources naturelles jugée abusive ou toute volonté manifeste d'investissement, comme les reboisements par exemple ou l'implantation d'infrastructures pérennes font l'objet de réactions parfois violentes de la part des détenteurs des droits fonciers originels. Dans certains cas, les autochtones limitent, voire interdisent certaines formes d'aménagements tels que les reboisements ou le forage des puits. Enfin, le conflit d'héritage oppose les membres d'une même famille : souvent entre les cadets et les aînés de la famille. L'ampleur de ces genres des conflits est le symbole de la détérioration des liens familiaux. Les jeunes ne veulent plus se soumettre aux règles d'héritage préétablies.

a- Conflits entre les éleveurs

Les conflits opposant les éleveurs entre eux, notamment chez les éleveurs transhumants, trouvent leurs origines dans la gestion des points d'eau : cas de compétition dans la revendication de la gestion, de contestations sur la gestion des puits, de contestations sur la gestion des fourches et des abreuvoirs. Les conflits entre les éleveurs sont récurrents dans cette région. La principale source de ces conflits est liée à l'accès aux pâturages. Avec la réduction des terres disponibles et l'augmentation du nombre d'éleveurs, la compétition pour les pâturages est devenue intense. Cela entraîne souvent des disputes et des confrontations, parfois violentes. De plus, il y a des différends concernant la gestion des ressources en eau, l'utilisation des infrastructures communes. Ces conflits ont un impact négatif sur nos communautés et compliquent notre travail au quotidien¹⁰².

Aussi, il existe des conflits opposant pasteurs transhumants et les agro-pasteurs, dans le cadre d'une concurrence sur la gestion de l'espace pastoral : ces derniers étant moins mobiles protègent les pâturages de leurs terroirs. En effet, les conflits opposant, fréquemment les agro-éleveurs aux pasteurs transhumants, peuvent s'expliquer par cette situation, même si les maux dont ils s'accusent dépassent bien souvent le cadre de la concurrence autour des seules ressources pastorales. Les agropasteurs font parfois front commun avec les agro-éleveurs pour faire partir les pasteurs transhumants perçus de manière négative au sein des populations locales à travers certains faits de société, tels que : le phénomène des coupeurs de routes ou des viols de femmes en brousse, à très souvent été attribué aux pasteurs transhumants.

¹⁰¹ Narcisse ALTEBEYE, Miandoum, le 16 juin 2023.

¹⁰² Isaac ABDARAMAN, Komé, le 16 juin 2023.

b- Conflits entre les pêcheurs

Les conflits entre pêcheurs sont surtout relevés autour des lacs et fleuves de grande ampleur (Lac Tchad, Lac Fitri, Lac Iro, fleuves Logone et Chari), dans un contexte de réduction des espaces réservés à la pêche. Ils naissent aussi suite à la coexistence de différents modes de pêche ou lors des années de faibles crues, en particulier des Lacs : plus les superficies inondées sont réduites, plus la pression des pêcheurs sur les ressources est forte et plus les conflits s'intensifient.

Le conflit le plus marquant entre les pêcheurs dans notre localité a eu lieu il y a quelques années. Il s'agissait d'un différend concernant l'accès à une zone de pêche particulièrement riche en ressources. Deux groupes de pêcheurs revendiquaient la propriété exclusive de cette zone, ce qui a entraîné des tensions croissantes. Au fil du temps, ces tensions ont dégénéré en confrontations physiques, avec des actes de vandalisme sur les pirogues et les équipements de pêche. Les autorités ont dû intervenir pour tenter de résoudre le conflit, mais la situation était très tendue¹⁰³.

Certains heurts arrivent par exemple suite à l'utilisation de techniques de surexploitation de la ressource (filets à maille fine, dynamite, électricité, produits vénéneux, et des hameçons) par certains pêcheurs pouvant soit endommager des filets de pêche, soit blesser d'autres pêcheurs. Ces faits semblent déboucher régulièrement sur un affrontement, en particulier en périodes de basses eaux, quand les allochtones ne se conforment pas aux principes édictés par les autochtones.

c- Conflits opposant l'Etat aux usagers

L'espace où s'extériorisent des conflits entre les usagers (éleveurs, agriculteurs et pêcheurs) et l'État concerne les aires protégées (parcs, forêts classées, les zones halieutiques, les zones minières, etc.). Dans le but de la conservation de l'environnement, l'État a dans de nombreux cas privé les communautés des ressources naturelles qu'elles considèrent leur « appartenant » traditionnellement. Il a instauré dans la plupart des cas une législation répressive, au mépris des chefferies et des communautés locales et sans le moindre respect des valeurs traditionnelles et culturelles. Cette façon de concevoir la conservation de la nature a eu des effets désastreux et a été source de nombreux conflits, comme chaque fois que des intérêts de protection de l'environnement viennent se superposer aux intérêts divergents des groupes utilisateurs initiaux.

¹⁰³ Arnold MBAIGUEDEM, Komé ; le 17 juin 2023.

Les conflits entre l'Etat et les usagers sont liés à l'accès aux ressources telles que les terres agricoles et les pâturages. Les éleveurs et agriculteurs peuvent être en désaccord sur l'utilisation des terres ; les droits de propriété et les politiques de développement agricoles mises en place par l'Etat.

Pour l'État, il s'agit surtout de préserver les ressources du patrimoine national de cet espace particulier et de mener, sous la pression de la mouvance écologique qui émerge dans la plupart des pays, une politique de conservation du patrimoine naturel. Il se doit aussi de préserver le potentiel touristique dont la valorisation alimente un secteur non négligeable de l'économie. En revanche pour les populations riveraines, la survie dans les villages passe par une exploitation continue des ressources naturelles jugées vitales, telles que le bois de construction et de foyer pour la cuisson, les racines, le gibier, les feuilles ou les divers produits de cueillettes nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels.

Certains conflits naissent aussi à cause de l'application des textes régissant l'utilisation de ces aires protégées. Les textes n'étant pas vulgarisés, leurs applications sont perçues par les populations locales comme arbitraires et elles soupçonnent les agents des Eaux et Forêt de collecter les sommes des amendes pour leur propre compte.

Cette divergence se retrouve aussi dans l'exploitation artisanale des mines et mettent aux prises les éleveurs ou populations locales et l'État ou les sociétés concessionnaires. Ces conflits ont pour cause la blessure ou décès d'un animal dans les excavations ou suite à l'empoisonnement par les substances chimiques.

2- Les conflits intercommunautaires

Contrairement aux conflits intra-communautaires, les conflits intercommunautaires qui opposent les agriculteurs et les éleveurs, sont les plus destructeurs : ils menacent immédiatement les modes de vie des protagonistes.

a- Conflits entre éleveurs et agriculteurs

Le plus souvent, ces conflits sont liés à la divagation du bétail dans les champs. Ils s'opèrent entre éleveurs-agriculteurs et d'autres acteurs associés d'une manière directe ou indirecte dans la gestion du pastoralisme. Les premières causes de ces conflits proviennent de la perception que les deux groupes d'acteurs ont de l'espace.

Ce qui cause les conflits intercommunautaires chez nous ici est que les éleveurs se déplacent souvent pour rechercher des herbes pour leurs animaux, et durant ce trajet, ils détruisent nos champs et quand on se plaint, ils commencent par nous déclarer la bagarre, ils se sentent supérieurs à nous parce qu'ils ont des armes à feu. Ainsi, s'ils détruisent le champ de l'un d'entre nous, on se rassemble pour les combattre et en retour, et ils reviennent

prochainement eux-aussi en grand nombre avec leurs frères pour nous attaquer et c'est ce qui amplifie les affrontements entre nous et eux¹⁰⁴. En effet, les acteurs agissent en fonction de la représentation de la situation conflictuelle. Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les activités agricoles et celles relatives aux activités pastorales diffèrent considérablement, posent un important problème de compréhension entre les deux parties :

Chez les agriculteurs, le rapport à la terre est fortement marqué par la « force mystique » qui lui est attribuée ; la conception et la perception de l'espace des pasteurs s'écartent de celles des agriculteurs : ils s'approprient des espaces faits d'étapes (Aires de Stationnement) et de routes (Couloirs de transhumance ou Mourhal en arabe), en traversant des étendues étrangères, on assiste alors à des conflits relatifs à l'accès aux ressources naturelles marqués par leur mode de vie, de pensée et de leurs pratiques¹⁰⁵. Ceci étant, nous pouvons dire que la majorité de ces conflits intercommunautaires découlent de la recherche de pâturages par les éleveurs, la dévastation des champs des agriculteurs et le non-respect des corridors de transhumance.

En définitive, nous pouvons dire que ces conflits ont des racines historiques, culturelles et sont exacerbés par des facteurs tels que la croissance démographique, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les politiques agricoles et foncières inadaptées. Ces conflits ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et la cohésion sociale des populations.

b- Conflits dus aux occupations des terres par forces

Les conflits agropastoraux dans le canton de Bébédjia sont suscités par l'appropriation de terres par force. Les éleveurs transhumants venus du nord-Tchad occupent des terres laissées en jachères ou occupent des espaces pour installer leurs ferriques pour y habiter avec leurs bétails et quand les autochtones revendiquent leurs terres, les migrants éleveurs disent que : *« Nous sommes aussi des Tchadiens et que la terre du Tchad appartient à tous les tchadiens donc, nous avons le droit de rester là où voulons »*¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Gildas DJERABE, Komé, le 19 juin, 2023.

¹⁰⁵ Sougnabé PABAME, Op. cit.

¹⁰⁶ Jude MBAHEREM, Komé, le 19 juin, 2023.

Photo 4 : la tente d'un éleveur dans un terrain qui n'est pas le sien



Source : Enquête de terrain, de juin à juillet 2023

Dans cette image, l'on voit sur la photo (A) une tente d'un éleveur construite et entourée des herbes dans un terrain laissé en jachère ; et sur l'image (B), l'on perçoit les habits étalés sur la corde à côté de cette tente.

c- Conflits dus à la pression foncière

Les conflits dus à la pression foncière sont des situations de tensions et rivalité entre les différents acteurs pour l'accès à l'utilisation ou à la possession des terres.

La pression foncière se traduit aussi par la multiplication de l'appropriation des terres par la force, ce qui suscite souvent les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Elle a des répercussions négatives sur le milieu naturel, et cause aussi la modification des rapports socio-économiques entre les éleveurs et les agriculteurs qui, dès lors, n'entretiennent plus des relations de complémentarité¹⁰⁷. Cette pression foncière induit un climat de tension sociale, avec notamment les dévastations ou le piétinement des champs de culture.

L'exemple de la pression, de l'expression de l'espace comme source de conflit : dans la localité de Bébédjia, une communauté d'éleveur dispute un espace avec la population autochtone. Cette communauté s'est installée dans ladite localité il y a de cela 12 ans. L'espace où habite la communauté leur a été donné par le chef de canton défunt, aujourd'hui avec la pression foncière, les populations autochtones réclament cet espace et les éleveurs s'y opposent.

¹⁰⁷ Claude MADJIBAYE, Op. cit.

Pour les agriculteurs, la terre appartient à la communauté villageoise et quant aux éleveurs, ils disent que cet espace leur revient de droit parce qu'ils ont acheté avec le chef du village défunt donc ils ne céderont pas cet espace. Depuis ce jour, jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas trouvé une solution à ce conflit.

Tableau IV: causes des conflits dans 5 villages au sud-ouest du Tchad

Causes	Bébédjia	Béboni	Miandoum	Komé	Mbikou	Total
Dégâts dans les champs	3	2	1	1	1	8
Couloirs de transhumance	6	4	3	2	2	17
Espaces pastoraux	2	1	1	1	0	5
Total	11	7	5	4	3	30

Source : Enquête de terrain, de juin à juillet 2023.

Dans les 5 villages recensés, il ressort que 8 conflits sont dus aux dégâts causés par le bétail dans les champs, 17 des conflits sont dus aux couloirs de passage, et 5 sont dus aux espaces pastoraux.

Une grande partie de nos terres est utilisée comme couloirs de transhumance pour les troupeaux. Cela a toujours été une tradition ici chez nous, mais avec l'agrandissement des exploitations agricoles, ces couloirs sont devenus de plus en plus contestés. Les éleveurs veulent maintenir leur accès à ces zones, tandis que les agriculteurs veulent les convertir en terres cultivables ou en zones résidentielles et cela crée beaucoup de tensions entre les deux groupes¹⁰⁸.

Si les couloirs de transhumance sont signalés un peu partout comme étant à l'origine des conflits entre agriculteurs et éleveurs, leurs issues diffèrent d'une localité à une autre. Contrairement aux régions de Barh-Kôh et Mandoul, les conflits liés aux dégâts des animaux dans les régions débouchent rarement sur des affrontements sanglants et moins encore meurtriers.

Nous nous entendons très bien avec les éleveurs, nous formons une seule famille car les éleveurs sont ici avec nous depuis des années, ils maîtrisent très bien nos langues et nous sommes très bien ensemble¹⁰⁹.

Cette bonne cohabitation est due à l'ancienneté du voisinage entre ces différentes ethnies de cette région. Elle repose également sur le respect mutuel, la communication ouverte et la recherche des solutions aux défis communs. Cette bonne entente de ces agropasteurs de cette

¹⁰⁸ Clotaire BELELEM, Komé, le 20 juin 2023.

¹⁰⁹ Stéphane DJELELEM, Komé, le 20 juin 2023.

région montre qu'ils peuvent travailler ensemble pour trouver des compromis sur des questions telles que l'utilisation des terres et la gestion des pâturages.

B- CONFLITS DUS AUX SITUATIONS SECURITAIRES

Ces conflits se manifestent dans les localités frontalières avec le Soudan et la République Centrafricaine à cause des crises politico-militaires et par la présence des djihadistes. Dans la plupart des cas, les populations sont prises en partie aussi bien par les forces de l'ordre et de sécurité que par les réseaux des terroristes, les milices les accusant d'être de connivences avec l'une ou l'autre partie.

1- Situation sociopolitique

L'évolution de la situation socio-politique du Tchad dans les années 80, marquée par ces multiples crises et guerres ont agi profondément sur les tissus de coexistence pacifique entre les agricultures et éleveurs. Depuis cette période, les affrontements entre ces deux communautés sont devenus fréquents et de plus en plus violents. A cela s'ajoute le phénomène « des nouveaux éleveurs » (certains fonctionnaires de l'Etat et les hommes d'affaire) qui confient leurs troupeaux à certains éleveurs¹¹⁰. Ces employeurs, souvent fonctionnaires civils, militaires ou hommes d'affaires bien situés embauchent ces éleveurs qui sont à l'abri de toutes poursuites judiciaires, assurés de la protection totale par des employeurs, ces éleveurs deviennent arrogants et agressifs vis à vis des agriculteurs. Ce phénomène d'impunité aggrave la situation déjà tendue entre les éleveurs et les agriculteurs. De surcroît, certains éleveurs en ont profité de ces troubles pour s'acheter des armes des guerres, qu'ils n'hésitent pas à en faire usage en cas d'affrontements.

A l'instar d'autres pays africains, le Tchad a été meurtri par des conflits politico-militaires au lendemain de son indépendance acquise le 11 août 1960. Après la réorientation politique du président François Tombalbaye en 1962, des manifestations embrasent la capitale, puis le monde rural, à partir de 1965 dans la région du Batha. En juin 1966, sous le commandement d'Ibrahim Abatcha, un mouvement politico-militaire dénommé frolinat (front pour la libération nationale) est fondé à Nyala, au Soudan. A partir de cette date, les affrontements entre les rebelles armés et l'armée tchadienne ont créé une forte insécurité dans les régions du Tchad central et oriental. Ces conflits armés se sont liés à d'autres formes d'insécurité, le grand banditisme (coupeurs de route) et les conflits intercommunautaires alimentés depuis la fin des années 1970 par des armes de guerre¹¹¹.

¹¹⁰ Sougnabé PABAME, Op. cit.

¹¹¹ <https://www.facebook.com/2160289707525025/posts/3501294306757885/?mibextid=rS40aB7S9Ucbxw6v> consulté sur internet.

Cette situation a eu des conséquences néfastes sur le pays, notamment le déplacement forcé des populations vers les nations voisines, la destruction des infrastructures socio-économiques jusqu'à la décomposition du tissu social sans les pertes en vies humaines¹¹².

Sur le plan social, les guerres civiles ont profondément atteint la société tchadienne dans son fondement culturel. Dès l'éclatement de la guerre, la terreur astreint les populations à des migrations massives vers les régions peu touchées par les combats ou les régions dont elles sont originaires. Dans l'immédiat, la cohésion sociale a cédé la place à un repli identitaire qui se manifeste de plus en plus de façon ostentatoire dans les grands centres urbains. Des nouveaux quartiers se constituent sur des bases ethniques et qui parfois portent des acronymes identitaires. C'est ainsi qu'apparaissent dans la capitale des quartiers comme « walia Hadjaraï » dont la majorité des résidents sont des Hadjaraï, ressortissants de la région du Guéra ; dans le quartier « Kanembouri » ne sont regroupés que des Kanembou, tous originaires du Kanem ; dans le quartier « Sara-Moursal » ne résident qu'en majorité que des Sara, originaires des régions méridionales, etc. Ainsi, se développent des solidarités ethniques de plus en plus fortes et qui s'institutionnalisent parallèlement à l'administration centrale autour des chefs appelés « chefs de race » dont la mission est de défendre les intérêts de la communauté qu'ils représentent devant toutes les circonstances.

Ainsi, la cohabitation pacifique entre les différentes communautés devient de plus en plus difficile d'où les conflits interethniques et communautaires qui figurent aujourd'hui au quotidien de l'actualité tchadienne. Les impacts de ces guerres civiles ne sont pas seulement perceptibles sur les structures sociales de la société tchadienne, mais ils ont également affecté le système éducatif dans son ensemble¹¹³.

2- La situation socio-culturelle.

La migration des éleveurs dans la zone soudanienne génère un double conflit. Un conflit autour de l'accès à la terre et aux ressources naturelles et un conflit basé sur le mode de vie, de pensée et des pratiques. Si on s'en tient à la définition du territoire défini comme une portion de l'espace appropriée, délimitée et défendue, on pourrait dire que les terroirs villageois appartiennent à ceux qui y vivent, la gestion collective doit obéir à des règles. Or, les éleveurs transhumants viennent avec leur mode de vie, nous l'avons signalé plus haut qui est différent de celui de la population autochtone, ce qui ne favorise pas l'intégration de ces deux couches sociales. Si chez l'une ou l'autre des deux entités, la tendance est à l'exclusion qu'à la tolérance

¹¹² <https://www.cairn.info/revue/guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2012-4-pages.htm>, consulté sur internet.

¹¹³ <https://www.cairn.info/revues/guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2012-4-pages.htm>, consulté sur internet.

sociale, la cohabitation devient difficile et les stratégies de dominations naissent pour faire primer ses propres valeurs, son mode de vie¹¹⁴. Selon Moscovici qui a développé la notion de la majorité et de la minorité, face à un groupe majoritaire, tout individu en désaccord avec ses idées est alors considéré comme « déviant ». Il n'est pas « conforme » par rapport à un modèle qui avait été institué ; il se place alors dans la minorité. Les changements donc sont souvent le fait d'un individu ou groupe d'individus minoritaires considéré comme déviant¹¹⁵. Ce groupe enclenche un processus d'influence sociale sur le groupe majoritaire. Il transgresse les règles qui avaient été établies et respectées, ce qui est source des conflits entre les deux groupes. L'un se sent dépossédé de son pouvoir et l'autre est très motivé car il perçoit la faille qui lui permettrait d'accéder à la majorité. Dans de telles situations, le processus de négociation est nécessaire pour réguler le comportement de chacun. Aussi, faut-il rappeler que les groupes majoritaires ne sont pas, nécessairement plus influents que les groupes minoritaires. La majorité acquiert une légitimité parce qu'à un moment donné, elle a émis un point de vue reconnu par le plus grand nombre d'individus. Mais cela ne signifie pas que cette reconnaissance est définitive en fonction des événements et des actions de ce groupe, leur légitimité peut être remise en cause à tout moment.

II- PERCEPTION DE L'ESPACE COMME SOURCE DE CONFLITS

Malgré tout, ce serait une erreur de se baser sur l'évaluation du potentiel conflictuel entre agriculteurs et éleveurs uniquement sur les facteurs anthropiques ou climatiques. Nous avons constaté aux cours de nos rencontres avec les différents acteurs, notamment les agriculteurs et les éleveurs, que les conflits qui les opposent tiraient aussi une bonne partie de leur origine dans le comportement des uns et des autres. La haine des agriculteurs envers les éleveurs et le mépris des éleveurs pour les agriculteurs sont souvent à la source des violences qui opposent les deux communautés. En effet, les acteurs agissent en fonction de la perception qu'ils se font des uns et des autres. Les conflits de représentation sont relatifs à la manière dont chaque acteur représente son espace ce qui par la suite, conditionne sa pratique spatiale.

A- LES FACTEURS GENERATEURS DES CONFLITS

Outre les réalités d'une perturbation climatique, la saturation de l'espace engendrée par la pression démographique et le nombreux bétail, à cela s'ajoutent d'autres confrontations d'ordre idéologiques et politiques qui aggravent le conflit et le complexifient. En réalité, il ne s'agit pas d'un conflit mais bien des conflits qui se superposent avec plusieurs dimensions.

¹¹⁴ Boukar KHARI, « Impact socioéconomique des conflits liés ressources halieutiques : cas de la plaine d'inondation de Waza-Logone (Extrême-Nord du Cameroun), Mémoire en économie et sociologie rurale, Université de Dschang, 2010.

¹¹⁵ Serge MOSCOVICI, *La psychologie des minorités actives*. Ed. Paris-PUF, 1976.

1- Politisation des conflits

Les séries de crises qui ont secoué le Tchad depuis son accession à l'Indépendance ont porté de rudes coups à l'autorité de l'Etat et ont agi profondément sur le tissu de coexistence pacifique entre les éleveurs et les cultivateurs. L'Etat tchadien ne parvient pas à assurer l'équilibre entre le monopole de son autorité et la sécurité des citoyens¹¹⁶. Ces situations de crises ont conduit à la bipolarisation du Tchad en Nord et Sud et musulmans et chrétiens, laissant de côté toute la diversité ethnique et culturelle du pays. Ces concepts ont été utilisés comme stratégies de division et ont fait que certaines crises prennent des connotations régionalistes et religieuses. Ces conflits politico-militaires ont laissé parmi les différents groupes sociaux des séquelles indélébiles qui ont contribué, dans certains endroits, à la détérioration rapide des rapports entre agriculteurs et éleveurs.

La politisation des conflits agropastoraux se réfère au fait que ces conflits qui trouvent leurs racines généralement dans des différends territoriaux où des compétitions pour les ressources naturelles, qui sont instrumentalisés par des acteurs politiques ou des groupes d'intérêts pour servir leurs propres agendas. Ces acteurs peuvent être des politiciens cherchant à mobiliser un électorat, des groupes armés cherchant à étendre leur influence, ou même des entreprises cherchant à exploiter les ressources naturelles¹¹⁷.

Les rapports entre les différents groupes, notamment les éleveurs et les agriculteurs, qu'ils soient de nature ethnique, politique ou religieuse, sont empreints d'une profonde méfiance. Au-delà du clivage Nord-Sud, musulmans-chrétiens, s'il est vrai que ces conflits entre agriculteurs et éleveurs se localisent plus en zone soudanienne, ils sont aussi un grand problème de cohabitation dans la partie nord du pays. Il convient de noter que plusieurs agriculteurs ne sont pas localisés au sud et que tous les musulmans ne sont pas seulement au nord.

Outre ce fait, s'ajoute dans la zone soudanienne, l'apparition d'un phénomène nouveau qui modifie le rapport entre éleveurs et agriculteurs. Certains éleveurs ne sont pas propriétaires des animaux qui sont à leur charge mais des salariés à qui sont confiés du bétail. Les employeurs, souvent fonctionnaires civils, militaires ou hommes d'affaires bien situés embauchent ces éleveurs qui sont à l'abri de toutes poursuites judiciaires. Comme l'a signalé une autorité de la localité de Bahr-Kôh « *le berger d'un commandant de brigade est lui aussi commandant de brigade parmi les bergers, il détruit les champs sans toutefois pour autant s'inquiéter parce qu'il sait que rien ne va lui arriver quoiqu'il arrive* »¹¹⁸. Assurés de la

¹¹⁶ Document MEC, Programme visant l'amélioration des relations et les solutions des conflits entre les éleveurs et les cultivateurs au Tchad, demande de financement MEC III, 2007.

¹¹⁷ MAILAOU Cédric, Komé, le 19 juin, 2023.

¹¹⁸ Elie LAOUKOUNDA, Komé, le 20 juin, 2023.

protection totale de leurs employeurs, ces éleveurs se distinguent par leur arrogance et leur agressivité. Ce phénomène d'impunité aggrave la situation déjà tendue entre les éleveurs de tradition et les agriculteurs qui n'arrivent pas à faire la part de choses. Cette situation fait que les agriculteurs accusent les éleveurs de posséder des armes de guerre et de corrompre les administrateurs civils et militaires pour lesquels ils travaillent.

Un autre facteur et non des moindres qui influence le comportement des protagonistes c'est le soutien de certains élus locaux. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont devenus le cheval de Troie des revendications des leaders politiques. Chaque élu local, s'il veut favoriser le renouvellement de son mandat, doit composer avec l'opinion du groupe majoritaire. On peut s'interroger, dans ce cas, sur l'attitude des élus qui, d'une part, mènent des actions pour le développement de leur région et qui, d'autre part, dans l'attente des résultats électoraux, font preuve de partialité dans la gestion de conflits éleveurs-cultivateurs. Les élections sont donc, dans ce cas, un facteur de blocage et constituent un fort facteur d'influence sur les conflits.

a- Extension des espaces agricoles

Dans un contexte de pression anthropique et de perturbations climatiques, les agriculteurs ont tendance à diversifier leurs systèmes de production pour réduire les risques tout en augmentant leurs superficies culturales pour pallier le problème de la fertilité des sols. La zone cultivée a tendance à s'étendre de plus en plus, et son extension aboutit à une réelle concurrence sur les ressources entre agriculteurs et éleveurs, et cela de façon marquée dans certaines zones cruciales à la fois pour les systèmes de production agricole et pastorale, comme les bas-fonds. On estimait à 2,2 millions d'hectares les surfaces annuellement cultivées au Tchad en 1999. Leur progression équivaut à peu près au taux de l'accroissement de la population rurale. Si l'on prévoit un doublement de la population totale de 20 à 30 ans (accroissement actuel est de 2,4 % par an), cela représente une diminution corrélative de l'espace pastoral d'environ 2 millions d'hectares, soit 5 % du territoire dans les zones agropastorales¹¹⁹. Cette extension des champs au détriment des parcours a été bien relevée en 2006 par un éleveur Peul :

Quand on s'était installé ici à l'époque, il existait un espace boisé entre notre campement et le village. Regardez, aujourd'hui, non seulement les champs nous ont rattrapés, mais ils nous ont même dépassés. Mais, à chaque fois quand il y a des dégâts d'animaux dans les champs, on dit toujours que les champs n'ont pas de pieds et que ce sont les animaux qui se sont déplacés pour aller vers les champs. Personne ne veut accepter que les champs se déplacent¹²⁰.

¹¹⁹ André Marty, *la division des sédentaires nomades*, in. Le pouvoir du Savoir de l'arctique aux tropiques, éd, Holtedahl, L, Kartala, 1999.

¹²⁰ Sougnabé PABAME, Op. cit.

Cette extension des cultures résulte donc, d'une part, de la démographie galopante dans les zones rurales, de la sécheresse et de la dégradation des terres qui engendrent la colonisation de nouveaux espaces et, d'autre part et surtout, des stratégies de développement mises en œuvre par l'Etat favorisant une très nette prédominance des activités agricoles sur l'élevage. On assiste à l'émergence d'une logique de développement séparé et inégal qui fait peser de graves menaces sur la survie du pastoralisme. De plus, la diffusion des nouvelles techniques agricoles (cultures attelées, tracteurs, engrais chimiques...) augmentent considérablement le pouvoir de « consommation d'espace » des agriculteurs, les rendant à la fois plus concurrents vis-à-vis des pasteurs et plus indépendants¹²¹.

Les éleveurs, quant à eux, ont une politique de réduction des risques qui s'exprime par les pratiques de mobilité qui ne permettent plus la conversion des espaces de pâturage en terres de culture. Ils se tournent donc vers un système de production sédentaire avec recours à l'agriculture. N'ayant pas la maîtrise foncière, les champs des éleveurs sont souvent installés dans les espaces pastoraux, fermant ainsi les passages à leurs propres animaux. De ce fait, ils se mettent à la conquête de nouveaux espaces pastoraux. Ils se trouvent ainsi victimes de leurs propres pratiques car cette intégration entre agriculture et élevage constitue dans certaines zones une contrainte majeure à la mobilité animale et met les agro-pasteurs dans un rapport de compétition avec les agriculteurs autochtones.

2- Pluralisme juridique de gestion des conflits

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont aussi aggravés par le pluralisme de droits et surtout par la pluralité des instances d'arbitrage. Par ailleurs, il faut noter que les autorités coutumières d'un côté et l'administration de l'autre, ayant des prérogatives officielles ou non interviennent souvent aussi de façon officielle ou non dans la gestion du conflit¹²². Lorsque ces différentes instances agissent de façon non coordonnée, chacun en fonction de ses intérêts. Cette tendance sollicite de façon opportuniste l'instance qu'il juge la plus favorable, contribue ainsi à aggraver les conflits et même à les entretenir.

Dans ce contexte, le pluralisme juridique de gestion de conflits se manifeste par le recours à la fois à un chef coutumier et à des tribunaux civils pour résoudre le différend. La récurrence des conflits a amené le législateur tchadien à adopter des lois en vue de les régler notamment la loi n° 04 du 31/10/ 1959 portant sur la réglementation des pâturages, la garde des animaux domestiques et la transhumance, et celle du n°31 du 13/05/1961 portant

¹²¹ BOUTRAIS, Jean, une histoire régionale du développement rural : le nord du Cameroun. In : *L'expérience des projets, les résultats de l'histoire*, Paris, AMIRA, 1983

¹²² André MARTY, Op. cit.

sur le code pastoral en mettant en place l'agence nationale de gestion de la transhumance (ANGT). En cas de conflits, les antagonistes saisissent les chefs coutumiers pour que le problème soit résolu à l'amiable. Si l'une des parties remet en question les décisions prises par le chef coutumier, elle pourra saisir l'unité de la police judiciaire, c'est à ce niveau que débute la procédure judiciaire.

L'officier de la police judiciaire saisi, écoute attentivement les deux parties impliquées et les témoins, puis il fait les constats des faits. En fonction de ce qui lui est soumis, il peut être amené à procéder à des interpellations et même des gardes à vue. Le rôle de l'officier consiste à caractériser les faits afin de distribuer les responsabilités et d'appliquer les textes prévus par lesdites lois.

La situation actuelle du système foncier comme dans la plupart des pays africains est le fruit d'une longue dégradation. Elle est le produit instable d'un rapport de forces, d'une tension permanente due à la superposition des droits, à la marginalisation de l'autorité coutumière et à l'impuissance du législateur à se placer au-dessus des contradictions sociales¹²³. Selon BUTTOUD, « *les pratiques foncières et les stratégies qui les sous-tendent, relèvent plus du bricolage que d'une logique interne* »¹²⁴. Cette adaptation permanente au coup par coup, des comportements fonciers ne confère à la société globale ou locale aucune maîtrise sérieuse de son territoire et donc de son environnement. Il ne s'agit plus vraiment d'une cohabitation entre différentes sources de droit confrontant leurs logiques propres, mais bien plutôt d'un mélange complexe, finalement incohérent, dans lequel chacun vient puiser à sa guise au gré du rapport des forces locales.

B- CONFLITS ENTRE LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES

Les éleveurs ne sont pas seulement en conflits permanent avec les cultivateurs mais aussi bien avec les institutions étatiques et non étatiques.

1- Conflit avec les institutions étatiques

En zone sahéenne comme en zone soudanienne, l'espace où s'extériorisent des conflits entre les populations locales et l'Etat (services déconcentrés de l'Etat) concerne souvent les espaces protégés. L'Etat instaure sur ces espaces une législation répressive, au mépris des chefferies et des communautés locales et sans le moindre respect des valeurs traditionnelles et culturelles.

Nous sommes fatigués d'être ignorés et méprisés par les autorités. Nous avons essayé de faire entendre nos voix, de présenter nos revendications de manière pacifique, mais personne ne veut

¹²³ Bertrand Charlery de la Masselière, Territorialités multiples et conflictuelles, Paris, 1999.

¹²⁴ Gérard BUTTOUD, La forêt de l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar, Paris, Karthala, 1995.

nous écouter. Nous nous sentons abandonner et trahis par un système qui devrait nous protéger, mais qui au contraire nous opprime et nous prive de nos droits fondamentaux. Les institutions étatiques agissent comme si nos préoccupations n'avaient pas d'importance, comme si nos vies et nos terres ne valaient rien, nous sommes traités comme les citoyens de seconde classe. C'est une violation de nos droits¹²⁵.

Ce fragment d'entretien illustre le sentiment de marginalisation, d'injustice et de résistance qui peut animer les populations locales en conflit avec les institutions étatiques. Il met en lumière les défis auxquels sont confrontées ces communautés et leur détermination à faire valoir leurs droits et leur dignité malgré les obstacles rencontrés.

Cette façon de conservation de la nature a des effets désastreux et est source de nombreux conflits, comme chaque fois que des intérêts de protection de l'environnement viennent se superposer aux intérêts divergents des groupes utilisateurs initiaux. C'est le cas des éleveurs vivant autour de la forêt classée de Yamba Berté au sud-ouest du Tchad. Dans le but de conservation de l'environnement, l'Etat a décidé de priver les populations locales, notamment les éleveurs, des ressources naturelles de cet espace qui leur appartenaient traditionnellement. Cette expropriation fut ressentie par les éleveurs de cette aire protégée comme une injustice grave au point de les pousser à des incursions dans la forêt.

2- Conflit avec les institutions non étatiques

Le conflit entre les populations locales et les institutions non-étatiques est un phénomène complexe et souvent méconnu qui peut avoir des répercussions profondes sur la vie des communautés concernées. Ces institutions, qu'elles soient des groupes armés, des entreprises privées peuvent exercer un pouvoir et une influence considérables sur les populations locales, souvent au détriment de leurs droits et de leur bien-être. Certains projets ou programmes de développement interviennent dans les espaces déjà conflictuels notamment les aires protégées pour mener des activités de développement ou de recherche et sont souvent pris pour cible à la place de l'Etat. Ces conflits sont alors du même ordre que ceux qui opposent les populations rurales à l'Etat. A cela s'ajoute la création des nouvelles ressources (puits, mares, barrages, etc.) qui suscitent des nouveaux enjeux ou encore la création de nouveaux centres de décision (comités de gestion, groupements, etc.) ce qui modifie profondément les rapports de pouvoir local.

Nous sommes très inquiets quant aux projets de développement qui sont envisagés ici chez nous. Nous craignons que ces projets ne soient pas élaborés pour notre bénéfice. Nous voulons être sûrs que ces projets contribueront réellement à améliorer nos conditions de vie et à promouvoir le développement local. Nous

¹²⁵ Malachie MBAIGUEDEUM, Komé, le 23 juin 2023.

voulons être consultés et avoir un véritable pouvoir de décision sur les projets qui auront un impact sur notre communauté. Nous voulons également avoir la transparence intégrale dans le processus des décisions et des garanties quant à la protection de nos droits fonciers et de nos moyens de subsistance. On veut être rassuré que nos traditions et notre mode vie seront respectés¹²⁶.

Ces propos des populations locales mettent en avant la nécessité de prendre en compte leurs préoccupations et leurs aspirations dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins et attentes des communautés affectées par les conflits avec les institutions non-étatiques.

De même, une mauvaise identification des parties prenantes lors de la mise en place d'un projet de développement conduit inévitablement à un conflit car les acteurs ont des intérêts économiques, culturels ou politiques différents par rapport à telle ou telle ressource créée. En plus, certains opérateurs ne prennent pas en compte les conflits dès le début de leur intervention et considèrent ces conflits comme effets secondaires inattendus. Certains vont même poser comme pré condition à leur intervention « l'absence de conflits ». Ce qui fait que les bénéficiaires vont faire tout pour cacher leurs conflits dans la phase de diagnostic¹²⁷. Quand un conflit éclate, souvent les gestionnaires du projet vont chercher d'une manière hâtive à enrayer le conflit sans analyse préalable. On cherche à enrayer seulement les effets négatifs des conflits qui entraveraient le bon déroulement des activités

Conclusion :

En conclusion, le chapitre sur les formes et dynamiques des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs met en lumière la diversité et la complexité des interactions au sein des communautés agropastorales. Ces conflits sont multiples, tant intracommunautaires qu'intercommunautaires, liés aux enjeux fonciers, économiques, culturels et sécuritaires. Les conflits intracommunautaires, tels que ceux entre agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, ainsi que les conflits opposant l'Etat aux usagers illustrent les tensions internes au sein des communautés. Les conflits intercommunautaires, notamment les entre les agriculteurs et les éleveurs résultent souvent de pressions foncières et des situations sécuritaires.

La perception de l'espace comme source de conflits est centrale, avec des facteurs géniteurs multiples, une politisation croissante des enjeux et une extension des espaces agricoles. Le pluralisme juridique des conflits souligne la complexité des interactions entre les institutions étatiques et non-étatiques, contribuant à la dynamique des tensions. En définitive,

¹²⁶ Nicolas GAREM, Komé, le 27 juin, 2023.

¹²⁷ Sidonie Aristide, IMA-OUOBA, « Dynamique du mode de vie des éleveurs et des bouviers peuls de la zone pastorale de la Nouhao au Burkina Faso », Thèse en ethnologie, Université de Strasbourg, 2018.

une approche holistique est nécessaire pour comprendre et résoudre des conflits complexes. La prise en compte des dimensions socio-économiques, socio-culturelles et sécuritaire est essentielle pour promouvoir la coexistence pacifique et le développement durable au sein des communautés agropastorales.

La gestion efficace des conflits entre les agriculteurs et entre les éleveurs nécessite une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes et une prise de conscience collective des enjeux afin de favoriser des solutions durables et inclusives.

**DEUXIEME PARTIE : ACTEURS ET STRUCTURES DE GESTION DES
CONFLITS**

CHAPITRE III : ACTEURS ET STRUCTURES DE GESTION DES CONFLITS

Il est question dans ce chapitre de déterminer les acteurs et les structures qui œuvrent dans une dynamique de résolution pacifique des conflits agropastoraux dans la localité de Bébédjia. Nous allons le plus possible nous appesantir sur les conséquences qui découlent de ces conflits et les impacts négatifs qu'ils ont sur l'économie et la localité de Bébédjia.

I- STRUCTURES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

Dans le souci de régler des conflits agropastoraux et fonciers qui sèment des troubles dans les diverses parties de cette localité, beaucoup de structures et d'acteurs institutionnels se sont mis résolument à chercher les voies et moyens pour les éradiquer. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment les autorités administratives, le ministère de l'agriculture et de l'élevage et les autorités militaires.

A- LES INSTANCES ADMINISTRATIVES

La gestion des conflits agropastoraux à Bébédjia implique plusieurs acteurs institutionnels, notamment les instances administratives locales. Ces structures jouent un rôle fondamental dans la résolution des tensions entre les agriculteurs et éleveurs en complément des mécanismes traditionnels des médiations.

1- Les autorités administratives

Les autorités administratives jouent un rôle crucial dans la prévention et gestion des conflits. Elles travaillent sur la sensibilisation et la médiation auprès des communautés agricoles et pastorales pour promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et la résolution pacifique des conflits. Elles encouragent la création de comités locaux composés de représentants des deux communautés et des autorités locales pour surveiller les tensions, faciliter la communication et intervenir rapidement en cas de conflit. Les autorités administratives font respecter la loi en matière d'utilisation des terres, de pâturages et de propriété foncière pour éviter les conflits. Elles mettent en place des mécanismes de contrôle et sanction en cas d'infractions. En travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales, les autorités administratives contribuent de façon significative dans la prévention et la gestion des conflits agropastoraux à Bébédjia.

2- Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage

Le Ministère de l'agriculture et celui de l'élevage jouent également un rôle essentiel dans la prévention et la gestion des conflits agropastoraux à Bébédjia, en mettant en place des mesures

et des politiques visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les agriculteurs et éleveurs. Ils développent des plans de gestion de ressources naturelles qui prennent en compte les besoins des cultivateurs et ceux des bouviers afin de réduire les litiges liés à l'accès à l'eau et aux terres. Ils encouragent l'adoption de pratiques agricoles et d'élevages durables qui préservent les ressources naturelles et réduisent les contentieux liés à leur utilisation.

En collaborant avec d'autres Ministères, les autorités administratives, militaires et la société civile, les organisations de la société civile et les communautés locales, ils contribuent grandement à la prévention et de gestion des conflits en favorisant une gestion durable des ressources naturelles et en promouvant une coexistence pacifique entre les agriculteurs et éleveurs.

3- Les autorités militaires

Les autorités militaires participent aussi de manière significative dans la prévention gestion des conflits en soutenant les autorités administratives en assurant la sécurité des populations. Elles surveillent les zones à risque de conflits agropastoraux et dissuadent toute forme de violence. Elles facilitent le dialogue entre les parties en conflit en servant de médiateur neutres et en aidant à créer un environnement propice à la résolution pacifique des différends. Les autorités militaires forment leurs troupes à la gestion des conflits et aux droits de l'homme, afin de garantir un comportement respectueux des populations civiles et promouvoir le respect des normes internationales en matière de protection des civils. En travaillant de concert avec les autorités administratives, les autorités militaires aident de façon importante en assurant la sécurité des populations et facilitant la résolution pacifique desdits conflits.

B- Les entités de la société civile

Dans la prévention et de gestion des conflits, plusieurs organisations de la société civile y sont impliquées. Parmi ces organisations, on peut citer :

1- Réseau d'appui aux initiatives locales de développement(RAILD)

Cette organisation travaille avec les communautés locales pour promouvoir le développement durable, y compris la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits agropastoraux ;

2- Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Tchad (ROPAC)

Ce réseau regroupe plusieurs organisations paysannes et productrices agricoles et travaille également sur les questions liées à l'agriculture, à l'élevage et à la question de gestion des ressources naturelles y compris la prévention des conflits agropastoraux. Ces organisations de la société civile jouent un rôle important dans la sensibilisation, la médiation, la formation

et le plaidoyer en faveur de la prévention et la gestion pacifiques aux conflits agropastoraux. Elles collaborent souvent avec les autorités locales, les institutions gouvernementales et d'autres acteurs pour des solutions durables aux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

II- STRUCTURES ET ACTEURS TRADITIONNELS

Les structures et acteurs traditionnelles sont les médiateurs entre les autorités administratives, militaires et la population. Elles gèrent les problèmes fonciers ou les conflits agropastoraux. Elles résolvent les différents conflits qui existent entre la population de leur localité. Par exemple : conflits entre pasteur, les conflits entre les agriculteurs.

A- LES AUTORITES TRADITIONNELS

Les autorités traditionnelles sont les médiateurs entre les autorités administratives ou militaires et la population. Elles gèrent les problèmes fonciers ou les conflits agropastoraux, elles règlent les différents conflits qui existent entre les populations. Elles jouent un préventif en identifiant les tensions émergentes entre les deux entités en conflit, en sensibilisant les communautés aux enjeux liés à l'accès aux ressources naturelles et en promouvant des pratiques de coexistence pacifique entre les différentes communautés. Ces autorités font respecter les règles coutumières et les normes sociales régissent l'utilisation des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles. Elles sanctionnent ceux qui enfreignent ces règles, contribuant ainsi à dissuader les comportements qui pourraient conduire à des conflits.

1- La chefferie

Elle joue un rôle très important dans la médiation et résolution des différends liés à l'exploitation des ressources naturelles. Leur connaissance et autorité des coutumes locales leur permettent d'intervenir de manière efficace pour prévenir les conflits et trouver des solutions acceptables pour toutes les parties impliquées. La collaboration entre les chefs de village, les comités de gestion foncière et les autres acteurs locaux est essentielle pour garantir une gestion harmonieuse des conflits agropastoraux à Bébédjia. Les chefs du village sont les premiers à être informés d'un conflit agropastoral, ils peuvent être alertés par les parties impliquées ou par des tiers. Une fois les conflits identifiés, ils entrent en action en tant que médiateurs. Ils convoquent les parties en conflit pour entendre leurs versions des faits et essayer de trouver un terrain d'entente.

Les chefs du village facilitent la négociation en encourageant les parties au dialogue et en aidant à trouver des solutions mutuelles acceptables, ils proposent des compromis et des arrangements pour résoudre le conflit. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord, les chefs du village jouent le rôle d'arbitres en prenant une décision finale pour résoudre le conflit. Leur autorité morale et leur respect dans la communauté leur permettent d'imposer des

solutions acceptées par tous. Une fois le conflit résolu, les chefs du village veillent au suivi de l'accord et s'assurent que les parties respectent les termes convenus. Ils mettent également en place des mesures préventives pour éviter que des conflits similaires ne se reproduisent à l'avenir.

En résumé, la chefferie à Bébédjia joue un rôle crucial dans la gestion des conflits agropastoraux en utilisant les méthodes traditionnelles de médiation, de négociation et d'arbitrage pour assurer la paix et la cohésion sociale dans la communauté.

2- Les leaders religieux

Les leaders religieux tels que les imams, les prêtres contribuent de façon essentielle dans la gestion des conflits en raison de leur influence et autorité morale sur les populations locales. Leur implication aide à promouvoir la paix, le dialogue intercommunautaire et la résolution pacifique des conflits. Ils sensibilisent les fidèles aux enjeux des conflits en mettant en lumière les conséquences négatives de ces conflits sur les communautés locales et en encourageant la recherche des solutions pacifiques.

En tant que leaders religieux, nous avons un rôle crucial à jouer dans la promotion de la paix et dans la coexistence pacifique entre les communautés agropastorales à Bébédjia. Nous sommes souvent perçus comme des figures d'autorités et de confiance au sein de nos communautés, ce qui nous donne une influence significative pour promouvoir le dialogue, la réconciliation et la résolution pacifique des conflits. Nous organisons régulièrement des rencontres interreligieuses et des séances de sensibilisation pour encourager le respect mutuel, la tolérance et la compréhension entre les différentes communautés. Nous intervenons également en tant que médiateurs dans les conflits locaux, en aidant les parties en conflit à trouver des solutions acceptables par tous sans faire recours aux violences. Nous prônons également la non-violence et la justice sociale, en encourageant nos fidèles à résoudre leurs différends de manière pacifique et à respecter les droits et les besoins de chacun. En tant que leaders spirituels, nous croyons fermement en la capacité des valeurs religieuses à promouvoir la paix et la solidarité entre les membres de la communauté¹²⁸.

Ils élèvent le vivre-ensemble et la coexistence pacifique entre les deux communautés en mettant en avant le respect mutuel, la tolérance et la solidarité entre les différentes entités. En collaborant étroitement avec d'autres acteurs locaux, tels que les organisations de la société civile, et les chefs de jeunesse, les imams et les prêtres apportent de manière significative à la prévention et gestion des affrontements agropastoraux à Bébédjia, favorisant ainsi la stabilité et la cohésion sociale dans la région.

¹²⁸ GUEDENDOH Edmond, Bébédjia, le 30 juin, 2023.

B- LES INSTANCES D'ÉMANATION COMMUNAUTAIRE

Outre les autorités traditionnelles et les leaders religieux, il existe d'autres instances d'émanation communautaire qui jouent un rôle capital dans la prévention et la gestion des conflits. Parmi elles, on retrouve les médias locaux, les chefs de jeunesse ainsi que le comité du dialogue et d'entente de Bédjondo.

a- Les médias locaux

Les médias locaux tels que les radios communautaires et les journaux jouent important dans la prévention et gestion de conflits en diffusant les informations vérifiées sur les événements liés aux conflits agropastoraux pour éviter la propagation de rumeurs et des fausses informations, en faisant la promotion du dialogue entre les différentes parties prenantes et dans la sensibilisation des populations aux solutions pacifiques des conflits. Ils diffusent des programmes éducatifs et reportages sur les enjeux des conflits, ils servent de plateforme pour élever la communication et le dialogue entre les parties impliquées dans les conflits en organisant les des émissions interactives, des débats ou des forums de discussions.

En travaillant de concert avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les leaders communautaires, les médias locaux contribuent dans une perspective significative à la prévention et à la gestion des conflits à Bébédjia en favorisant un climat de confiance, de dialogue et de collaboration entre les différentes parties prenantes.

b- Les chefs de la jeunesse

Les leaders de la jeunesse aussi jouent un grand rôle dans la gestion et prévention des conflits agropastoraux notamment dans la sensibilisation des jeunes, la promotion de la paix et du dialogue intercommunautaire en leur expliquant les causes, les conséquences et les impacts de ces conflits sur la vie quotidienne des populations locales.

Nous sommes conscients que les conflits agropastoraux peuvent avoir un impact dévastateur sur nos communautés, c'est pourquoi nous mettons en place des programmes de sensibilisation pour informer les jeunes sur les causes de ces conflits et les conséquences qui en découlent. Nous encourageons également le dialogue et la médiation pour résoudre pacifiquement les différends entre les agriculteurs et éleveurs¹²⁹.

Leur position de confiance vis-à-vis des populations au sein leurs communautés facilite le processus de médiation et apaise les tensions ; leurs contribuent au renforcement du tissu social et à la cohésion communautaire en encourageant la solidarité, l'entraide et la collaboration entre les différentes générations au sein de la communauté. En favorisant l'inclusion des jeunes dans

¹²⁹ DJEKILAMBER Roland, Bébédjia, le 02 juillet, 2023

les processus décisionnels et en valorisant leur contribution à la vie communautaire, les chefs de jeunesse renforcent le sentiment d'appartenance et d'engagement des jeunes envers leur communauté.

c- Le comité de dialogue et d'entente de Bédjondo

La sous-préfecture de Bédjondo se trouve à environ 130 Km à l'Ouest de Sarh son chef-lieu de la préfecture. Avec la décentralisation, Bédjondo dépend de Koumra qui se situe à environ 40 km. Les agriculteurs et éleveurs de cette localité ont pris conscience de ces pertes en vies humaines et celles matérielles qu'ils enregistrent chaque année et ont décidé de s'asseoir ensemble en vue de rechercher des voies et moyens pour un règlement pacifique de leurs différends. Un dialogue entre l'église et la mosquée à travers le curé et l'imam a joué un rôle fondamental dans la mise sur pied de ce comité qui, pour le moment, semble être une référence nationale.

Conclusion

Le chapitre sur les acteurs et structures de gestion des conflits à Bébédjia met en lumière la diversité des intervenants impliqués dans la résolution des tensions agropastorales. Les structures institutionnelles, qu'elles soient administratives ou traditionnelles, jouent un rôle crucial dans la prévention et la résolution des conflits, en collaboration avec les acteurs de la société civile et les médias locaux.

Au niveau des instances administratives, les autorités locales telles que les préfets, les sous-préfets et les chefs de canton sont en première ligne pour réguler les conflits, faire respecter les lois et garantir la sécurité des populations. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage apporte son expertise technique pour promouvoir des pratiques durables et trouver des solutions adaptées aux enjeux agropastoraux de la région.

Les autorités militaires interviennent également pour assurer la sécurité des populations et prévenir les affrontements entre les agriculteurs et éleveurs. Par ailleurs, les entités de la société civile telles que le réseau des organisations paysannes et des producteurs du Tchad ainsi que le réseau d'appui aux initiatives locales de développement contribuent à sensibiliser les acteurs locaux et à promouvoir la coopération entre les différentes parties prenantes. Les structures et acteurs traditionnels, tels que les autorités coutumières, les leaders religieux et les chefs de la jeunesse jouent un rôle essentiel dans la médiation et la préservation de la paix sociale. Le comité de dialogue et d'entente de Bédjondo est un exemple concret de mécanisme de résolution des conflits mis en place par les autorités traditionnelles pour favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle.

Enfin, les médias locaux jouent un rôle important dans la sensibilisation des populations aux enjeux agropastoraux et dans la promotion du vivre-ensemble. En travaillant de concert, ces différents acteurs et structures contribuent à prévenir les conflits, à favoriser la coopération entre les agriculteurs et éleveurs et assurer le développement harmonieux des activités agricoles et pastorales à Bébédjia. En définitive, la gestion des conflits agropastoraux à Bébédjia repose sur une étroite collaboration entre les acteurs institutionnels, les structures traditionnelles et la société civile, chacun apportant sa contribution pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

CHAPITRE IV : LES OBSTACLES A UNE GESTION DURABLE DES CONFLITS AGROPASTORAUX

Ce chapitre porte sur Les difficultés rencontrées dans la gestion des conflits agropastoraux et les mécanismes de résolutions et des suggestions pour une gestion durable des conflits agropastoraux dans le canton de Bébédjia.

I- SUPERPOSITION ET OPPOSITION ENTRE LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES ET TRADITIONNELLES

Les autorités administratives et celles traditionnelles travaillent en étroite collaboration pour le bien-être de la population de Bébédjia. En cas des conflits fonciers ou agropastoraux, les autorités traditionnelles vont essayer de résoudre le problème mais si elles sont dépassées par le problème, font appel aux autorités administratives et celles-ci feront appel aux autorités militaires pour les interventions dans ces conflits afin les remédier. Ces autorités travaillent conjointement dans l'élan de gestion des conflits agropastoraux et dans les gestions agropastorales. Grâce à leur collaboration elles arrivent à assurer la sécurité et limiter les conflits fonciers et agropastoraux.

Par contre, dans cette même gestion des conflits agropastoraux et fonciers, chacune de ces autorités se sent contrariée par la prise des décisions des unes et des autres. Les autorités administratives contredisent souvent les autorités traditionnelles dans leurs prises de décision en ce qui concerne la gestion des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, pour la simple et unique raison que les pouvoirs détenus par les autorités administratives dépassent ceux des autorités traditionnelles. Les autorités administratives estiment que celles traditionnelles prennent le côté des agriculteurs dans leurs prises de décisions et les autorités traditionnelles pensent également en retour celles administratives sont aussi partisans dans leurs prises de décisions privilégiant les éleveurs, ainsi, les deux camps se renvoient la balle et s'accusent mutuellement.

A- LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX PAR LE COMITÉ D'ENTENTE ET DE MÉDIATION

Dans cette gestion des conflits entre bergers et cultivateurs, le Comité d'Entente et de Médiation (CEM) rencontre un certain nombre de problèmes qui sont entre autres : le manque de moyens logistiques, manque de moyens financiers, le non suivi de ce comité par autorités

administratives, désaccords entre le comité et les autorités administratives, et enfin les désaccords entre les comités eux-mêmes.

1- Les difficultés rencontrées par les autorités administratives dans la gestion des conflits agropastoraux.

La gestion des conflits agropastoraux représente un défi majeur pour les autorités en raison de la complexité des enjeux. Ces conflits qui opposent les deux groupes antagonistes autour de l'utilisation des terres et autres ressources naturelles créent quelques difficultés aux autorités dans son processus de gestion. Ces difficultés sont les désaccords avec les autorités traditionnelles dans cette gestion des conflits agropastoraux. Car, dans la plupart des cas, ces autorités sont accusées d'être partisans et corrompues par les agriculteurs dans le cadre du règlement desdits conflits.

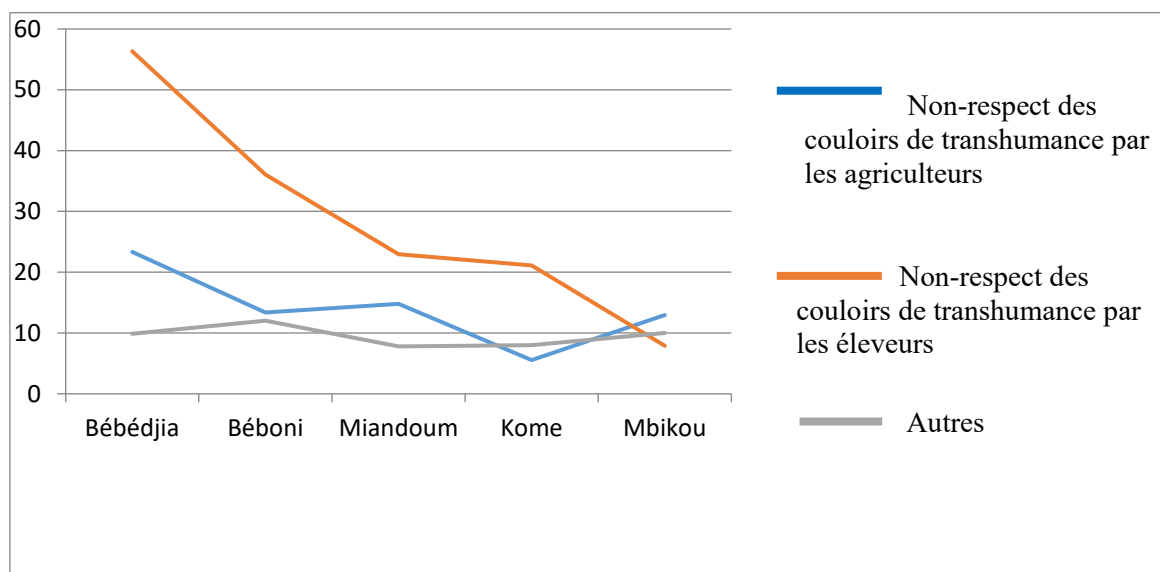
a- Mauvaise gestion des conflits agropastoraux dans la sous-préfecture de Bébédjia

Les conflits relatifs au piétinement des champs par les troupeaux ont existé et étaient réglés soit à l'amiable entre les acteurs en conflit, soit devant les chefs de cantons ou chefs de villages, ceci conformément aux textes en vigueur. Avec la récurrence des crises, les autorités administratives et militaires se sont substituées aux chefs traditionnels. La plupart des conflits est désormais réglée par les autorités ci-haut et rares sont ceux qui aboutissent à des jugements ou les protagonistes sortent satisfaits. Des fortes amendes en nature ou en espèce sont réclamées aux éleveurs pour la réparation des dommages causées¹³⁰.

Cette situation provoque la haine des pasteurs qui traduit par le non-respect des couloirs de transhumance, destruction des champs agricoles et des biens. Ceci s'observe chez les cultivateurs par des actes de cruauté sur les bétails des bouviers. Chaque partie cherche à se rendre justice.

¹³⁰ ZAKINET Dangbet, « Des transhumants : entre alliances et conflits. Les Arabes du Batha (Tchad) », Thèse de Doctorat en histoire, Aix-Marseille Université, 2012.

Figure 12 : les différentes causes de conflits dans la sous-préfecture de Bébédjia



Source : enquête de terrain, juillet 2023

La Figure ci-après montre de manière claire les véritables causes conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Il est remarqué dans cette figure que les principales causes de conflits dans la localité de Bébédjia sont le non-respect des couloirs de transhumance par les deux parties prenantes.

b- Règlement des conflits au niveau des chefferies traditionnelles

Au cas où les protagonistes n'arrivent pas à trouver de compromis, ou s'ils ne l'ont pas tenté, ils s'en remettent à leurs chefs traditionnels (chef de village, de ferrique ou de canton). Que ce soit devant le chef du village ou devant le chef de canton, la méthode privilégiée est le règlement par voie de conciliation. Ce sont des voies de résolutions des conflits qui permettent aux parties en conflits de contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions aux litiges. La principale source de droit appliqué devant les cours reste la loi islamique en zone septentrionale et les us et coutumes en zone soudanienne puisque les chefs demeurent les dépositaires des règles en vigueur dans leur localité. Ils sont renforcés dans leur fonction par des textes législatifs qui leur donnent officiellement depuis 1970 la responsabilité de :

« Veiller au bon ordre et à la sécurité publique », d' « observer et de remédier aux événements fâcheux occasionnés par la divagation d'animaux malfaisants », de « rechercher les auteurs de délits » et de « concilier des individus ou des parties opposées étant sous le ressort de leur chefferie »¹³¹.

D'une manière générale, le processus de règlement de conflit suit un nombre d'étapes données. Chaque étape fait appel au sentiment, à la raison, comme elle rappelle les règles régissant la

¹³¹ Selon l'ordonnance n°6 et 7 du Ministère de la justice, décret n°102 du Ministère de l'intérieur

communauté. Les parties en conflit sont écoutées, tour à tour, sans interruption, avec attention et une extrême courtoisie. Nous donnons ici l'exemple d'un conflit lié aux dégâts des animaux dans un champ d'un agriculteur. Il y a avant tout l'évaluation des dégâts par les notables selon leur expérience empirique, leur savoir-faire et leurs connaissances des différentes cultures. Ensuite, les deux parties sont convoquées pour le plaidoyer, et chaque partie prend la parole à son tour.

Si le propriétaire des animaux est identifié et s'il reconnaît les faits, il y a déjà un pas vers la réconciliation. Il ne reste qu'à plaider pour une responsabilité involontaire et chercher à obtenir des circonstances atténuantes. Généralement, il s'appuie soit sur l'inadvertance du berger, soit il évoque, par exemple, des cas de destruction d'enclos. Pour l'agriculteur, l'argument le plus souvent avancé est connu de tous : « *Les champs ne se déplacent pas et par conséquent c'est le berger qui a mis les animaux dans les champs* »¹³².

Il arrive que, dans un premier temps, le chef laisse la possibilité aux protagonistes de négocier entre eux la somme à payer. Dans ce cas, il sera demandé à l'agriculteur de fixer le montant en argent du dommage ; c'est ensuite au tour du pasteur d'apprécier le montant sollicité, et de proposer son prix s'il juge la compensation trop élevée par rapport aux dégâts. S'il n'y a pas d'accord, les notables finissent par arrêter un montant selon le coût des dégâts.

Dès lors se pose le problème du paiement, le propriétaire des animaux est sommé de s'exécuter dans un délai qui tient compte de la date du marché hebdomadaire, généralement de quelques jours à une semaine tout au plus. Dans la zone sahélienne, rarement la résolution des conflits liés aux dégâts des animaux ne dépasse le stade des chefs traditionnels si le propriétaire des animaux est identifié, même si l'éleveur estime de fois que le coût des dommages n'est pas souvent objectif de la part des personnes ayant effectué le constat, notamment les notables. L'étude des conflits dans le Tchad central signale que les chefs de canton traitent 56% des conflits portés au niveau des différentes autorités. Les sous-préfets viennent en deuxième position avec 32,4%.

D'une manière générale, la viabilité des modes traditionnels de règlement des conflits dépend plus de la volonté des acteurs de trouver des compromis car il n'existe pas d'instruments qui contraignent formellement les parties en conflit à accepter les verdicts qui sont prononcés contre elles. Il arrive même, en cas de non satisfaction, que l'affaire puisse s'arrêter à ce niveau pourvu que les accusés prouvent leur innocence en acceptant de jurer selon les rites traditionnels ou sur le Coran si les parties en conflit sont musulmanes. Les mesures prises

¹³² Souley, Ousmane, Bébédjia, le 05 juillet, 2023

généralement visent surtout à moraliser les protagonistes pour bâtir une vie harmonieuse au sein de la société à laquelle ils appartiennent¹³³.

c- Règlement des conflits au niveau des autorités administratives, militaires ou de la justice

Les conflits agropastoraux sont une réalité préoccupante dans de nombreuses régions, où les agriculteurs et les éleveurs se disputent l'accès aux ressources naturelles telles que l'eau, et les terres. Cependant, cette gestion des conflits par les autorités administratives, militaires et judiciaire est souvent critiquée pour son inefficacité et son manque d'équité. En effet, les agriculteurs se souvent sentent lésés par des décisions arbitraires ou des interventions militaires excessives.

Dans la plupart des cas, l'éleveur (bouvier) n'est pas propriétaire des animaux qui sont à sa charge. Ce sont souvent des personnes socialement ou politiquement bien assises (autorités et militaires, commerçants, leaders politiques, etc.) et résidant dans les centres urbains qui confient leurs animaux à des bergers salariés. Ces personnes usent souvent de leur pouvoir pour refuser ou retarder expressément le dédommagement de la victime après que le verdict ait été rendu. L'inefficacité de la justice se matérialise par cette incapacité d'infliger des amendes et d'extraire des dédommagements aux plaignants, confie un agriculteur :

Nous pensons que en venant ici, on va faire payer aux éleveurs nos champs qu'ils ont détruit mais ce n'est pas le cas, on s'est trompé, ce n'est pas la décision de la justice, nous avons l'impression que nous avons été jugés par les éleveurs eux-mêmes et pas la justice. Prochainement, nous n'allons plus revenir ici si on a un problème, parce que les autorités sont avec les éleveurs¹³⁴.

Cet agriculteur exprime un sentiment de regret, car pour lui, les décisions qui sont prises par autorités ne pas impartiales, elles sont truffées d'injustices. Pour ce dernier, il ne valait pas la peine de faire recours aux hautes autorités.

La situation la plus complexe est celle entraînée par la non reconnaissance des faits par le ou les accusé (s). L'agriculteur s'aperçoit avec retard, souvent deux à trois jours plus tard, que son champ a été dévasté et le processus d'identification du propriétaire des animaux est difficile : il consiste à repérer et à suivre les traces laissées par le bétail, qui conduisent à un troupeau dans un pâturage dont le propriétaire est aussitôt incriminé. Si les traces débouchent sur un campement, ce sont les résidents du campement qui sont accusés, à charge pour eux de désigner le véritable fautif, sinon la responsabilité devient collective. Par solidarité, il est impossible pour

¹³³ BANHOUEDEL, Mecondo, « La gestion et règlement des conflits au Tchad », CEFOD, 2007

¹³⁴ MBAIREDA, Elian, Mbikou, le 05 juillet, 2023

un éleveur de dénoncer son voisin, même si les animaux en question appartiennent au campement, à moins que l'intéressé ne se dénonce lui-même. Le plus souvent, les membres du campement nient les faits et la probabilité d'accuser à tort un pasteur ou un campement est grande, compte tenu du grand nombre de campements et de troupeaux qui se trouvent dans la région, sans compter les troupeaux des transhumants. C'est souvent dans cette situation d'incompréhension ou d'accusation que les autorités administratives ou militaires (les gendarmes) sont sollicitées.

2- Mécanismes de résolution des conflits à la brigade

La brigade de Bébédjia joue un rôle crucial dans la résolution des conflits agropastoraux qui surviennent dans sa zone d'intervention. En tant qu'acteur local, elle est souvent sollicitée pour intervenir et aider à trouver des solutions pacifiques aux différends entre les agriculteurs et les éleveurs dans la mesure où les chefs de cantons et villages ne parviennent pas à concilier les deux parties.

Quand le chef du canton ou le chef du village n'arrive pas à trouver des solutions idoines pour leurs problèmes, il fait un procès-verbal et transfère à la brigade qui est dans le canton de Bébédjia. La plupart des cas, le chef du canton et le chef de brigade travaillent en étroite synergie dans l'optique de trouver des solutions adaptées aux conflits, cité par un commandant de brigade.

Ils viennent se plaindre ici chez nous, Ils peuvent se plaindre à notre niveau comme à la brigade et la brigade nous saisit donc lorsqu'elle nous saisit, il y a un comité du village qui s'occupe du règlement de ce genre de conflit il y a un comité d'abord au niveau communal, comité au niveau du village, comité au niveau national. Le comité au niveau du village rend compte au niveau de l'arrondissement, le comité au niveau de l'arrondissement rend compte au niveau du comité communal et le comité communal quant à lui rend compte auprès du niveau national. Donc, dans les villages où nous intervenons, ce sont les chefs qui sont dans le comité. Il y a un agent de la direction départementale de l'élevage et un agent de l'agence territoriale agricole qui s'occupe de la production végétale. Donc ils font partie du comité aussi et se retrouvent avec les représentants des éleveurs et les agriculteurs et ils vont sur le terrain pour faire un constat de divagation. C'est ce que nous appelons un constat de conflit environnemental. Nous écoutons les deux parties et puis on fait le constat d'usage, on voit les dégâts que les bétails en produisent et on revient à la maison pour dresser le procès-verbal¹³⁵.

Malgré son rôle important dans la résolution des conflits agropastoraux, la brigade de Bébédjia fait face à plusieurs difficultés. Parmi celles-ci, on peut citer le manque de ressources humaines et financières, le manque de formation spécifique en médiation et résolution des conflits, les pressions politiques et sociales, ainsi que les conflits d'intérêts entre les différentes parties

¹³⁵ Souleymane Abakar, Mbikou, le 09 juillet, 2023.

prenantes. Ces obstacles entravent l'efficacité des mécanismes desdits conflits mis en place par la brigade. Il est donc essentiel de garantir de renforcer les capacités de la brigade, de garantir son indépendance et son impartialité et promouvoir une approche participative et inclusive pour surmonter ces défis.

B- RÈGLEMENT DES CONFLITS À L'AMIABLE ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES ÉLEVEURS

Lorsque les bétails détruisent le champ d'un l'agriculteur et qu'ils sont appréhendés, les concernés arrivent et résolvent l'affaire à l'amiable, c'est leur différence qui les oppose. Pour que les protagonistes ne saisissent une instance de règlement, il y a souvent des tentatives de résolution soit directement par les concernés eux-mêmes, soit par une tierce de personnes. Plus le conflit se résout entre les concernés, plus les liens sociaux sont renforcés. Souvent lorsque les conflits entre les éleveurs ne sont pas sanglants. Le problème se règle sur le champ ou chez le chef de canton ou encore chez le chef du village, au cas contraire, seul le tribunal parvient à les résoudre. La plupart des règlements à l'amiable concernent les dégâts des bétails dans les champs de cultures dont les produits vivriers ne sont pas arrivés à maturité.

De fois, nous réglons nos problèmes entre nous-mêmes, par exemple pour mon cas, l'éleveur s'est rapproché de moi, il m'a sincèrement demandé pardon et en tant qu'humain, on comprend ça. J'ai accepté son pardon. Il y a aussi une chose. Ça dépend de la manière dont il a dévasté le champ aussi. Si c'est juste une partie du champ, on tolère ça. Mais si les animaux entrent au milieu du champ et que le bouvier est là, sait qu'il y a problème, ça décourage à résoudre à l'amiable. Quand c'est comme ça, on va directement voir le propriétaire des troupeaux pour écouter ce qu'il va proposer. Si lui aussi ne consent pas l'amande et n'affiche pas la volonté de régler, on fait appel au délégué du village pour nous départager¹³⁶.

Dans la plupart des cas, le propriétaire des bétails est invité à se déplacer pour constater de visu les dégâts causés par ses animaux et prend l'engagement de dédommager l'agriculteur tout en promettant de prendre toutes les dispositions pour mieux orienter son troupeau. Notons que ce mode de résoudre les conflits agropastoraux n'est pas généralement durable parce que les éleveurs n'honorent pas leurs promesses.

Dans le cas de notre étude, il ressort que les conflits agropastoraux sont réglés à l'amiable par rapport à d'autres études dont les résultats sont présentés ci-dessous : Les mécanismes de prévention et de règlement des conflits liés à l'accès aux ressources varient considérablement, y compris au sein d'un groupe ethnique. Chaque société développe ses propres mécanismes de prévention et ses propres modes de règlement de conflits¹³⁷. Pour

¹³⁶ MENDINGUELEMBAYE, Roland, Mbikou, le 12 juillet, 2023

¹³⁷ André MARTY, Op. Cit.

envisager une gestion concertée des systèmes d'activités au niveau du terroir agropastoral, il faut tenir compte d'un certain nombre de savoir des agriculteurs et d'éleveurs dont la mise en pratique dans un cadre individuel ou collectif peut permettre de s'adapter au contexte afin d'orienter les stratégies d'accompagnement

Photo 5: champ de maïs dévasté par les bétails



Source : Enquête de terrain, Juillet 2023

Sur cette image, l'on voit deux personnes et un champ de maïs, l'image A montre un champ de maïs d'un agriculteur dévasté par les bœufs d'un éleveur, l'image B montre l'agriculteur habillé en bleu et l'image C montre l'éleveur. L'agriculteur et l'éleveur sont entrain de régler le problème à l'amiable dans le champ même de la victime.

1- Processus de résolutions chez les chefs traditionnels

Lorsque le berger et le cultivateur n'arrivent guère à trouver une issue entre eux, l'une des parties va aller voir le chef de canton ou chef du village. Souvent, le plaignant est l'agriculteur qui va chez le chef pour exposer les dégâts commis par l'éleveur dans son champ et demande la réparation. Après que chef que l'ait écouté, la manière privilégiée est le règlement par arbitrage ou conciliation. Il est à noter que lors de ce processus, les deux parties en conflits doivent contribuer activement et positivement pour trouver des solutions adaptées aux conflits, mais en cas de discorde, le chef intervient pour trancher afin de restituer les responsabilités de chacun d'eux. Cité par le chef de village :

Le règlement des conflits se fait chez le délégué et moi-même je suis délégué. Donc quand cela se passe ainsi, il faudrait que l'agriculteur trouve l'éleveur en flagrant délit avec son troupeau en train de détruire le champ alors il prend l'éleveur et ils

viennent ensemble me voir chez moi. Chacun étale ce qui s'est passé et expose tous les faits et ensemble je les aide à trouver un arrangement ou faire l'arbitrage en demandant tout simplement à l'éleveur de restituer tout ce qui était détruit dans le champ à sa manière. De fois, je leur demande de donner ce qu'ils en n'ont. Parce que le champ, c'est ce que l'agriculteur en n'a de plus utile pour nourrir sa famille alors en cas de perte, comment s'en sortira-t-il ? D'habitude, c'est l'agriculteur qui se plaint en venant ici me demander d'aller constater les dégâts causés par les bœufs dans son champ. C'est comme ça, le chef que je suis, je vais constater et après constat, j'exhorte l'éleveur à trouver quelque chose afin d'apaiser la tension de son frère et ami. L'éleveur aussi se plaint également en me demandant de plaider à son sort auprès de l'agriculteur car le montant exigé est exorbitant. Tout cela, fait que je suis parfois entre les deux, c'est-à-dire entre le marteau et l'enclume et ça me met hors de moi. Nous vivons ensemble alors nous nous devons de trouver un terrain d'entente entre nous. Quand c'est comme ça, l'éleveur s'arrange à lui trouver quelque chose et le problème se résout. Lorsque je n'arrive pas à rétablir l'entente entre les deux camps je fais recours à la police ou aux gendarmes dans ce canton de Bébédjia pour nous aider à résoudre les problèmes entre les agriculteurs et les éleveurs. On me fait appel parce que je suis le premier responsable, la première autorité de la localité, c'est ce que les agents du Comité d'entente font pour la médiation. Du moment où ma manière de résoudre le conflit ne les arrange pas, nous irons voir ceux de Comité d'entente et de médiation qui iront constater les dégâts. A l'issue de ce constat, ils vont faire un Procès-Verbal et ensuite, ils vont remettre une copie à l'agriculteur pour lui permettre de porter plainte au commissariat. Voilà un peu ce qui se passe »¹³⁸.

Ces propos du chef de village sur la résolution des conflits montrent bien l'implication des chefs traditionnels dans le processus de résolution à l'amiable des conflits entre les agriculteurs et éleveurs. Cette implication des chefs traditionnels dans les conflits favorise la compréhension mutuelle et à encourager les parties à chercher des solutions concertées. L'implication de ces chefs traditionnels dans les conflits est bénéfique parce qu'elle favorise une médiation efficace, en renforçant la confiance entre les parties en promouvant une culture de paix et de coexistence harmonieuse au sein des communautés rurales.

2- Rôle de la gendarmerie en affaires pénales dans les conflits

La gendarmerie joue un rôle capital dans la gestion des affaires pénales liées aux conflits en assurant le maintien de l'ordre public, en enquêtant sur les infractions pénales et en contribuant à la gestion à l'amiable des conflits. Le rôle assigné à la gendarmerie nationale est de sécuriser les citoyens et leurs biens. A ce titre, les gendarmes procèdent à la sécurité préventive et curative.

Nous sommes toujours sur le terrain pour surveiller et prévenir les conflits, en assurant la présence dissuasive et en intervenant rapide en cas de tensions. Nous

¹³⁸ DAOUSSEM, Michel, Mbikou, le 14 juillet, 2023

protégeons les populations vulnérables lors des conflits en assurant leur sécurité et en veillant qu'elles puissent exercer leurs droits dans un environnement sécurisé¹³⁹.

A en croire ces propos, la gendarmerie joue un rôle protecteur pour les populations vulnérables. Mais de nombreuses populations rapportent que la gendarmerie dépasse souvent ses attributions en intervenant dans des conflits où elle n'a pas de compétence et prenant des décisions pour lesquelles elle n'a pas le droit. Elle peut parfois imposer une solution de menace d'emprisonnement, des jugements inéquitables : nombreuses sont les parties en conflit qui dénoncent la corruption, la partialité et le montant exorbitant de l'amande.

Le vide juridique, l'incompréhension des textes existants et le manque de transparence dans la gouvernance locale conduisent à l'abus de pouvoir de la part des gendarmes. Il faut aussi noter que de nombreuses autorités administratives et militaires sont propriétaires des troupeaux qu'ils confient aux éleveurs, devenant ainsi eux-mêmes parties prenantes aux conflits. « *Les bergers ne peuvent pas avoir autant d'argents pour payer beaucoup d'animaux, il y a une partie des autorités qui confient leurs animaux aux éleveurs* »¹⁴⁰. De ce fait, les éleveurs auxquels sont confiés les troupeaux de ces autorités jouissent d'une impunité « totale » et de ce fait trop souvent ne respectent pas les champs cultivés, ce qui crée un sentiment de frustration chez les agriculteurs. En général, les règlements au niveau de la brigade sont expéditifs, mais il ne s'agit, dans de nombreux cas, que d'une pure et simple escroquerie car personne ne sort satisfait.

II - DES NOUVEAUX MÉCANISMES DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Les nouveaux mécanismes de prévention sont des structures mises en place sous l'égide des ONG et des projets de développement ou appuyées par eux pour juguler la persistance des conflits et contrecarrer l'intervention trop souvent dénuée de neutralité des autorités administratives ou militaires dans la gestion de ces conflits. Il s'agit notamment des instances paritaires et des comités locaux de résolution de conflits, des comités de gestion des ouvrages pastoraux, des commissions mixtes regroupant les autorités administratives et traditionnelles.

Nous avons récemment mis en place un système de surveillance et d'alerte précoce qui nous permet de détecter de crises dans les régions que nous intervenons. Grâce à des partenariats avec des organisations locales et des technologies innovantes, nous sommes en mesure d'anticiper les solutions des crises et d'intervenir pour atténuer leurs effets¹⁴¹.

¹³⁹ Ibni, Cheikh, Mbikou, le 17 juillet, 2023

¹⁴⁰ DJENGUEMDE, Luc, Mbikou, le 22 juillet, 2023

¹⁴¹ Tidjani Idriss Oumar, Mbikou, le 26 juillet, 2023.

Dans leurs prérogatives, ces structures associatives privilégient la prévention des conflits en mettant l'accent sur la sensibilisation pour instaurer une dynamique de concertation et de dialogue entre les acteurs en conflits. Toutefois, lorsqu'un conflit surgit, elles assurent la médiation entre les deux parties en conflits et peuvent, en cas d'échec, faire appel aux autorités traditionnelles avec lesquelles ils agissent ensemble et de manière concertée pour qu'une solution soit trouvée. Dans l'exercice de leur mission de prévention et de médiation, les comités ne se substituent pas aux autorités traditionnelles, mais les deux sont plutôt des partenaires qui agissent conjointement dans le processus de résolution des conflits.

Ces structures, très proches de la population, bénéficient d'un fort « capital de confiance » dans toutes les localités étudiées. La mise en place de ces structures de prévention de conflits repose sur le postulat selon lequel les agriculteurs et les éleveurs perçoivent clairement les enjeux d'une utilisation négociée de l'espace qu'ils exploitent en commun et l'intérêt pour eux d'adopter un système d'accès aux ressources qui puisse faire l'objet d'un consensus élargi à l'ensemble des acteurs. Le statut des membres qui composent les comités confère à ces structures une légitimité à la fois sociale et politique.

A- LA NÉGOCIATION COMME PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Le mot négociation est souvent employé dans des sens différents, en d'autre terme parce qu'il y a un véritable problème de délimitation et de rigueur. Il est nécessaire avant d'aborder la conduite de la négociation de s'entendre sur le champ spécifique dans lequel elle sera utilisée. Dans cette étude, il s'agit d'une négociation dans une situation conflictuelle opposant les différents acteurs impliqués dans la gestion d'un même espace. Selon Dupont, la négociation est «un système de décision par lequel les acteurs s'entendent de commun au lieu d'agir par voie unilatérale »¹⁴². Cette définition est proche de celle de Kissinger selon qui, la négociation «est le processus qui combine des positions conflictuelles dans une position commune, de règles de décision étant l'unanimité »¹⁴³. Le problème est que la négociation peut s'ouvrir et avoir une issue favorable, il semble bien, que si elle est volontaire et avec l'intention de réussir. Ainsi faut-il la compléter par la perspective, non plus de finalité et de résultat, mais de processus. De ce point de vue, la négociation est une activité qui met face-à-face deux ou plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable qui leur permettra de créer, maintenir ou développer une relation. Selon Dupont La négociation fait intervenir six éléments : le face-à-face, l'intérêt commun, la divergence, l'acceptabilité, la volonté et la relation

¹⁴² Christophe DUPONT, Op. cit.

¹⁴³ Henry KISSINGER, *The Vietnam negotiations*, Foreign Affairs, 1969

Le face-à-face peut être direct ou indirect mais qui implique une forme de communication (même sous forme abstraite comme par l'intermédiaire des médias) ; l'existence de divergences qui peuvent aller de simples interprétations ou des perceptions différentes aux intérêts opposés, aux conflits de valeurs ou conflits déclarés. L'existence d'intérêt commun par constatation d'une interdépendance, chaque acteur ne peut agir que par un accord de l'autre (ou des autres).

La reconnaissance de l'acceptabilité par chacune de la solution incorporée dans l'accord ne signifie pas nécessairement un équilibre ni un partage à part égal de ressources ou de coûts. ; Le caractère volontaire de la négociation, l'acteur choisit de rentrer, de rester ou de sortir de la négociation. On ne peut pas obliger les acteurs à négocier dans le sens strict de cette définition, peut-être ne serait-ce que, susciter la négociation.

L'aspect relationnel est à la fois un instrument et le résultat que l'activité de la négociation attend. On pourra donc dire que la négociation est un face-à-face d'acteurs, c'est une méthode spécifique de décision sociale, ce qui la distingue d'un affrontement. La négociation fait intervenir d'une manière plus ou moins décisive les comportements, de volontés, des pouvoirs, des facteurs affectifs et irrationnels.

1- Sécurisation foncière

D'après Hubert et Ouédraogo, il serait plus compréhensible de commencer par exposer ce qui n'est pas la sécurisation foncière du pastoralisme : la sécurisation foncière ne consiste pas à revendiquer la propriété des espaces pastoraux, mais de faire coexister la propriété avec la garantie de droit au profit des pasteurs. Elle ne signifie pas non plus individualisation. La principale vocation des espaces pastoraux est d'être utilisée en commun. Délimiter des parcelles pour chaque éleveur reviendrait à remettre en cause l'existence même du pastoralisme, et non à le sécuriser. La question de l'accès aux espaces pastoraux soulève le problème de l'utilisation négociée des mêmes espaces par des utilisateurs différents¹⁴⁴. Elle a pour vocation de transformer une compétition dans l'accès aux ressources en une gestion responsabilisant et policée. Cette gestion que l'on voudrait pérenne se constitue sur les trois axes : institutionnel, réglementaire et décisionnel¹⁴⁵. La sécurisation foncière du pastoralisme, c'est aussi la garantie de la mobilité en vue de l'accès commun aux espaces pastoraux et aux ressources en eau. Il est impératif que les communautés pastorales fixent elles-mêmes les règles d'accès aux ressources pastorales, et en conservant la maîtrise car la législation devrait édicter des principes.

¹⁴⁴ Hubert OUEDRAOGO, « De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes », Etudes rurales, 2013

¹⁴⁵ , Olivier BARRIERE et Cathérine BARRIERE, *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)*, IRD, Paris, 2002.

2- Décentralisation des institutions politico-administratives

Le terme décentralisation désigne un ensemble de changements dans l'administration et la gestion des affaires politiques, administratives et économiques¹⁴⁶. Il s'agit d'un choix politique qui correspond à la nécessité pour les acteurs locaux de pouvoir gérer le plus possible par eux-mêmes ce qui relève de leur gouvernance. Cette responsabilisation des communautés rurales va leur permettre sur le plan spatial de gérer des ressources naturelles locales en conformité avec la planification du développement. Nous pensons que cette phase de décentration représentera une grande possibilité pour les questions liées aux gestions des ressources naturelles dans la localité de Bébédjia.

B- RENFORCEMENT DES AUTORITÉS LOCALES

Le Tchad est l'un des pays où la « chefferie traditionnelle » continue d'exister comme encrage administratif et institutionnel. Aujourd'hui pour aboutir à une meilleure gestion de l'espace agropastoral et à l'intégration des activités, il est important de réhabiliter les chefs de villages dans leurs véritables rôles de garants de la cohésion sociale dans les villages. La gestion de l'espace pastoral n'est pas autre chose que la restitution d'un minimum de discipline générale et dépend donc d'un maintien de renforcement de l'autorité des chefs traditionnels qui sont ceux qui prennent des décisions générales et les transmettent.

Cependant, seule l'implication des chefs locaux ne suffit pas, ils doivent aussi être appuyés par les organisations paysannes.

1- Transformation de la mentalité des jeunes

L'intégration des activités agricoles et pastorales réside dans la transformation des mentalités des jeunes bouviers. Cette affirmation trouve sa justification dans la thèse culturaliste qui stipule que, c'est « *la culture qui détermine la structure de la psyché* ». Cette culture s'appuie et se transmet par tout un ensemble d'institutions, qui dès la prime enfance, vont conduire le jeune à l'adoption des comportements spécifiques valorisés dans son milieu : les comportements vis-à-vis des étrangers, le respect d'autrui etc.

2- Fusion de l'agriculture et de l'élevage en une commune

La fusion des deux secteurs peut permettre de résoudre les problèmes d'espace dont les cultivateurs et bergers font face. Cette réorganisation va consister en la création d'une commune unique. Cette solution présente deux avantages. Sur le plan pratique, les agriculteurs et les éleveurs pourront librement exploiter les terres et les pâturages à leur disposition sans être

¹⁴⁶ , Guy-Florent ANKOGUI MPOKO, « Sociétés rurales, territoires et gestion de l'espace en RCA. La difficile intégration de l'élevage et de l'agriculture au Nord-Est de Bambari » Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux 3, 2002

obligés de respecter une limite contraignante. Des contrats de pacages pourront ainsi se mettre en place facilement par un consensus entre les parties prenantes. Sur le second plan, cela permettrait aux populations de Bébédjia d'exploiter librement les terres. Du côté des éleveurs, la possibilité d'accéder à des nouveaux pâturages situés dans les zones agricoles permettra le désencombrement des anciens pâturages dégradés de leur zone, et le renforcement des relations avec les agriculteurs.

Conclusion :

Le chapitre sur les embûches à une gestion des conflits agropastoraux apporte un éclairci sur les défis majeurs auxquels sont confrontés les acteurs locaux dans la prévention et résolution de ces conflits. La superposition et l'opposition entre les structures institutionnelles et traditionnelles créent des tensions et des obstacles à une gestion consensuelle des sources de conflits agropastoraux. Les difficultés rencontrées par les comités d'entente et de médiation, notamment par les autorités administratives soulignent les limites des mécanismes existants pour régler les conflits. Les mécanismes de résolution au niveau des brigades sont également confrontés à des défis importants notamment, en termes de capacités et ressources.

Le règlement à l'amiable entre les agriculteurs et les éleveurs, notamment à travers le processus de résolution chez les chefs traditionnels et le rôle de la gendarmerie en affaire pénales souligne l'importance d'une approche collaborative et inclusive pour prévenir et résoudre efficacement ces conflits. Pour relever ces défis, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes de prévention des conflits, tels que la sécurisation foncière et la décentralisation des institutions politico-administratives. Le renforcement des autorités locales, la transformation de la mentalité des jeunes et la fusion de l'agriculture et de l'élevage en une commune sont des pistes prometteuses pour favoriser une gestion plus efficace des conflits.

En définitive, une approche globale, collaborative est substantielle pour prévenir et résoudre de manière efficace les conflits agropastoraux à Bébédjia. En favorisant le dialogue, la coopération et la mise en place de mécanismes adaptés à la réalité locale, il serait plausible de fonder une paix durable et de favoriser le développement socio-économique des communautés touchées par ces conflits.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, au sortir de ce travail de recherche intitulé « les conflits agropastoraux dans la sous-préfecture de Bébédjia, au sud du Tchad : sources, configurations et impacts des confrontations », cette étude avait pour objectif principal de saisir les facteurs qui expliquent la pérennité des conflits agropastoraux dans la localité de Bébédjia. Cette région présente la particularité d'une cohabitation entre les agriculteurs et les éleveurs.

Ces conflits se déploient dans un cadre géographique plus vaste, impliquant différentes régions du pays. Etant donné que le Tchad est situé en Afrique centrale, partageant ces frontières avec plusieurs pays, ce qui influence les mouvements des éleveurs nomades et des agriculteurs sédentaires à travers les frontières. Ces conflits sont liés à la compétition des ressources naturelles telles que l'eau et les terres arables qui sont essentielles pour les activités agricoles et d'élevage. De plus, le Tchad est confronté à des défis similaires à ceux de la région de l'Extrême Nord du Cameroun, tels que le changement climatique, la pression démographique et l'insuffisance de réglementation des droits fonciers. Ces facteurs contribuent à l'escalade des tensions entre les communautés agropastorales et conduisent parfois à des affrontements violents.

Ce phénomène se déploie dans le cadre géographique localisé mais qui s'inscrit dans un contexte plus large de tensions entre les agriculteurs et les éleveurs nomades à travers le pays. Bébédjia est situé dans la région du Mandoul, est le théâtre des conflits liées à la compétition pour les ressources. Pour ce faire, nous avons formulé une hypothèse selon laquelle les conflits agropastoraux dans la région comme Bébédjia tiennent leur pérennité du fait de l'absence d'une politique de suivi des lois édictées et du rejet des couloirs de transhumance. La situation actuelle découlerait de la conjonction de plusieurs facteurs à savoir l'installation des populations nomades (éleveurs), les modes d'exploitations traditionnels de l'espace, l'enfermement spatial et du découpage territorial imposés d'abord par l'administration coloniale puis définitivement figés par l'Etat Tchadien.

Dans notre démarche analytique fondée sur une approche historique et socio-anthropo-économique, nous avons tenté d'identifier les éléments de réponses pouvant aider à confirmer ou infirmer cette hypothèse. Des enquêtes de terrain et des recherches bibliographiques nous ont permis de reconstituer l'histoire de la densité des populations de cette région et d'analyser la structure de ces dernières. Elles confirment l'installation récente, d'un peu plus de 60 ans des deux groupes de populations (Peul et Dakara) qui cohabitaient jusque-là mal fixés.

Cependant, il ressort que la localité de Bébédjia est une région singulière dont la particularité dérive de deux éléments importants. Ce caractère important vient d'abord de sa

situation climatologique très favorable aux travaux champêtres et la fertilité de son sol. Cette zone est distinguée par une agriculture de subsistance et où dominent la chasse et la cueillette. En effet, contrairement à certaines régions comme Béboni, Miandoum et où l'entière économie villageoise tourne autour du coton, à Bébédjia, l'essentiel des revenus provient des cultures vivrières (manioc, arachide), et produits de la chasse et de cueillette. Sa singularité s'explique ensuite par la présence de l'élevage bovin Mbororo, qui au même titre que les activités agricoles.

Une autre particularité de notre zone d'étude est l'absence d'association entre l'agriculture et l'élevage. Contrairement à la plupart des régions agropastorales d'Afrique et singulièrement l'Afrique de l'Ouest où ces deux secteurs d'activités sont intimement liés, mais dans la sous-préfecture de Bébédjia, chaque groupe de population a une activité précise. Cette situation s'explique en partie par des facteurs culturels : les agriculteurs ne semblent avoir découvert l'élevage bovin que depuis une soixantaine d'années, et les pasteurs Mbororo, toujours contraints à de fréquents déplacements n'ont pas le temps de se consacrer à l'agriculture, considérée par la plupart d'entre eux comme une activité qui a peu de valeur. Mais elle traduit surtout l'échec d'une politique étatique qui, au lieu de promouvoir les relations entre agriculteurs et éleveurs, a privilégié la séparation territoriale des deux activités. Cette ségrégation spatiale des hommes et de leurs activités constitue l'un des éléments fondamentaux d'explication des problèmes de cohabitation entre les populations autochtones et éleveurs nomades, et celles de la difficile intégration agriculture/élevage.

Il semble en effet, d'après nos enquêtes et observations sur le terrain que ces dispositions prises en 1959 à nos jours pour résoudre les conflits entre les agriculteurs et éleveurs n'y ont pas tenu compte préalablement des règles traditionnelles d'usage de l'espace qui existaient dans cette région. Les populations autochtones se pensent "propriétaires" du territoire aujourd'hui occupé par les éleveurs nomades, à qui ils avaient accordé la pleine propriété de certains pâturages. Aussi, ont-ils protesté lorsque l'Etat a décidé d'affecter cette partie du territoire aux éleveurs.

Toutefois, par crainte de représailles, et aussi parce que la population peu nombreuse à l'époque disposait encore assez d'espace pour cultiver, ils ont dû se résoudre à accepter cette décision. Mais depuis le début des années 1980, l'épuisement des sols dans les zones agricoles proches des villages a accentué les migrations des agriculteurs vers des endroits de plus en plus éloignés. Dans la zone pastorale, la dégradation des pâturages du fait de la multiplication des ligneux et leur envahissement par l'herbe, poussent beaucoup d'éleveurs à s'installer dans la zone agricole. Progressivement, l'agriculture gagne du terrain chez les éleveurs-même,

exclusivement pratiquée par les femmes. Il en a résulté l'émergence des conflits, de plus en plus violents entre agriculteurs et éleveurs.

Problèmes économiques et d'accès à l'espace d'usage se conjuguent donc pour créer une situation sociale explosive. Les conflits sont nombreux entre agriculteurs et les éleveurs ou entre les membres d'une même communauté. Ils prennent des formes très diversifiées, allant des disputes entre agriculteurs-éleveurs pour les dégâts aux cultures, à des affrontements intercommunautaires pour le contrôle des territoires ou pour le pouvoir. Ces conflits entraînent parfois des morts d'hommes. Au vu de ce qui précède, quels enseignements peut-on tirer de cette étude ? Nous pouvons en tirer trois : la maîtrise foncière et la gestion de l'espace ; l'intégration de l'agriculture et d'élevage et la construction d'un environnement incitatif.

La situation foncière dans région de Bébédjia résulte de la combinaison d'une part, du contexte global de transition foncière, caractérisé par la coexistence de plusieurs systèmes fonciers, aux règles différentes, voire opposées : dualité entre systèmes "coutumier" et "moderne", mais aussi pratiques sociales informelles aboutissant à la naissance des droits nouveaux, et d'autre part, les transformations socio-économiques profondes qui sont exprimées par l'importance des phénomènes migratoires : arrivée de nouveaux éleveurs.

Les plaintes à propos du manque des terres de culture et de dégradation des pâturages sont l'expression de l'insécurité foncière, liée à l'accentuation de la compétition autour des terres et des pâturages, ainsi qu'à l'intervention de l'Etat, perçue comme arbitraire et partielle par les populations Bébédjia. Ce sentiment d'insécurité est accentué par le contexte du "flou juridique", qui marque toute transition foncière entre le mode d'appropriation des populations sédentaires, celui des éleveurs nomades et la législation foncière de l'Etat. Cette ambiguïté est très flagrante au niveau des limites territoriales des communes et des villages. Ces problèmes fonciers sont d'autant plus inquiétants, qu'ils contribuent à accentuer la dégradation des ressources naturelles (course à l'appropriation).

Les tensions expriment enfin "*l'existence de conflits d'intérêts liés à des stratégies et des demandes sociale souvent divergentes, voire opposées*"¹⁴⁷. Ce constat est classique, mais il est exacerbé dans cette région par la coexistence de deux communautés d'origines différentes, et aux pratiques spatiales divergentes. Ainsi, résultant de ces situations et en réponse à ces problèmes, les enjeux fonciers peuvent s'articuler autour de deux thèmes majeurs : la sécurisation foncière et la gestion concertée de l'espace.

¹⁴⁷ Michel LE BRIS, *L'Appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse et de gestion foncière*, Paris Karthala, 2005.

La sécurisation foncière des exploitants et autres utilisateurs des terres passe par la recherche et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de maîtrise foncière, qui doit englober la vaste gamme des situations et des droits représentés et reconnus socialement en milieu rural, donc d'origines multiples (coutumières, lois et textes officiels, accords et contrats formels ou informels).

Le développement de l'association agriculture-élevage au Tchad en général et à Bébédjia en particulier dépend à bien des égards, de l'amélioration de l'environnement économique et institutionnel. Elle dépend aussi de l'amélioration des capacités de gestion, car la gestion des troupeaux est contraignante. Elle dépend enfin de l'adoption des innovations techniques. Certaines propositions techniques sont déjà disponibles, d'autres relèvent encore de l'effort de recherche, et surtout de recherche-développement.

La première proposition que nous l'on pourrait formuler est celle de l'amélioration des techniques. La principale concerne la valorisation de la fumure organique : les étables fumières, les parcs améliorés, les parcs d'hivernage, le compostage sont des techniques inconnues dans la région mais qui pourraient être adaptées au système agraire, au niveau d'équipement des agriculteurs (charrette notamment) et aux débouchés possibles pour les productions animales. Les disponibilités en produits fourragers étant dans cette optique d'intensification de la production de fumure souvent insuffisantes, il serait donc nécessaire d'augmenter la productivité fourragère par une meilleure gestion du disponible et de différentes autres formes de production fourragère : meilleure utilisation des tourteaux de coton et des résidus de récolte, jachère pastorale par exemple.

Les populations rurales tchadiennes du sud subissent les répercussions de l'environnement économique, politique et institutionnel, caractérisés ici, par les problèmes d'écoulement de leurs productions agricoles. Celles du nord n'y échappent pas. La solution à cette situation dramatique, passe par la construction d'un environnement porteur, à même de favoriser et d'accélérer les processus de changement économique et social. La sécurisation des biens, des personnes et des activités économiques constitue une incitation fondamentale à la novation et à l'investissement ; elle offre un cadre d'action essentiel permettant de surmonter les nombreux défis auxquels sont confrontées les différentes communautés humaines, quelle que soit l'échelle d'analyse retenue (locale, régionale, nationale).

L'Etat a un rôle prépondérant à jouer dans la construction de cet environnement économique et institutionnel favorable, et la mise en œuvre des différentes politiques ayant pour objectif son retrait d'un certain nombre d'activités productives, de régulation ou de contrôle, ne doit surtout pas faire oublier ce constat fondamental. En promouvant le droit, en

garantissant les libertés et le respect des règles du jeu, il est à même de permettre l'expression des initiatives individuelles et collectives et de favoriser les dynamiques d'organisation sectorielles, professionnelles, voire territoriales. Au-delà de ces rappels sur le rôle incontournable de l'Etat, il convient d'insister sur la nécessité d'une promotion de plusieurs thèmes d'actions :

- La mise en place de cadre de concertation durable entre les différents acteurs économiques, condition adaptée de compromis à caractère sectoriel ou territorial et débouchant sur des politiques de développement ;
- Le soutien des fonctions de formation et d'information des agents économiques, indispensables pour l'initiative et l'action ;
- L'invention des dispositifs de financement adaptés permettant l'investissement à moyen et long terme, et l'implémentation des mécanismes de garantie ou d'accompagnement, notamment dans les domaines où les appuis sont nécessaires à la construction ou la fortification des activités stratégiques en termes d'équilibre régional ou national.

Mais il faut reconnaître que le développement de cette région ne sera possible que grâce à des relations villes-campagnes beaucoup meilleures que celles que nous observons aujourd'hui. Ce constat conduit inévitablement à éclairer l'enjeu que constitue la recomposition des relations de ces villes avec les campagnes environnantes et notamment leur rôle dans le développement des campagnes et dans une meilleure valorisation des potentialités agricoles. En effet, on sait combien l'attraction économique des villes dynamiques crée des perspectives positives quant à une valorisation accrue des potentialités rurales. Cette attraction économique est liée à la fois à la taille des villes mais aussi et surtout à l'existence de réseaux denses de petites villes et villages qui se démultiplient dans les régions forestières du sud-ouest par exemple, les relations de proximité.

Toutefois, si effectivement une présence urbaine importante offre des opportunités pour le développement d'un marché de produits vivriers ou d'élevage, celles-ci ne pourront être saisies que si les agents économiques peuvent avoir facilement accès au marché. Il est ainsi fondamental qu'il y ait des infrastructures permettant de rompre les éventuelles situations d'isolement. Il faut par ailleurs souligner la faiblesse de la demande urbaine, due au niveau de revenu très bas de leurs populations (ceux-ci dépendent pour la plupart de l'agriculture pratiquée dans les campagnes environnantes) et par le jeu des importations, alors qu'elles disposent des capacités et des potentialités agricoles pour répondre à la demande alimentaire locale. Des arbitrages politiques sont donc nécessaires en termes de protection minimale vis-à-vis des importations, afin que les agriculteurs puissent percevoir la demande des villes

comme une incitation à l'accroissement de leur production agricole et agroalimentaire, et à l'intensification de leurs techniques culturales.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- BEAUD, Michel, *L'art de la thèse*, Paris, PUF, 2010
- BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence, *Raisonnement ethnologique*, in Serge PAUGAM (dir), *l'enquête sociologique*, Paris, 1990
- CORCUFF, Philippe, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 1995
- CHINDJI-KOULEU, Ferdinand, *Mes premiers pas dans la recherche*, Yaoundé, Sagraaph, 2002
- CUBRILO, Marko, et GOISLARD de Monsabert, *Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1998
- DI MEO, Guy, *Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire*, Annales de géographie, 1987
- DUPONT, Christophe, *La négociation, conduite, théorie, application*, Paris, Dalloz, 1990
- DURKHEIM, Emile :
 - *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1995
 - *Le suicide*, Paris, PUF, 1981
 - *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz 10^e éd, 1996
- FREUND, Julien, *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, édition, Minit, 1967
- GURVITCH, Georg, *la vocation actuelle de la sociologie*, Paris PUF, 1950
- GRAWITZ, Madeleine :
 - *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 7^e édition, 2000
 - *Méthodes des sciences sociales*, Paris Dalloz, 10^e édition 1996
- KOUASSIGAN, Adjété, *L'homme et la terre, droits fonciers coutumiers et droits de propriété en Afrique Occidentale*, Paris, ORSTOM, 1966
- LECOURT, Arnaud, *Les conflits d'aménagement : analyse théorique à partir du cas de Breton*, Rennes, 2003
- MENDRAS, Henry, *Elément de sociologie*, Paris, Armand-colin, 1989
- MERTON, Karl, *Elément de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965
- MASSE, Pierrette, *Méthode de collecte de données en communication*, Québec, presse de l'Université, 1992
- RENARD, Véloce, *Le droit de propriété dans la constitution américaine*, in *droit inviolable et sacré, la propriété*, Paris, ADEF, 1991

- RAMAZOTTI, Eros, *Anthropologie du droit coutumier de l'eau en Afrique*, in *Etude législative*, Rome, FAO, 1996
- SCHMITHUSEN, Franz, *Législation foncière*, Zurich, 1986
- SAUTTER, Gilles, *Les structures agraires en Afrique tropicale*, Paris, V, col. Les cours de Sorbonne, 1968
- SINHA, Neelima, *Le paysannat sans terre, un problème toujours plus aigu*, Rome, FAO, 1985
- SWIFT, Jonathan, *Les grands thèmes du développement pastoral et le cas de quelques pays africains*, Rome, FAO, 1988
- SIMMEL, George, *Le conflit*, Paris, Circé, 1992
- TRIBILLON, Jean-François, *Villes africaines. Nouveau manuel d'aménagement foncier*, Paris, ADEF, 1993
- TOULMIN, Stephen, *Gestion de terroirs : le concept et son développement*, UNSO, 1994
- THOMSON, Joseph, *Décentralisation au sahel. Synthèse régionale. P*, CILSS-Club du Sahel, 1994
- TOURAINE, Alain, *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 1965
- VERHAEGENE, Emile, *Pouvoir local et gestion des ressources naturelles au Burkina Faso*, Paris, Karthala/Regards/Gret, 1998
- WATZLAWICK, Paul, *Sur l'interaction. Une nouvelle approche thérapeutique*, Paris, Seuil, 1981
- WHITE, Dissenting, et TIEDEMAN, August :
 - *Propriété foncière*, Paris, ADEF, Economica, 1984
 - *Les politiques urbaines, in politique africaine*, n°17, Paris, Karthala, 1985
 - *Politiques foncières et territoriales, in politique africaine*, n°21, Paris, Karthala, 1986
 - *Les femmes et la terre*, Genève, BIT, 1989
 - *La rente foncière. Approches théoriques et empiriques*, Paris, ADEF, 1990
 - *Un droit inviolable et sacré, la propriété*, Paris, ADEF, 1991

OUVRAGES SPECIFIQUES

- BONFIGLIOLI, Angelo, *Le bâton et la houe, une introduction à l'agropastoralisme du sahel tchadien*, N'Djamena 1990
- DERAUW, Michel, *Les conflits agropastoraux en Afrique de l'Ouest : une analyse comparative*, Coll. Yellow Submarine, 1995
- HELLENDORFF, Bruno, *Changement climatique et conflits agropastoraux au sahel*, Bruxelles, 2012
- HUGOT, Jean-Pierre, *La transhumance des Arabes Missérié et les batailles interminables d'Oum-Hadjer de 1947*, Paris, Harmattan, 1997
- Jean-François, Médard, *Les conflits agropastoraux en Afrique de l'Est*, Paris, Harmattan, 1987
- KRATLI, Saveiro, et TOULMIN, Camilla, *les conflits agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne*, éd, IIED, London, 2020
- Le ROY, Eugène, *enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1982
- Le BRIS, Michel, *L'appropriation de la terre en Afrique en Afrique noire, manuel d'analyse et de gestion foncières*, Paris, Karthala, 2005
- THEBAUD, Brigitte, *Le foncier dans le sahel pastoral*, Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique, 1993.
- ZANG NDI, Serge Armand, *Conflits fonciers et régulation au Cameroun*, Harmattan Cameroun, 2020

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- ARDITI, Claude :
 - « Les politiques de développement rural et l'anthropologie en Afrique subsaharienne. Brève histoire des politiques de développement du milieu rural : présence des disciplines dures et absence de l'anthropologie », in *cahiers d'études africaines* n°202-203, 2011
 - « Pays Sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation pacifique ? Colloque Méga-Tchad « L'homme et l'animal » Orléans du 15-17 octobre 1997
 - « Les enfants bouviers au sud du Tchad, nouveaux esclaves ou apprentis éleveurs ? » in *cahiers d'études africaines*, EHESS, 2005
- BANHOUEL, Mecondo, « La gestion et règlement des conflits au Tchad », Centre d'études et de formation pour le développement (CEFOD), 2002
- SALEH, Ousmane, « L'élevage transhumant au Tchad Oriental », Ministère de l'élevage et Ministère de l'environnement et de l'eau, 2001

- THEBAUT, Brigitte, « Le foncier dans le sahel pastoral : situation et perspective in « Dynamique et systèmes agraires. Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières », 1993
- MARTY, Pierre, « La gestion des terroirs et les éleveurs, un outil d'exclusion ou de négociation », in Revue Tiers Monde, T. XXXIV, n° 134, 1993
- CARON, Armelle et TORRE, André, « Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : une analyse économique », in Perrier-Cornet, A qui appartient l'espace rural ? éd de l'aube/DATAR, 2002
- OUEDRAOGO, Mahamadou, « Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso » : enjeux et stratégies, programme zones arides, liED, dossier n°12, 2002
- BAMBA, Gaye Serigne, « Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso », Friedrich-Ebert-Stiftung, 2017
- MA DIALLO, Evall « Savoirs locaux et pratiques : la conduite des troupeaux aux pâturages (Ouest du Burkina Faso), Natures-science société, 2009
- DAGBELOU, Saliou, « Gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone agro-écologique du centre du Benin », academia.edu, 2019
- NDONG, Os, « Les conflits agropastoraux dans la vallée du Sénégal (1925-1989) », rivieresdusud.uasz.sn-2022

THESES ET MEMOIRES

- ANKOGUI-MPOKO, Guy-Florent, « Sociétés rurales, territoires et gestion de l'espace en RCA. La difficile intégration de l'élevage et de l'agriculture au Nord-Est de Bambari » Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux 3, 2002
- DZIEDZICKI, Jean-Marc, « Gestion de conflits d'aménagements de l'espace : Quelle place pour les processus de médiation ? Thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et de l'urbanisme », Université des Tours, Tours, 2001
- DJEBAROU, MADJITOINGAR, « Transports routiers et environnement à N'Djamena au Tchad (1992-2018) », Mémoire en histoire, Yaoundé, 2023
- ETOGO, Gabriel Bienvenu, « La responsabilité sociétale des PME familiales au Cameroun », Thèse en sociologie, Yaoundé 2014
- Hugues Morell MELIKI, « Dynamiques et innovations sociales en milieu rural sud-camerounais en contexte post-désengagement de l'Etat », Thèse en sociologie, Yaoundé, 2016

- Moustapha, Mohammed, Moncher NSANGO, MBOUEMBOUE, « les comportements sexuels et reproductifs des femmes vivant sous antirétroviraux au Cameroun », Mémoire en sociologie, Yaoundé, 2010
- MADJIBAYE, Claude, « Foncier et conflits agropastoraux dans le canton de Koumogo au Tchad » Mémoire en géographie, Yaoundé, 2022
- NGA NDONGO, Valentin, « L'opinion camerounaise », thèse de Doctorat d'Etat en sociologie, Université de Paris X Nanterre, 1999
- SOUGNABE, Pabamé, « Conflit agriculteurs-éleveurs dans la zone soudanienne. Le cas de Moyen-Chari au sud du Tchad », Mémoire de DEA, Université de Toulouse le Mirail, 2010
- ZAKINET, Dangbet, « Des transhumants : entre alliances et conflits. Les Arabes du Batha (Tchad) : thèse de Doctorat en histoire. Aix-Marseille Université, 2012

RAPPORTS

- BRONW, David, et SCHRECKENBERG, Katthrin, « Foresterie communautaire : relever le défi camerounais » <http://www.adifpeg.org.uk./français/publications/rdfn-25afrançais.pdf>, 2001, p15
- DED/PSSP « Méthodologie pour la formation de masse des éleveurs transhumants pour la première année des activités des équipes mobiles au Tchad oriental, Programme de des sécurisation des systèmes pastoraux, service allemand de développement », N'Djamena, 2002
- DJAMALADINE, Adoum, « Gestions des conflits agriculteurs-éleveurs : évaluation des dégâts champêtres », ONDER, 2001
- Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs au Tchad : « Document de concept du projet » PIDR, N'Djamena, 2002
- Rapport statistique de la DERA, « Direction de l'élevage et des ressources animales », Ministère de l'élevage, N'Djamena, 2001
- BLOT, Sophie, « Etude bibliographique des sociétés pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad », N'Djamena, Tchad, Direction de l'organisation pastorale
- Tchad et culture, « L'élevage au Batha », CEFOD, février 2002

WEBOGRAPHIE

- INSEED-Tchad, <https://www.facebook.com/2160289077525025/posts/3501294306757885/?mibextid=rS40B7S9Ucbxw6v>, consulté sur internet
- Revue International des Sciences de Gestion, <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/949>, consulté sur internet
- Bibliographie de l'Académie de Police, https://bibliothèque.académiedepolice.bf/opc_css/index.php?IvI=author_see&id=22

- www.virtualcentre.org/fr/ele/download/t2_discussion7.html, consulté sur internet
- www.izf.net/izf/Documentation/Cartes/Pays/supercartes/tchad/htm_wwwambafrance, consulté sur internet
- td.org/amba/prestchad.html www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/tchad.htm, consulté sur internet

ANNEXES

ANNEXES : 1 Attestation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que Monsieur **KOUMANTOLYOGOTO Eloi**, Matricule **18S385** est inscrit en Master II, option Population et développement. Il effectue, sous la direction du Docteur **MELIKI Hugues Morell**, un travail de recherche sur le thème : « **Les conflits entre agriculteurs et éleveurs à Bébédjia au Sud du Tchad : une analyse de sources, configurations et impacts de confrontations** ».

Dans le cadre de cette recherche, il aura besoin de toute information non confidentielle, susceptible de l'aider à bien conduire sa recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 09 MAI 2023

Le Chef de Département



[Signature]
LEKA ESSOMBA
Professeur

ANNEXES : 2 Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU TCHAD
 PRESIDENCE DE LA TRANSITION
 PRIMATURE DE TRANSITION
 MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
 DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
 PROVINCE DU LOGONE ORIENTAL
 DEPARTEMENT DE LA NYA
 SECRETAIRE GENERAL
 N° 65 PT/PMT/MATD/PLOR/DNYA/SG/2023.



UNITE-TRAVAIL-PROGRES

AUTORISATION DE RECHERCHE

Il est autorisé à Monsieur KOUMANTOLYOGOTO ELOI l'étudiant, à l'université de Yaoundé I au Cameroun précisément du département de sociologie. En phase de la rédaction de ma mémoire de master II sur le thème : les conflits entre agriculteurs et éleveurs à Bébédjia au Sud du Tchad : « une analyse de sources, configurations et impacts de confrontation »

Compte tenu de l'importance de ce thème de recherches, il est recommandé aux autorités administratives et militaires de lui faciliter l'accès aux informations sollicitées par l'intéressé.

En foi de quoi, cette autorisation lui est délivrée pour service et valoir ce que de droit.

Fait à Bébédjia le 23 10 2023

Le préfet du Département de la Nya



COLONEL YOUSOUF OUMAR BAHR

ANNEXES : 3 Guide d'Entretien

Guide d'Entretien

Bonjour, je suis chercheur en sociologie du développement. Dans le cadre d'un travail académique portant sur le thème " conflits agriculteurs-éleveurs à Bébédjia, au sud du Tchad". Je souhaiterais que vous m'accordiez sous anonymat total si tel est votre désir, une entrevue de quelques minutes.

MODULE I :

IDENTIFICATION

Nom :

Prénoms :

Profession : Agriculteur

Eleveur

Fonctionnaire

Age : [25ans;46ans]

[47ans;68ans]

[69ans;90ans]

Sexe : Masculin

Féminin

Statut matrimonial : Marié (e)

Célibataire

MODULE II :

Objectif du module : chercher à comprendre les causes qui entraînent le plus souvent les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Entretien avec les agriculteurs

- 1- Parlez-nous un peu du début de vos activités agricoles.
- 2- Dites-nous comment est-ce que vous ne vous entendez pas avec les éleveurs ?
 - C'est parce qu'ils détruisent les champs avec leurs troupeaux.
 - C'est parce qu'ils viennent vers les zones agricoles avant les récoltes.
- 3- Décrivez comment est-ce qu'ils se comportent vis-à-vis de vous.
 - Ils dévastent les champs parfois de manière volontaire.

- Ils ne connaissent pas la voie du dialogue et de négociation pacifique.
 - Ils sont prêts à faire la guerre.
- 4- Quel est l'élément déclencheur des mésententes qui vous opposent ?
- Ce qui nous met en conflits est le fait que nos champs soient dévastés.
 - C'est le fait qu'ils ne respectent pas les couloirs de transhumance.
 - C'est parce qu'ils ne veulent jamais négocier quand ils sont en torts.
- 5- Dites-nous, c'est vous qui les provoquez par hasard ?
- Nous ne les provoquons jamais.
 - Nous sommes toujours pour la cohabitation pacifique.
 - Nous privilégions toujours le dialogue pour le règlement des conflits.
- 6- En quoi est-ce le passage des bergers avec leur bétail vers les zones agricoles vous dérange ?
- Leur passage nous dérange en ce sens qu'ils détruisent nos champs.
 - ça nous dérange parce qu'ils passent là où on a cultivé.
 - Parce qu'ils font semblant en laissant les bêtes détruire nos champs.
- 7- Avez-vous essayé de trouver un terrain d'entente avec eux ?
- Nous avons essayé par tous les moyens de trouver un accord pacifique mais en vain.
 - Nous faisons aussi appel aux autorités coutumières pour ces malentendus.
 - Les éleveurs ne veulent pas en harmonie avec nous.
- 8- Laissez-vous des servitudes pour les éleveurs et leur bétail ?
- Nous leur laissons toujours des pistes qui leur permettent de circuler.
 - Les servitudes sont également tracées par les plus hautes autorités.
 - Les couloirs de transhumance sont un droit inaliénable pour les éleveurs.
- 9- Est-ce que votre rencontre avec les bergers est toujours conflictuelle ?
- Oui ! parce qu'ils ne coopèrent pas même quand ils n'ont pas raison.
 - C'est difficile de les croiser sans qu'il y ait d'ennuis entre nous.
 - Nous voulons qu'elle soit pacifique mais ce n'est pas facile.
- 10- Les éleveurs détruisent-ils vos champs lors de leur passage avec les troupeaux ?
- Ils détruisent en grande quantité lorsqu'ils passent.
 - Le bétail est tellement grand que les bergers n'ont pas le contrôle et donc finit par détruire.
 - Ils ne peuvent pas passer sans qu'il y ait des dégâts champêtres.
- 11- Avez-vous déjà un jour réglé vos différends à l'amiable ?
- Nous avons essayé à plusieurs reprises mais cela n'aboutit pas.
 - Les pasteurs ne veulent jamais négocier alors qu'ils sont dans le tort.
 - Ils ne connaissent que le langage de la violence.

12- Quel est le regard des autorités dans ces conflits ?

- Les autorités sont intervenues maintes fois dans le conflit agriculteurs-éleveurs.
- Elles ont décrété des lois qui sont venues pacifier un peu les conflits.
- Elles se donnent également corps et âmes pour mettre terme à ces conflits.

13- Comment est-ce qu'elles interviennent pour apaiser les tensions lorsque les affrontements surgissent ?

- Elles dépêchent les forces de l'ordre qui viennent faire régner le calme.
- Elles embarquent les belligérants une fois arrivées sur le terrain pour les auditionner.
- Les amendes seront imposées aux parties en conflits.

14- L'Etat intervient seulement en cas de conflits ?

- Il intervient à tout moment pour que les conflits disparaissent pour toujours.
- Il intervient mais de manière peu ferme.
- Il n'est pas très rigoureux dans sa prise de décisions dans les conflits agropastoraux.

15- Dites, vos problèmes sont-ils réglés de manière équitable en cas de conflits ?

- Les problèmes ne sont jamais résolus de manière équitable.
- Ceux tranchent les problèmes sont très impartiaux.
- Personne ne sort satisfait du jugement.

MODULE III :

Objectif du module : cerner les raisons qui obligent les éleveurs à désertir leurs zones d'habitations pour venir en zones agricoles

Entretien avec les éleveurs

1- Dites, pourquoi vous préférez quitter votre lieu d'habitation pour venir en zones agricoles ?

- Nos lieux d'habitation sont perturbés par les variations climatiques.
- Parce qu'il n'y a pas d'herbes afin les animaux puissent brouter.
- Parce qu'il n'y a pas d'eaux pour faire abreuver les troupeaux.

2- Pourquoi n'attendez-vous pas la fin des récoltes pour descendre vers les milieux agricoles ?

- Si nous attendons la fin des récoltes pour venir, il n'y aura pas des bonnes herbes.
- Parce qu'après les récoltes, ça sera les brulis.
- Nous ne pouvons pas attendre parce que notre zone est perturbée par des variations climatiques.

3- Pourquoi ne restez-vous pas dans votre zone toute l'année ?

- Parce qu'il n'y a pas d'eau pour abreuver nos troupeaux.
- Parce qu'on n'a pas des herbes de qualités dans notre zone d'habitation.
- Parce qu'il fait très chaud là-bas.

4- Que cherchez-vous dans les espaces agricoles accompagnés de vos bétails ?

- 5- N'avez-vous-t-il pas des passages spécifiques pour vos troupeaux ?
- 6- Qu'est-ce qui vous met le plus souvent en conflits avec les cultivateurs ?
- 7- Avez-vous déjà résolu pacifiquement vos malentendus un jour ?
- 8- Quelles relations entretenez-vous avec les agriculteurs ?
- 9- Dites, comment est-ce ces affrontements se déroulent le plus souvent ?
- 10- N'y a-t-il de possibilité que vous puissiez partager un même espace vital ?
- 11- Dites, pendant votre trajet vers les zones agricoles, détruisez-vous les champs avec vos bétails ?
- 12- Racontez-nous, qu'est-ce qui met vraiment à mal votre relation avec les agriculteurs ?
- 13- Dites, est-ce que vous vous comprenez sur le plan dialectique ?
 - Non ! nous ne nous comprenons pas !
- 14- Dites, vivez-vous en parfaite collaboration entre éleveurs ?
- 15- Il n'y a jamais eu de problèmes entre vous bergers ?
- 16- Qu'est-ce qui vous a poussé à choisir ce métier ?
- 17- Pratiquez-vous également l'agriculture en dehors de votre activité ?

MODULE IV :

Objectif du module : comprendre les motivations des leaders, des organisations locales et les organismes internationaux dans le processus de résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs dans la localité de Bébédjia.

Entretien avec les leaders ruraux

- 1- Dites-nous, comment se déroulent-ils les conflits entre cultivateurs et bergers ?
- 2- Plus exactement, qu'avez-vous eu à faire pour apaiser les tensions entre agriculteurs et éleveurs ?
- 3- Selon vous, qu'est-ce qui vous a poussé à être des médiateurs dans les conflits agropastoraux ?
- 4- Quels intérêts avez-vous en jouant cette médiation ?
- 5- Dites-nous, lesquels qui provoquent le plus entre agriculteurs et éleveurs ?
- 6- Qu'est-ce qui poussent les deux entités à être fréquemment en conflits ?
- 7- Pensez-vous vraiment que ces conflits puissent prendre fin un jour ?

Entretien avec les organisations locales

- 1- Quel égard portez-vous sur les conflits agropastoraux ?
- 2- Comment vous avez fait pour créer ces organisations ?
- 3- Comment intervenez-vous dans les conflits ? et avec par quels moyens ?
- 4- Ces organisations ont-elles résolu les conflits par le passé ?
- 5- Dites, depuis combien de temps ces organisations ont-elles été créées ?
- 6- Racontez, intervenez-vous dans les conflits avec vos propres moyens ?

- 7- Vous recevez des subventions venant de la part de l'Etat ?
- 8- Quelles sont les raisons réelles de la création de ces associations ?
- 9- Parvenez-vous à résoudre de manière efficace aux conflits ?
- 10- Rencontrez-vous des difficultés au cours de vos interventions ?

Entretien avec les organismes internationaux

- 1- Qu'est-ce qui vous motive dans processus d'intervention dans les conflits opposant les bergers aux cultivateurs ?
- 2- Comment faites-vous pour intervenir lors des conflits ?
- 3- Agissez-vous de concert avec les autorités publiques ?
- 4- Quels sont les défis auxquels vous faites face lors de vos différentes interventions ?
- 5- Dites-nous, intervenez-vous de façon directe en cas de conflit ? quel est votre mode opératoire ?
- 6- Racontez, gagnez-vous quelque chose en résolvant les conflits ?
- 7- Pensez-vous réellement que vos différentes interventions portent-elles ses fruits ? êtes-vous satisfait ?
- 8- Comment est-ce que vos interventions sont-elles perçues par les autorités ?

MODULE V :

Objectif du module : comprendre les dispositions prises par les hautes autorités publiques et les mécanismes de résolution à long terme aux conflits agropastoraux récurrents au Tchad et dans la localité de Bébédjia plus précisément.

Entretien avec le village le chef du village

- 1- Parlons du début des conflits. Comment se déclenchent-ils ?
- 2- Décrivez les circonstances qui amènent les cultivateurs et éleveurs à être de manière pérenne en conflits ?
- 3- Dites-nous, qui a le plus de droits d'accéder aux terres ? les autochtones ?
- 4- Quel est le mobile de la venue massive des éleveurs vers les zones à vocations agricoles ?
- 5- Les éleveurs et agriculteurs sont-ils traités au même pied d'égalité ?
- 6- Parvenez-vous à résoudre les conflits surplace ?
- 7- Selon vous, qu'est-ce qui engendre les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- 8- Les cultivateurs laissent-ils de passage aux bergers et leur bétail ?
- 9- Etes-vous vraiment impartial dans les jugements ?
- 10- Les autochtones sont-ils privilégiés au détriment des bergers nomades ?
- 11- Quels sont donc les moyens que vous déployez en cas de conflits ?

Entretien avec le Gouverneur

- 1- Dites-nous, quelles sont les dispositions prises pour arrêter ces conflits ?

- 2- Comment expliquez-vous la perdurance de ces conflits ?
- 3- Des mesures contraignantes sont-elles prises pour empêcher la venue des éleveurs vers les zones agricoles ?
- 4- Y-a-t-il des lois qui régissent le nomadisme ? si oui, ont-elles d'effet ?
- 5- Y-a-t-il des organes spécialisés dans le règlement des conflits ?
- 6- En cas de conflits, les deux antagonistes reçoivent-ils des sanctions pécuniaires ?
- 7- Avez-vous envisagé les perspectives de pacification des conflits à long terme ?
- 8- Quelles sont les sanctions qu'écopent les personnes qui ne respectent pas les décisions prises par l'Etat ?
- 9- Que pensez-vous des associations et ONG qui agissent dans l'élan de trouver les palliatifs à ces conflits ?
- 10- Est-ce que les deux entités sont traitées de manière équitable devant la loi ?
- 11- Pensez-vous que la cohabitation pacifique entre ces dernières est-elle possible ?

Merci pour votre collaboration

ENQUETE

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs à Bébédjia au sud du Tchad : une analyse de sources, configurations et impacts des confrontations.

ENTRTIEN DE GROUPE

ENTRETIEN DE GROUPE AVEC LES LEADERS RURAUX ET LES ASSOCIATIONS LOCALES

- 1- Quelles solutions pensez-vous trouver pour mettre fin aux conflits ?
- 2- Pensez-vous que ces conflits ont un impact sur l'économie du pays ?
- 3- Dites, ces conflits ont-ils des conséquences sur la localité ?
- 4- Racontez vos attentes réelles vis-à-vis des autorités.
- 5- Origine de vos moyens d'interventions

ENTRETIEN DE GROUPE AVEC LES CULTIVATEURS

- 1- La procédure d'accès au foncier
- 2- Pensez-vous qu'à quel moment les éleveurs doivent venir dans les zones agricoles chercher du pâturage ?
- 3- A quel moment est-ce que vous commencez à labourer ?
- 4- Faites-vous également l'agriculture moderne ?
- 5- Qu'est-ce qui vous empêche de vivre pacifiquement avec les éleveurs ?
- 6- Comment appréhendez-vous le rôle joué par les associations et les autorités vis-à-vis de vous ?
- 7- Qu'attendez-vous réellement de l'Etat ?

Merci pour votre aimable attention

Liste des personnes enquêtées

Noms et prénoms	Agés	Lieu de l'enquête	fonction
Hassan Saleh	37 ans	Bébédjia	éleveur
Mahamat Hassan	22 ans	Bébédjia	éleveur
Abdraman Isaac	42 ans	Bébédjia	éleveur (fonctionnaire)
Dingamnodji Sylvain	23 ans	Bébédjia	cultivateur
Betoudji Raymond	36 ans	Bébédjia	agriculteur
Djerakoula Anicet	21 ans	Bébédjia	agriculteur
Laokein Elian	53 ans	Bébédjia	cultivateur (fonctionnaire)
Rondouba Constant	60 ans	Bébédjia	agriculteur
Mbaindiguim Honore	57ans	Bébédjia	Personne ressource
Youssouf Oumar Bahr	62ans	Bébédjia	Gouverneur de Bébédjia
Djontar Eli	25ans	Béboni	Cultivateur
Rakoula Médard	27ans	Kome	agriculteur
Mbayam Arthur	38ans	Miandoum	éleveur
Gangtar Clément	47ans	Mbikou	agriculteur
Beyam Christian	49ans	Béboni	Personne ressource
Mbairabé Ethan	55ans	Miandoum	éleveur
Mbermbaye Elon	31ans	Mbikou	agriculteur
Yomailaou Bemba	75ans	Béboni	agriculteur
Dénémbaye Pulchérie	48ans	Kome	éleveur
Djeguedem Elysée	33ans	Mbikou	Personne ressource
Djebe Marius	29ans	Béboni	éleveur
Djekourboua Olivier	35ans	Miandoum	agriculteur
Djelelem stéphane	42 ans	Bébédjia	agriculteur
Mailaou Cédric	28ans	Mbikou	éleveur
Golmem Abraham	31ans	Miandoum	agriculteur

Miandoloum Manassé	35ans	Béboni	agriculteur
Issaka Oumar	37ans	Mbikou	éleveur
Djerabé Gildas	40ans	Miandoum	Personne ressource
Belelem Clotaire	33ans	Komé	Agriculteur-

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES PHOTOS	v
SOMMAIRE	vi
RESUME	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
I MISE EN CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- PROBLEME DE RECHERCHE	5
III- PROBLEMATIQUE	7
IV- QUESTIONS DE RECHERCHE	14
1- Question principale.....	14
2- Questions secondaires.....	14
V- HYPOTHESES DE RECHERCHE	14
a. Hypothèse principale.....	14
b. Hypothèses secondaires.....	15
VI- OBJECTIFS DE RECHERCHE	15
a. Objectif principal.....	15
b. Objectifs spécifiques.....	15
VII- INTERETS DE L'ETUDE	15
a. Intérêt scientifique de l'étude.....	15
b. Intérêt personnel de l'étude.....	15
VIII- METHODOLOGIE DE L'ETUDE	16

IX- POLE THEORIQUE DE L'ETUDE	16
1- Théorie de l'interactionnisme	16
2- Théorie du multiculturalisme.....	18
X- POLE EMPIRIQUE DE L'ETUDE	19
X-1- Perspective ethnographique limitée	20
XI- LES TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES	20
XI-1- La recherche documentaire	20
XI-2- L'observation directe	21
XII- LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES	22
1-Les entretiens semi directifs	22
2-Les récits de vie.....	23
3- Focus group discussion	24
XIII- TRAITEMENT ET L'ANALYSE QUALITATIVE DES DONNES	25
La transcription	25
La catégorisation	25
L'analyse	25
XIV- DEFINITIONS OPERATOIRES DES CONCEPTS	26
1- Conflits agropastoraux :	26
a- Délimitation du sujet.....	27
b- Délimitation thématique	27
c- Délimitation spatiale	27
PREMIERE PARTIE : ENJEUX DE RESSOURCES ET PLURALITE D'ACTEURS	30
CHAPITRE I : ENJEUX DE RESSOURCES ET PLURALITE D'ACTEURS	31
I. MILIEU PHYSIQUE DE BEBEDJIA	31
A. RELIEF ET SOL DE BÉBÉDJIA	31
1. Climat	33
2-Végétation	34

B- MONOGRAPHIE DE LA LOCALITÉ DE BÉBÉDJIA.....	34
1- Structure de la population.....	34
a- La structure par âges de la population.....	35
b- Le niveau d’instruction des cultivateurs	35
2- Les principales activités économiques de la sous-préfecture de Bébédjia ..	37
a- L’agriculture comme principale activité des paysans.....	37
b- Les oléagineux :.....	38
c- Les légumineuses :	38
d- Les céréales :.....	38
e- Les tubercules :.....	39
f- La patate :.....	39
g- L’artisanat.....	39
h- L’élevage.....	40
II- L’ÉLEVAGE AUX PRISES AVEC UNE QUESTION DE RESSOURCES	
PLURIELLES.....	40
A- LA QUESTION DE LA TERRE	41
1. Les modes d’accès aux terres dans la localité de Bébédjia.....	42
a- Acquisition du foncier par héritage	42
b- Acquisition par Don.....	43
c- Acquisition du foncier par location.....	44
d- Acquisition du foncier par achat.....	44
2. Nature et typologie des ressources disputées	45
a- Les pâturages sur parcours	45
b- Les arbres et des bois morts.....	46
c- Les points d’eau	46
d- Les résidus de récoltes	47

B- AUX SOURCES PLURIELLES DES CONFLITS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BÉBÉDJIA	47
1- Les perturbations climatiques	49
a- Rareté des ressources naturelles	51
b- La sécheresse	53
c- Destruction des produits agricoles	53
d- Baisse de la production agricole	54
a- La population animale	55
b- Le non-respect des couloirs de transhumance par les agriculteurs et les éleveurs	56
CONCLUSION	58
CHAPITRE II : FORMES ET DYNAMIQUES DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS	59
I- TYPOLOGIE DES CONFLITS AGROPASTORAUX	59
A- LES CONFLITS INTRACOMMUNAUTAIRES	59
1- Conflits entre les agriculteurs	59
a- Conflits entre les éleveurs	60
b- Conflits entre les pêcheurs	61
c- Conflits opposant l'Etat aux usagers	61
2- Les conflits intercommunautaires	62
a- Conflits entre éleveurs et agriculteurs	62
b- Conflits dus aux occupations des terres par forces	63
c- Conflits dus à la pression foncière	64
B- CONFLITS DUS AUX SITUATIONS SECURITAIRES	66
1- Situation sociopolitique	66
2- La situation socio-culturelle	67
II- PERCEPTION DE L'ESPACE COMME SOURCE DE CONFLITS	68
A- LES FACTEURS GENERATEURS DES CONFLITS	68

1- Politisation des conflits.....	69
a- Extension des espaces agricoles.....	70
2- Pluralisme juridique de gestion des conflits.....	71
B- CONFLITS ENTRE LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES.....	72
1- Conflit avec les institutions étatiques	72
2- Conflit avec les institutions non étatiques	73
Conclusion :.....	74
DEUXIEME PARTIE : ACTEURS ET STRUCTURES DE GESTION DES CONFLITS	76
CHAPITRE III : ACTEURS ET STRUCTURES DE GESTION DES CONFLITS.....	77
I- STRUCTURES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS	77
A- LES INSTANCES ADMINISTRATIVES	77
1- Les autorités administratives	77
2- Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage	77
3- Les autorités militaires.....	78
B- Les entités de la société civile	78
1- Réseau d'appui aux initiatives locales de développement(RAILD)	78
2- Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Tchad (ROPAC)	78
II- STRUCTURES ET ACTEURS TRADITIONNELS	79
A- LES AUTORITES TRADITIONNELS	79
1- La chefferie.....	79
2- Les leaders religieux	80
B- LES INSTANCES D'ÉMANATION COMMUNAUTAIRE	81
a- Les médias locaux	81
b- Les chefs de la jeunesse	81
c- Le comité de dialogue et d'entente de Bédjondo	82

Conclusion	82
CHAPITRE IV : LES OBSTACLES A UNE GESTION DURABLE DES CONFLITS AGROPASTORAUX	84
I- SUPERPOSITION ET OPPOSITION ENTRE LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES ET TRADITIONNELLES	84
A- LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX PAR LE COMITÉ D'ENTENTE ET DE MÉDIATION	84
1- Les difficultés rencontrées par les autorités administratives dans la gestion des conflits agropastoraux.	85
a- Mauvaise gestion des conflits agropastoraux dans la sous-préfecture de Bébédjia	85
b- Règlement des conflits au niveau des chefferies traditionnelles	86
c- Règlement des conflits au niveau des autorités administratives, militaires ou de la justice	88
2- Mécanismes de résolution des conflits à la brigade	89
B- RÈGLEMENT DES CONFLITS À L'AMIABLE ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES ÉLEVEURS	90
1- Processus de résolutions chez les chefs traditionnels	91
2- Rôle de la gendarmerie en affaires pénales dans les conflits	92
II - DES NOUVEAUX MÉCANISMES DE PRÉVENTION DES CONFLITS	93
A- LA NÉGOCIATION COMME PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS	94
1- Sécurisation foncière	95
2- Décentralisation des institutions politico-administratives	96
B- RENFORCEMENT DES AUTORITÉS LOCALES	96
1- Transformation de la mentalité des jeunes	96
2- Fusion de l'agriculture et de l'élevage en une commune	96
Conclusion :	97

CONCLUSION GENERALE	98
BIBLIOGRAPHIE	105
ANNEXES	112
TABLE DES MATIERES	124